

2009 - N°194

RECHERCHES

ALPES-MARITIMES

ET CONTRÉES LIMITROPHES

RÉGIONALES



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

SOMMAIRE

De la philanthropie chrétienne l'humanisme laïque : Pénitents et Francsmaçons à La Ciotat par Roger Klotz p. 2 Le pays niçois : du paysage à la région par Thierry Couzin p. 6 Frontières: études sur l'historiographie niçoise du XIXe siècle par Thierry Couzin p. 10 La correspondance de Teodoro di Santa Rosa à Auguste Carlone. 1ère partie 1850 à 1853 : le député d'Utelle par Jean-Bernard Lacroix p. 16 Les Tunisiens dans le bidonville de « La digue des Français » par Nadhem Yousfi p. 55 Les archives orales et l'histoire l'immigration par Riad Ben Khalifa et Alain Bottaro p. 68 Comptes-rendus bibliographiques p. 87

RECHERCHES REGIONALES

Alpes-Maritimes

et

Contrées limitrophes

50e année

Juillet-décembre 2009

N° 194

DE LA PHILANTHROPIE CHRÉTIENNE À L'HUMANISME LAÏQUE

PENITENTS ET FRANCS-MACONS A LA CIOTAT

Roger KLOTZ

Dans *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*¹, Maurice Agulhon a montré le cheminement qui mène de la sociabilité religieuse de l'Ancien Régime aux associations laïques du XIXème siècle. En étudiant essentiellement l'histoire des mentalités varoises, Maurice Agulhon a montré comment s'est effectué le passage des confréries de pénitents aux loges maçonniques. Cela s'est-il passé de la même façon à La Ciotat qui, distante de 8 kilomètres de Saint-Cyr sur mer, est une commune limitrophe du département du Var ?

• Les pénitents de La Ciotat.

Les confréries de pénitents étaient des groupements de catholiques qui se réunissaient pour prier ensemble et pour pratiquer la charité : assistance mutuelle, ensevelissement des morts, assistance des condamnés dans leurs derniers moments. Les confréries avaient souvent une caisse d'aumônes. Ces confréries ont leurs règles : chômage des dimanches et fêtes, assistance aux messes, processions. La pratique de la philanthropie apparaît ici comme la suite logique d'une activité religieuse : au départ trait d'union entre les membres du groupe, elle permet aussi d'encadrer les plus démunis, les marginaux et de les maintenir dans le droit fil de la religion. Ces confréries, qui devaient être autorisées par l'évêque, étaient, on le voit, des instruments de la mentalité dominante. Ce qu'il faut surtout retenir, c'est que ces confréries jouent, par leurs œuvres de charité, un travail social de premier ordre.

Le premier groupement ciotaden de pénitents a peut-être été *la confrérie du Saint-Esprit* qui semble apparaître au début du XVe siècle. Cette association, qui s'occupa pendant un certain temps de la gestion du patrimoine communal, obtint en 1429 la séparation de La Ciotat et de Ceyreste. Au milieu du XVIe siècle, il y a également à La Ciotat une *confrérie du Corpus Domini* qui accueille des femmes parmi ses membres : un registre de comptes de la confrérie, rédigé en provençal, signale au 29 mars 1562 la somme payée par « Margarido Sygnardo »². Il s'agit, on le voit, d'associations fortement enracinées dans le milieu ciotaden. Au XVIIe siècle, il y eut à La Ciotat trois confréries de pénitents, qui se distinguaient par la couleur de leurs habits. Les plus anciens étaient *les pénitents blancs* qui avaient pris la suite de la confrérie du Saint-Esprit et qui avaient une dévotion particulière à sainte Barbe. Ils semblent avoir construit une chapelle en 1610 sur l'emplacement du théâtre municipal. Il y eut ensuite *les pénitents bleus*. Cette confrérie, fondée en 1597, était essentiellement constituée par des gens de mer. Fondée en 1630, la confrérie des *pénitents noirs* se donnait comme fonction principale l'ensevelissement des morts. L'une de ses chapelles était située Place Esquiros. J. Cornille dit :

« Il est à se demander si cette renaissance religieuse coïncide avec le déclin de la Ligue, ou avec la prospérité de la ville ou si les différentes créations avec les autorisations épiscopales ne sont pas simplement la légalisation de ce qui existait depuis longtemps sous une forme larvaire. »³

On constate que les confréries de pénitents se développent à une époque où la ville est particulièrement prospère et surtout au moment de la contre-réforme : A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, l'Eglise se donne les moyens de lutter contre le protestantisme. Cela s'accompagne, à la fin du XVIe siècle et durant la première moitié du XVIIe siècle, d'un grand courant de mysticisme, dont le développement des confréries de pénitents est un témoignage.

La confrérie des *Pénitents bleus* est peut-être la plus célèbre des congrégations ciotadennes, sans doute parce que sa chapelle fait aujourd'hui encore partie du patrimoine bâti de la ville. J. Cornille a relevé dans les archives du notaire Guis, en 1603, les signatures de Charles Curet, prieur, Sauvadour Breo, sous-prieur, Alexandre Bocarandou, Bleze Zede, Guillaume Besson, Jehan Ollivier, Honnorat Gaultier le majeur, fils de Salvadour, Guillem et Jehan Grimaut frères, Ascanio Serre, Roumieu Ganteaume⁴, Joseph Brunet. Leur but était de venir en aide aux déshérités, aux vieillards, aux malades et aux orphelins ; ils participaient également à l'ensevelissement des morts.

Leur confrérie constituée, les Pénitents bleus construisirent leur chapelle. Commencée le 6 juin 1611, elle fut terminée le 28 octobre 1613. Par la suite, la confrérie voit s'accroître le nombre de ses membres et agrandit donc sa possession urbaine. En 1626, on projette de construire un nouveau bâtiment accolé à la première chapelle et relié avec elle par une arcade. On arrive ainsi, à la fin du siècle, à un monument architectural d'inspiration génoise qui domine le golfe de La Ciotat. Au XVIIIe siècle, la chapelle avait un très riche mobilier. Par l'inventaire de 1792, on sait ainsi que la vieille chapelle avait cinq autels ; la chapelle neuve semblait avoir une tribune. Il y avait également 8 grands tableaux, 5 lustres, dont 2 en cristal, 4 statues en bois doré, du mobilier en noyer. Il y avait enfin de nombreux ornements sacerdotaux. Cet ensemble affirme l'importance à La Ciotat de la confrérie des Pénitents bleus.

C'est peut-être au moment où la confrérie des Pénitents bleus est le mieux implantée à La Ciotat que les mentalités commencent à contester la religion catholique. Dès la fin du XVIIe siècle, on voit apparaître un

¹ Paris, Fayard, 1968.

² Confrérie du Corpus Domini. 1545-1677 - Archives municipales de La Ciotat. GG 138.

³ Cornille (J.) – *Les pénitents bleus*. Ms. Archives municipales de La Ciotat.

⁴ S'agirait-il d'un aïeul de l'amiral Ganteaume, officier de la 1ère République et de l'Empire?

certain anticléricalisme. Louis Bayle montre ainsi que la morale peut être totalement indépendante de la religion : « Une société d'athées pratiquerait les actions civiles et morales aussi bien que les pratiquent les autres sociétés. »

Cette réhabilitation de l'athéisme, qui est le point de départ d'une morale laïque, débouche sur une critique des cérémonies religieuses. Voltaire, dans sa célèbre *prière à Dieu*, souligne ainsi le relativisme qui caractérise les cérémonies des diverses religions. A partir de là, il en vient à condamner « la tyrannie exercée sur les âmes » par les institutions religieuses. Cet anticléricalisme de Voltaire, qui apparaît, en 1763, dans le *Traité sur la tolérance*, passe par une critique des confréries de pénitents : « Il y eut des temps, on ne le sait que trop, où des confréries ont été dangereuses. Les frérots, les flagellants, ont causé des troubles. La Ligue commença par de telles associations. Pourquoi se distinguer ainsi des autres citoyens ? S'en croyait-on plus parfait ? Cela même est une insulte au reste de la nation. Voulait-on que tous les chrétiens entrassent dans la confrérie ? Ce serait un beau spectacle que l'Europe en capuchon et en masque, avec deux petits trous ronds au devant des yeux ! ... Cet habit est un uniforme de controversistes, qui avertit les adversaires de se mettre sous les armes ; il peut exciter une espèce de guerre civile dans les esprits, et elle finirait peut-être par de funestes excès si le roi et ses ministres n'étaient pas aussi sages que les fanatiques sont insensés. »

Au milieu du XVIIIe siècle, Voltaire montre que les confréries de pénitents représentent une menace pour la société. Il rappelle d'abord que les confréries sont nées au XVIe siècle dans le mouvement ultra-catholique de contestation de la royauté légitime ; il les accuse ainsi d'être à l'origine des guerres de religion. Deux fausses questions, destinées à mettre en doute la perfection morale des pénitents, permettent ensuite d'insister sur le caractère ostentatoire de la vie des confréries. On pense ici à l'importance des chapelles et des processions, à la trop grande place que les confréries accordent à la morale religieuse. Cette affirmation par trop visible d'un catholicisme excessif pourrait conduire à « une espèce de guerre civile ». Peut-être Voltaire, en soulignant ce qu'a d'exagéré cet aspect de la vie religieuse, pressent-il que cela pourrait amener « de funestes excès ». Si, pour éviter une révolution, Voltaire semble faire confiance à la sagesse du roi et de ses ministres, c'est peut-être tout simplement qu'il tient à être prudent vis-à-vis de la censure.

Dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, les confréries professionnelles de Provence ont tendance à donner un caractère profane à leurs festivités. Ainsi, en 1776, la confrérie ciotadenne de Saint-Eloi prête son guidon au hameau de Saint-Cyr qui veut instaurer, indépendamment de la commune de La Cadière, « un train de saint Eloi [avec des] courses de chevaux, mulets ou bourriques »⁵. L'épisode essentiel de la Saint-Eloi est, à cette époque-là déjà, la vente aux enchères du guidon⁶. Maurice Agulhon dit : « Que le capitaine de Saint-Eloi fut, dès 1776, désigné par ce biais fort profane est, me semble-t-il, une confirmation du caractère récent, profane et laïcisé de la Saint-Eloi. Cette fête des agriculteurs serait plus une fête d'euphorie et de plaisance qu'une fête pieuse. »⁷

Si la confrérie de La Ciotat prête son guidon au hameau de Saint-Cyr, c'est sans doute que la Saint-Eloi ciotadenne est, elle aussi, plus une « fête d'euphorie et de plaisance » qu'une « fête pieuse ». C'est peut-être l'ensemble des confréries provençales dont les mentalités évoluent vers des activités profanes.

La Révolution porta un coup fatal aux confréries. En 1793, le catholicisme est interdit. Il est remplacé par le culte de la Raison et de l'Etre suprême, suite logique du déisme de Voltaire et des idées des philosophes des Lumières. Un décret du 18 floréal an II (7 mai 1794), adopté par la Convention institue le *culte à l'Etre Suprême* qui connut un grand succès dans la France entière et plus particulièrement en Languedoc et en Provence. Robespierre, qui avait proposé le décret, voulait, par ce moyen, développer le civisme et la morale républicaine. A La Ciotat, la destination de la chapelle des pénitents bleus fut changée : le monument, devenu bien national, ne fut pas vendu mais fut utilisé pour les réunions de la garde nationale, pour le culte de la déesse Raison. En 1793, Bonaparte fit enlever le plomb de la toiture pour faire des balles qui furent utilisées pour le siège de Toulon. En 1805, le bâtiment servit de caserne puis devint hôpital civil en 1807.

Les confréries de pénitents réapparaissent à La Ciotat au début de la Restauration. Le 1^{er} septembre 1817, 24 Ciotadens se réunissent au presbytère, autour du curé, pour refonder une confrérie de pénitents. Le climat politique permet cette renaissance puisque la monarchie restaurée reconnaît le catholicisme comme religion d'Etat. La chapelle a été rendue au culte en 1822. J. Cornille, qui publie le procès-verbal de la cérémonie, montre bien que cette solennité s'inscrit dans les mentalités politiques de la Restauration : Les pénitents vont en procession de la paroisse à la chapelle, escortés par la gendarmerie, et suivis par le maire, le conseil municipal et des fonctionnaires civils. Après 1830, les activités des pénitents semblent se réduire : On assiste la formation de chorales, qui, issues des confréries de pénitents, se laïcisent peu à peu et fusionnent. J. Cornille dit : « Lors de la fête de la Sainte-Barbe le 4 décembre 1877, il n'y avait plus que trois pénitents en costume. En 1882 il semble qu'il n'en restait plus du tout. »

3

⁵Cité par Maurice Agulhon dans *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence*. Paris, Fayard, 1984. P. 83 ⁶ Il s'agit d'une bride de cheval, qu'on appelle aujourd'hui « le gaillardet ». L'objet se vend aux enchères et c'est aujourd'hui encore l'épisode central de la Saint-Eloi. L'acquéreur est « le capitaine de Saint-Eloi » ⁷ *Ibidem*.

C'est peut-être la notion de religion d'Etat qui a permis le développement des confréries de pénitents. La philosophie des Lumières, qui a débouché sur la Révolution et qui a surtout abouti au radicalisme laïque de la IIIe République, a porté un coup fatal aux confréries de pénitents.

• La franc-maçonnerie à La Ciotat.

C'est le XVIIIe siècle qui a vu le développement de la franc-maçonnerie. Les premières loges apparaissent en 1717 à Londres et en 1725 à Paris. Les écrivains de l'époque, qui ont largement contribué au développement de la philosophie des Lumières, ne sont pas restés extérieurs à la franc-maçonnerie. Montesquieu est initié en 1730 à Londres. En France, La Loge des Neuf Sœurs, qui est peut-être l'association maçonnique la plus célèbre du XVIIIe siècle, rassemble les intellectuels issus des sciences, des arts et des belles-lettres. Son premier Vénérable Maître est l'astronome Lalande en 1776 ; parmi ses membres, on compte Sébastien Mercier, Chamfort, Florian; Voltaire y fut initié peu de temps avant sa mort. On peut ajouter à tous ces noms ceux de Sade, de Benjamin Franklin, de Mirabeau et de Guillotin, l'inventeur de la guillotine. Cette loge fait partie du Grand Orient de France, créé depuis 1773. La franc-maçonnerie s'est également rapidement développée en province. Ainsi, dès 1737, l'évêque de Marseille, Monseigneur de Belzunce, estime que les francs-maçons constituent des sociétés « pernicieuses à la religion et à l'Etat. »⁸. Il semble ainsi que, dès le XVIIIe siècle, la franc-maconnerie ait, par sa contribution à la diffusion des Lumières, participé à la laïcisation de la société : En dépouillant Dieu des attributs mystiques que les religions lui ont attribué en ce qui concerne l'au-delà, en développant cette idée de « grand architecte de l'univers », la franc-maçonnerie insiste peut-être sur un déisme rationaliste. C'est pourquoi le maçon ne « sera jamais athée stupide ou libertin irréligieux »9. L'important n'est peut-être pas ici dans la condamnation de l'athéisme ou de l'esprit libertin, libre penseur. Il y a sans doute plus une condamnation de la stupidité et de ce qui conduit à l'intolérance. Les deux vertus de l'humanisme maçonnique sont donc le culte de la raison et le respect de l'autre.

Nous connaissons bien l'histoire de la maçonnerie ciotadenne par un manuscrit déposé aux Archives Municipales de La Ciotat, semble-t-il, par M. Louis Jeansoulin. La première loge ciotadenne se constitue en germinal an XI (février 1802), sous le nom de *Saint-Charles de la franche amitié* et demande son adhésion au *Grand Orient de France*. La loge est officiellement installée le 1^{er} mai 1803 ; elle est parrainée par la loge *L'amitié* de l'Orient de Marseille. Son premier Vénérable Maître est Charles Geille, inspecteur des douanes. En 1812, le Vénérable Maître est Mathieu Payan-Latour, qui est maire de La Ciotat depuis 1809. Cet ancien capitaine d'infanterie est, à ce moment-là, propriétaire cultivateur. C'est également un ami de l'amiral Ganteaume qui, né à La Ciotat en 1755, se trouve à ce moment-là préfet maritime de Toulon, et est également franc-maçon. Si Napoléon tenait à contrôler la maçonnerie, le *Grand Orient* se rapprocha du régime. Daniel Ligou dit : « Le pouvoir civil pouvait contrôler « une force spirituelle », mais aussi un organisme qui, par son secret, pouvait tenter les adversaires du régime (militaires mécontents de l'élévation de leurs pairs, Jacobins déçus, mais peut-être et surtout, royalistes invétérés). Quant à la maçonnerie, elle y gagnait les avantages d'une existence paisible, la protection gouvernementale, un caractère quasi officiel et des possibilités illimitées d'expansion. »¹⁰.

Napoléon s'appuie ainsi sur une bourgeoisie moyenne qui, issue de la révolution, va être fidèle au régime.

Parallèlement, une nouvelle loge se crée en 1811, parrainée par la Mère loge écossaise de Marseille; elle se nomme Saint-Jean d'Ecosse des parfaits initiés; son fondateur est Charles Greille. En 1803, il était, nous l'avons vu, Vénérable Maître de la loge Saint-Charles *de la franche amitié*. Peut-être y-a-t-il eu une scission. En fait, *la Mère loge de Marseille* ne survécut pas à l'Empire. On peut penser qu'il en a été de même de sa filleule ciotadenne. Sous la Restauration et sous la Monarchie de Juillet, il semble qu'il n'y ait plus eu de loge à La Ciotat. En ce qui concerne la maçonnerie, Daniel Ligou trouve « morne » cette partie du XIXème siècle; il souligne « la médiocrité du personnel maçonnique » l'. C'est en 1859 qu'apparaît à La Ciotat une nouvelle loge, *L'Espérance Misraïmite*, qui appartient au rite *Misraïm*. Ce rite est diffusé de 1814 à 1856 par les frères Bédarrides, des officiers en demi-solde de l'Empire. Daniel Ligou note que ce rite pourrait servir de couverture aux républicains opposés à la monarchie. En 1863, apparaît à La Ciotat la loge *L'Espérance* qui appartient au rite écossais. C'est grâce à elle que fut formé en 1869 le premier comité républicain de La Ciotat. L'un de ses membres, Badelon, participa au succès de l'élection d'Esquirros, candidat d'opposition à l'Empire en 1869. On assiste donc, dans les cercles maçonniques, à une montée des idées républicaines. La loge *L'Espérance* semble avoir eu des difficultés financières et disparaît aux alentours de 1880.

⁸ Cité dans 1'*Histoire des francs-maçons en France*, publiée à Toulouse chez Privat (2000), sous la direction de Daniel Ligou. T.1, P. 68.

⁹ Cité par l'*Encyclopédie de la franc-maçonnerie*. Paris, le livre de poche, 2000. P. 315

¹⁰ Op. cit. t. 1, P. 217

¹¹ *Op. cit.* t. II, P. 18

En 1897, se crée un nouvel atelier ciotaden qui, vraisemblablement parrainé par la loge marseillaise *Le Phare de la Renaissance*, s'inscrit dans le sillage du *Grand Orient de France*. Cette loge a pour nom *La lumière du Sud*; il y a là un hommage à Antoine Lumière, le grand industriel de la photographie, qui a fait bâtir à La Ciotat une villa située face au golfe des Lecques et qui a beaucoup aidé à la renaissance de la maçonnerie ciotadenne. On note que, à l'installation de la loge, le Vénérable Maître est issu de *L'Espérance Misraïmite*, disparue récemment. En 1898, *La lumière du Sud* crée une caisse de solidarité maçonnique. Aux alentours de 1901, la loge de La Ciotat, en rapport avec les autres loges du Midi, dénonce le scandale provoqué par la condamnation du capitaine Dreyfus et fustige l'antisémitisme. C'est que la tolérance est une vertu essentielle de la maçonnerie, qui refuse ainsi de condamner un homme au nom de ses opinions religieuses. En 1921, Jules Keller devient Vénérable Maître. Il le restera jusqu'au moment de la seconde guerre mondiale, la loge étant alors fermée par le gouvernement de Vichy. En 1925, la société immobilière du *Grand Orient de France* devient propriétaire de Saint-Jean, que lui vend la famille Lumière. Jusque là la loge avait bénéficié gratuitement du local.

En s'appuyant sur le rationalisme, la franc-maçonnerie a développé l'esprit critique de ses membres ; elle leur a ainsi donné les outils qui devaient leur permettre de participer à l'amélioration de la société.

L'étude de l'univers associatif nous a permis ici de voir, à travers la longue durée, comment les mentalités ont pu évoluer dans un petit secteur de l'univers provençal. A La Ciotat, la franc-maçonnerie a, on le voit, pris la suite des confréries de pénitents. Cela a été rendu possible par l'émergence, au XVIIIe siècle, de la philosophie des Lumières qui a pratiquement créé la notion de laïcité. Peut-être y-a-t-il eu surtout dans cette ville de la Provence méditerranéenne, une méditation permanente sur la solidarité et sur l'humanisme : L'homme est toujours la mesure de toute chose.

LE PAYS NIÇOIS : DU PAYSAGE À LA RÉGION (1748-1865)

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

Il y a une sorte d'assoupissement qui a fait croire à l'enclavement du Niçois aux XVIIIe et XIXe siècles. Ce furent les ressortissants anglais puis français qui firent redécouvrir ce pays. En quelque sorte l'effort de communication, certes depuis les temps anciens des villégiatures princières, inventa une identité : la tradition de l'accueil¹². Or, la notion de « pays » est désormais rattachée au patrimoine d'une région¹³. Elle est en relation avec ce que d'aucun ont pu appeler l'invention du territoire. Cette tradition débuta avec le « paysage » à la définition duquel participèrent ensemble médecins¹⁴ et artistes comme en témoignaient les représentations picturales de quelques maîtres locaux et se poursuivit avec l'évocation des poètes plus tardivement. Il s'agissait désormais de se préoccuper de la qualité de la vie. Il existe sur ce point un rapport complexe entre l'art et l'administration de l'espace. La mémoire des lieux construisit et accompagna le phénomène du tourisme et un peu plus tard naquirent les académies de sociétés de gens de lettres. C'est alors à une élaboration d'un temps propre auquel le milieu intellectuel local invita les visiteurs à se rassembler autour des curiosités. C'est à ce modèle de développement que nous allons nous consacrer de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748 qui installa pour un demi siècle la paix dans le comté de Nice jusqu'aux premières réunions de la « Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes » en 1865¹⁵.

C'est d'abord le poète Joseph Rosalinde Rancher qui publia un « guide des étrangers à Nice » en 1826. Roubaudi en 1843 rédigea « Nice et ses environs ». Puis dès 1844 le naturaliste Antoine Risso écrivait dans son « guide des voyageurs de Nice », à propos des lieux de réception des étrangers, qu'ils « sont situés dans la plus belle position méridionale en face de la mer où sur les collines environnantes et principalement dans le faubourg de la Croix de Marbre que beaucoup d'Anglais ont préféré jusqu'à ce moment à tous les autres quartiers ». Mais pour la première fois en 1845 fut rédigé en français par souscription et relié à la suite de l'Almanach de la division en langue italienne l'Indicateur nicois qui avait pour objet de fournir des renseignements divers, principalement sur l'emplacement des maisons de commerce et les prix concernant l'hôtellerie, mais aussi un recensement des curiosités du pays 16. Ces informations étaient d'une grande utilité si l'on en croit les textes rédigés à propos de l'attractivité de Nice. Alphonse Karr notait en 1856 que « l'industrie des niçois consiste surtout à louer des appartements aux étrangers malades ou peureux du froid »; ils arrivent de partout car « Nice ne connaît pas d'hiver ». Enfin l'un des derniers opuscules avant la mise en série de ce genre littéraire fut publié par Emile Négrin en 1864 sous le titre *Promenades de Nice*¹⁷.

Les grands travaux accompagnèrent le séjour des étrangers. Concrètement il y avait deux passages qui reliaient la France au royaume de Sardaigne : le pont en bois à la hauteur de Saint-Laurent était régulièrement emporté par les crues du Var, à tel point qu'en 1845, « le Fleuve, les Bois, la Frontière » étaient recensés parmi les curiosités à visiter. Plus en amont du fleuve débuta en 1834 la construction d'un pont en pierre à hauteur de Bonson¹⁸. Or le corps du génie civil responsable de l'administration des eaux et routes fut institué par les patentes du 19 mars 1816 et divisé par arrondissement avec à sa tête un ingénieur¹⁹: Joseph Fricero rédigea ainsi un rapport sur les conditions topographiques du réseau routier en 1832²⁰.

¹² José Gentil Da Silva, «Les Alpes-Maritimes : ce carrefour méditerranéen, ce ferment pour l'Europe, une chance pour la France », dans Mélanges Paul Gonnet, Nice, 1989, pp. 197-198.

¹³ Michelle Ducerisier, « La parole et la fête. Maintien et reconstruction d'une identité agraire menacée », dans Cahiers de la Méditerranée, 2007, 74, pp. 140-148.

¹⁴ Alain Corbin, Le territoire du vide. L'Occident et le désir de rivages (1750-1840), Paris, 1990.

¹⁵ Annales de la société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, T.1, 1865, Archives départementales des Alpes-Maritimes.

¹⁶ L'indicateur Niçois pour l'année 1845 précédé de l'Almanach de la division, Nice, 1845.

¹⁷ Henri Costamagna, « Tourisme et paysage à Nice durant l'époque de la Restauration sarde », *Tourisme et* paysage, Colloque, Nice, 1982.

18 Edmond Raynaud, « Notice historique sur le passage du Var », dans *Nice-Historique*, 1908, pp. 308-311 et

^{346-350.}

¹⁹ Robert Latouche, Répertoire numérique du Fonds sarde (1814-1860), III. Autres services administratifs, Nice, 1928, Archives départementales des Alpes-Maritimes.

²⁰ Alain Larre, Les voies de communications dans le comté de Nice (XVIIIème siècle-1848), Mémoire de maîtrise, Université de Nice-Sophia Antipolis, 1990.

Cet accroissement saisonnier de population eût également des effets sur l'urbanisme. Pendant la 1^{er} décennie de la Restauration la ville augmenta d'environ 12% avec l'afflux d'immigrants venus de la montagne et surtout de Provence orientale. Ceux-ci viennent grossir le faubourg où s'entasse un monde laborieux vivant du trafic routier : maréchaux-ferrants et bourreliers, loueurs de chevaux qui y ont leurs écuries, voituriers, aubergistes. Se regroupent là également les tanneries niçoises avec leurs odeurs nauséabondes. On comprend que les hivernants aient préféré séjourner dans les quartiers de la Buffa et de la Croix de Marbre²¹.

Le peintre Guiglielmo Thaon réalisa des œuvres profanes et religieuses d'abord pour le compte de la ville de Nice. En 1742 il peignit le nouveau drapeau communal et les armes de la ville sur un support de soie en 1753. Il décora également le palais communal de la place Saint-François en 1722 et en 1733 le gouverneur de Nice et du comté lui demanda d'actualiser le plan d'extension de la ville sur le Pré-aux-Oies. Enfin en 1742 on lui demanda le portrait du roi Victor-Amédée II. Quant aux œuvres pieuses, il exécuta des blasons pour les lavandières lors de la procession du Corpus Domini en 1723, 1744 et 1750. En 1729 il dessina des inscriptions laudatives en l'honneur du dominicains niçois Charles-Vincent Ferrero et en 1742 on lui commanda un travail similaire pour la porte des jésuites. En 1729 il exécuta une « Annonciation » pour la chapelle des nouvelles écoles royales. En 1742 l'archiconfrérie de la Miséricorde lui confia la restauration de la « Vierge de la Miséricorde » attribuée à Louis Brea²².

Le sanctuaire de Notre-Dame de Laghet était une autre de ces « curiosités ». Quoi qu'il fût le premier pèlerinage officiel de la ville de Nice en 1654, c'est l'arrivée des Carmes en 1674 qui donna son essor au sanctuaire. Le premier d'ex-voto peint fut recensé en 1792 date à laquelle pourtant l'armée française convertit le sanctuaire en magasin militaire. La pratique du dépôt de ces ex-voto ne prit son essor qu'entre 1820 et 1840²³. Sans doute le site au pied de la Turbie à la limite des diocèses de Nice et de Vintimille favorisa-t-il l'augmentation de la fréquentation du pèlerinage. Il n'est donc pas sûr que cette absence d'ex-voto d'Ancien Régime ait eut les mêmes causes que celles rencontrées dans le haut pays de la Provence orientale à Notre-Dame de Valcluse près de Grasse ou dans sa frange littorale à Notre-Dame de bon port près d'Antibes dans la mesure où après la Restauration il s'agissait d'un arrondissement du département du Var.

La rade de Villefranche était encore une de ces « curiosités ». Quoique ports et rades eussent encore fait l'objet par le décret du 24 novembre 1827 d'un classement administratif²⁴, il semble bien qu'en 1845 son activité se soit réduite à l'accueil des hivernants.

Avant que ne s'imposent ces activités de services le découpage imposé par le centre fut celui de la province. C'est ce cadre qui tiendra lieu de charpente à tous les appareils de l'administration. Quelques exemples s'imposent afin de mettre en exergue la fonction que l'on dit aujourd'hui régionale parce qu'elle assemble un ensemble de compétences qui vont au-delà des limites officielles de la circonscription. Nous les choisissons parmi d'autres éléments dans le cycle de vie de l'individu à savoir son état civil, son travail ou si l'on veut son identité sociale qui était encore dans la ville et sa campagne essentiellement celle de l'agriculteur, de l'artisan et du commerçant. D'une part, en 1814 l'Etat civil fut restitué aux desservants. Des patentes royales du 26 juin 1837 en réglementèrent la tenue et imposèrent la rédaction des registres en deux exemplaires, dont l'un était gardé à la paroisse et le second aux archives de l'insinuation de la ville où siégeait le tribunal de préfecture au ressort duquel appartenait la commune. Cette dernière procédure excluait toutefois des desservants et notamment ceux des juifs et des non catholiques faisant profession de cultes tolérés²⁵. D'autre part, les réglementations concernant les instruments indispensables à toute activité laborieuse à savoir les poids et mesures. Un règlement du 29 juillet 1826 annexé aux patentes royales du 7 juillet précédent créa un service d'inspection et de vérification de ceux-ci par province qui maintint les anciennes mesures locales jusqu'à ce qu'un édit du 11 septembre 1845 adopta le système métrique graduellement

8

²¹ Luc Thévenon, « 1792-1825 : quel développement urbain pour Nice ? », dans *Nice au XIXème siècle. Mutations institutionnelles et changements de souveraineté*, Colloque, Nice, 1985.

²² Luc Thévenon, « Guiglielmo Thaone, peintre. Actif à Nice et dans le Comté de 1711 à 1753 », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 1997, 55, pp. 153-154.

²³ Bernard Cousin, *Le miracle et le quotidien. Les ex-voto provençaux, images d'une société*, Aix-en-Provence, 1983, pp. 274-277.

²⁴ Robert Latouche, op. cit.

²⁵ Robert Latouche, op. cit.

jusqu'en 1850. Désormais distincte aussi bien du corps, que des conditions matérielles de la production, qualité de la terre, spécificité du produit, la mesure devint conventionnelle donc neutre et universelle selon les vœux des promoteurs du mètre sous la Révolution française²⁶.

La poussée des Savoie vers la Méditerranée occidentale sanctionnée par la dédition de Nice en 1388 sembla répondre à des préparatifs d'ampleur. Ce mouvement constituait une alternative à l'influence des Angevins. Reste que cette domination ne fut pas uniforme puisque les communautés de Sospel, Pigna et Saorge se virent confirmer en 1452 leur privilège du for ecclésiastique²⁷. Il demeure encore vrai que la région soit encore un enjeu dans la concurrence entre les autorités locales, nationales et européennes et la définition de son identité un cas particulier des controverses pour le monopole du découpage légitime. Peut-être, les quelques notes rassemblées ici pourraient servir, par la redécouverte d'un ancien pays de frontière, à penser les problèmes de l'Union européenne dans ce pays à la fois montagnard et méditerranéen²⁸.

²⁶ Witold Kula, *Les mesures et les hommes*, Paris, 1984, pp. 117-121.

Alain Bottaro, Les sources de l'histoire du comté de Nice à l'Archivio di Stato de Turin, Nice, 2008, p. 32.

Thierry Couzin, Originalité en politique : le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848).

FRONTIÈRES. ETUDE SUR L'HISTORIOGRAPHIE NIÇOISE DU XIXE SIÈCLE

Thierry COUZIN

Docteur en histoire, Université de Nice-Sophia Antipolis

La question ne date pas d'hier : la fête révolutionnaire fut-elle une manière d'affirmer l'histoire ou de mieux la fuir ?²⁹. Marie-Joseph Chénier a composé trois textes susceptibles d'être chantés lors de la célébration de la prise de la Bastille le 14 juillet 1789 : *L'Hymne pour la fête de la Fédération* en 1790, *Le Chant du départ* en 1794, un *Recueil de chants philosophiques, civiques et moraux, à l'usage des Fêtes nationales et Décadaires* en l'an VII³⁰. Lors de la célébration du centenaire de la réunion de Nice à la France la revue *Nice-Historique* a apporté une importante contribution au problème de l'insertion du pays dans un espace national. Il fut d'abord question de donner une réponse française à la question qui en 1860 avait donné lieu à de vastes tractations entre Napoléon III et Cavour et les inévitables Anglais. On en vint même à imaginer de transformer la région en une sorte de zone franche sous mandat international comme la principauté de Monaco³¹. En quelque sorte le pays niçois devint un irréductible réduit et là se trouve le point de référence originel qui préside à toute l'historiographie niçoise contemporaine.

L'histoire du comté de Nice au XIXe siècle a fait l'objet de nombreuses publications depuis une trentaine d'années. Toutes n'eurent pas la même ambition pour Nice. En filigrane pourtant on trouve toujours la question des loyalismes de la petite patrie entre la France et l'Italie et cela certes depuis 1792 et pour le moins jusqu'en 1870. Ne parlons pas de progrès entre la première grande synthèse sur la question et la seconde assez récente mais d'un changement de perspective. Ce qui n'est pas propre à l'histoire du pays niçois c'est le fait que l'Histoire a progressivement rétrécit ses ambitions. Fernand Braudel à constaté à ce propos que le long répit entre les nations d'Europe de 1870 à 1914 ne fut pas propice a stimuler les ambitions de la discipline³². Sans aucun doute faut-il se féliciter de la paix qui bon an mal an s'est frayée un chemin sous la forme de la Communauté européenne. Mais depuis le traité de Rome en 1957 son noyau s'est tellement élargit que les historiens se posent désormais les problèmes d'appartenances des populations à telle ou telle entité. Dans le cas niçois tout naturellement depuis le milieu du XIXe siècle c'est l'idée que la fragmentation et controverses venaient de sa place frontalière entre la France et l'Italie³³. Il fut pourtant un temps ou l'historiographie niçoise s'immergea dans le cadre méditerranéen plus vaste de frontière entre l'Occident³⁴.

De façon liminaire la période de la Restauration sarde a d'abord été désigné sous le signe d'un double enclavement, celui du comté de Nice par rapport aux autres provinces du royaume, et, à l'intérieur de la province de Nice, des communautés les unes par rapport aux autres et de la ville elle-même³⁵. Nous pouvons ajouter le Comté par rapport à la Provence orientale dans laquelle comme ailleurs en France Louis VIII s'efforça de reconstituer le cérémonial royal lien par excellence avec les ancêtres du Bourbon sous l'égide du drapeau blanc et de la fleur de Lys. En cette dernière décennie ce sont les politiques de la ville et de l'aménagement du territoire qui ont inspiré l'étude de l'essor urbain et particulièrement de sa frange littorale préférant parler de l'immobilisme du haut pays comme un ensemble frappé par un exode rural considéré comme plus que séculaire non sans distinguer la quiétude de la vie urbaine du foyer d'agitation propre à sa situation frontalière vue de Turin³⁶. En somme le regard des confins modifie la donne et dans un cas limite celui-ci a pu même acquérir une dimension mondiale.

Embarqué dès l'âge de quinze ans au port de Nice Giuseppe Garibaldi adhéra en 1833 à la *Giovine Italia* de Giuseppe mazzini. A ce titre il participa à la conspiration engagée en 1834 en Savoie et à Gênes. Après son échec c'est du grand port ligure qu'il s'enfuit et gagna Marseille où il apprit sa condamnation à mort par contumace par les autorités piémontaises et s'exila alors en Amérique latine où il rejoignit d'autres proscrits italiens. Il revint au pays après s'être distingué pour son activisme républicain à la faveur des événements qui agitaient le royaume de Sardaigne en avril 1848 où il s'engagea avec ses compagnons sous la bannière des Savoie³⁷.

Ce pays demeurant frontalier après l'annexion de 1860 à la France c'est de Paris cette fois qu'on y regarda avec méfiance. A la fin du XIXe siècle la présence d'anarchistes italiens en exil à Nice dont les rapports de police ne réussirent jamais à prouver leur participation au terrorisme alors qu'un climat de peur prévalait alors

11

²⁹ Mona Ozouf, « La fête révolutionnaire sous la Révolution française », dans *Faire de l'histoire. III Nouveaux objets*, Jacques Le Goff, Pierre Nora (dir.), Paris, 1974, pp. 342-370.

³⁰ Hans Ulrich Gumbrecht, « Chants révolutionnaires, maîtrise de l'avenir et niveau du sens collectif », dans *Revue d' Histoire Moderne et Contemporaine*, 1983, 2, pp. 235-236.

³¹ Ernest Hildesheimer, « La réunion de Nice à la France vue à travers la correspondance du Ministère français des Affaires étrangères », dans *Nice-Historique*, 1960, numéro spécial, pp. 91-140.

³² Fernand Braudel, « Position de l'histoire en 1950 », dans *Ecrits sur l'histoire*, Paris, 1969, pp. 17-38.

³³ Nouvelle histoire de Nice, Alain Ruggiero (dir.), Toulouse, 2006, pp. 13-16.

³⁴ Histoire de Nice et du pays niçois, Maurice Bordes (dir.), Toulouse, 1976, pp. 5-7.

³⁵ Paul Gonnet, « Capitale d'un monde clos (1814-1860) », dans *Histoire de Nice et du pays niçois*, op. cit., p. 247.

³⁶ Olivier Vernier, « La Restauration sarde (1814-1848) », dans *Nouvelle histoire de Nice*, op. cit., pp. 155-169.

³⁷ Hubert Heyries, Garibaldi. Héros d'une Europe en quête d'identité, Nice, 2007, pp. 65-74.

dans l'opinion depuis l'assassinat de François Sadi Carnot à Paris par un turinois en 1894³⁸. Le fondateur de la revue Nice-Historique en 1898 puis de L'*Academia Nissarda* en 1904, Henri Sappia lui même, fut un conspirateur républicain contre le régime bonapartiste, condamné le 12 août 1870 à 15 ans de détention en pleine guerre contre la Prusse³⁹ il ne purgera pas sa peine grâce à la chute du Second Empire. Son retour à Nice le mit dans une situation difficile dans un milieu ambiant où régnait la plus grande confusion avec la nomination de Giuseppe Garibaldi à la tête de l'armée des Vosges par Léon Gambetta le 14 octobre 1870 puis son élection comme député à l'Assemblée nationale française réunie à Bordeaux le 3 février 1871 tandis que demeurait actif le Comité de Florence qui réclamait la séparation avec la France. Il s'exile alors à Londres où il fait publier son premier ouvrage *Nizza contemporanea* avant de revenir en France pour participer à la Commune il retourne en Angleterre lors de la répression de l'insurrection et passe alors plus de trois ans à la bibliothèque du *Britisch Museum* et s'installa enfin à Nice à la fin des années 1880 où il se consacra inlassablement à exhumer des archives de quoi rédiger un véritable panthéon des grandes figures de l'histoire de Nice jusqu'à son décès en 1906⁴⁰.

A Rome même sous Léon XII il y eut un effort de réappropriation intellectuelle et spirituelle de la longue durée de l'orthodoxie telle qu'elle avait définie par le concile de Trente. A l'aube de l'année sainte 1825 le théatin Gioacchino Ventura s'enthousiasmait écrivant que Rome était la ville à laquelle nul n'est étranger, patrie commune à tous dans laquelle tous trouvent asile, protection et soutien sous le sceptre pacifique du Père commun. Plus tard malgré l'encyclique de Grégoire XVI du 15 août 1832 qui dénonçait la liberté de la presse et accentua la censure sur les livres et le contrôle de l'édition les prescriptions de l'*Index* n'empêchèrent pas la circulation des ouvrages, la présence de nombreux européens à Rome, la fréquentation des musées et surtout le maintien de l'ouverture des bibliothèques vaticanes qui palliait à la fermeture des archives⁴¹. La tradition alors se posait comme le vrai réceptacle de la modernité.

Dans la France de la Restauration c'est au niveau des mairies que se discuta le sort de la communauté originelle porté par les partisans du retour et alors que l'institution préfectorale avait été maintenue ce sont des provinces que le manque d'enthousiasme des populations monta à Paris et poussa à la dissolution la Chambre des députés dès 1818⁴². Sous Charles X la fête demeura un rituel dans lequel le souverain ou ses emblèmes était suivit par les représentants de l'Eglise puis des grands corps de la justice et de l'armée. C'est le retour des *Trois couleurs* lors des journées parisiennes des 26, 27 et 28 juillet 1830 qui cette fois emportèrent les campagnes au moment même où Charles X se préparait à fêter la prise d'Alger le 5 février 1830. Signe d'une contestation nouvelle contre Louis-Philippe, à partir de 1835 les textes réglementant les fêtes et spectacles, les écrits comme les cris autorisés lors des célébrations, la proclamation en somme des valeurs libérales afin de ne pas déliter le régime. Désormais c'était la nation, la chose publique, les Français, s'adressant de préférence au maire et à la commune, et le souvenir état ravivé par les mots de constitution et institutions qui obligeaient tant les citoyens que le monarque lui-même par serment⁴³.

La volonté de faire du village le soubassement de la vie publique sur lequel se construit l'opinion fut plus que louable⁴⁴ et précéda de loin l'invention non seulement culturelle mais institutionnelle du Niçois comme pays dans le sens d'agglomérations villageoises⁴⁵. En réalité les fêtes paysannes en rétablissant les rythmes de la communauté servent de repère aussi bien à ceux qui font la navette qu'aux émigrés de retour au pays. Si l'appartenance locale est aujourd'hui valorisée le développement des organismes européens a cependant renforcé au détriment de la patrie nationale la petite patrie natale. Modernité et globalité renforcent ainsi l'identité de la tradition communautaire⁴⁶. Celle-ci elle même a une histoire.

³⁸ Yvan Gastaud, « L'italien anarchiste à Nice dans les rapports de police à la fin du XIXème siècle : la figure introuvable du terroriste », dans *Recherches Régionales*, 2007, 187, pp. 10-14.

³⁹ Olivier Vernier, « Henri Sappia : l'inventeur du « Nice-Historique », du conspirateur au patriote niçois. « Notes d'un passant », dans *Nice-Historique*, 1998, 1-2, p. 13.

⁴⁰ Karine Lambert, «Entre France et Italie : la quête identitaire d'Henri Sappia (1898-1901) », dans *Etudes Corses*, 2002, 55, pp. 171-184.

⁴¹ Philippe Boutry, « Papauté et culture. Magistère, orthodoxie, tradition », dans *Revue d'Histoire du XIX siècle*, 2004, 28, p. 33 et 41-42.

⁴² Rudolf von Thadden, *La centralisation contestée*. *L'administration napoléonienne enjeu de la politique de la Restauration*, Arles, 1989, pp. 127-152.

⁴³ Rémi Dalisson, Les Trois couleurs, Marianne et l'Empereur. Fêtes libérales et politiques symboliques en France 1815-1870, Paris, 2004, pp. 17-73.

⁴⁴ José Gentil Da Silva, « Le village dans la perspective d'une histoire comparative », dans *Le village en Provence*, Colloque, Mouans Sartoux, 1985, pp. 233-239.

⁴⁵ Michelle Ducerisier, « La parole et la fête. Maintien et reconstruction d'une identité agraire menacée », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2007, 74, pp. 139-146.

⁴⁶ Gian-Luigi Bravo, « La fête réinventée », dans *Le Comté de Nice. De la Savoie à l'Europe. Identité, mémoire et devenir*, Colloque, Nice, 2006, pp. 175-177.

A l'agrégat sans cohésion qui résultait autant de données physiques opposant le littoral et haut pays, de la superposition de circonscriptions administratives et religieuses, et d'une diversité linguistique d'autres ont mis plus particulièrement en relief en étudiant ses parlers nissart, mentounasc, gavot et provençal c'est dans la durée que s'est définie son identité⁴⁷. L'appartenance à la Maison de Savoie depuis 1388 a d'une certaine manière internationalisée la question. L'historiographie piémontaise a ainsi fait son entrée dans le débat particulièrement du point de vue de l'histoire du droit comparé soit une réflexion sur la forme de l'insertion de la coutume dans un ensemble de normes qui témoigna de la façon dont peu à peu la centralisation s'imposa en aménageant les autonomies⁴⁸. C'est pourquoi l'identité demeura paradoxale dans la mesure où la frontière culturelle qui fondait sa revendication résida dans le rapport entre la continuité du temps long et la fragmentation de son espace⁴⁹. La forme d'érudition du dictionnaire s'inscrit incontestablement dans cette dynamique⁵⁰.

La quête d'identité ne peut cependant pas oublier les réalités économiques qui servirent de détonateur au tout premier *Risorgimento*. Lors des crises de subsistances de 1837, 1840 et 1846-47 qui précédèrent la révolution de 1848 correspondirent des phases de croissance de la législation comme si l'Etat piémontais palliait les soubresauts du marché par la réglementation⁵¹. Si il est certain que cette contrainte toucha alors toute l'Europe elle ne suffit cependant pas à expliquer pourquoi ci et là il y eut des différences majeures⁵². En 1847 les tensions dans la mouvance catholique s'exacerbèrent il est vrai aussi liée à l'incertitude d'un avenir dont on entrevoyait le dessein. En Suisse la volonté de révision du pacte fédéral de 1815 pris corps au début des années 1830 pour former la revendication d'un Etat fédératif aboutie en 1845 à la création du *Sonderbund* c'està-dire la ligue des sept cantons catholiques et provoque des hostilités en novembre 1847 dont l'issue quoique défavorable conduisit à modifier la constitution helvétique en 1848⁵³. A Nice les libéraux organisent un grand banquet le 11 novembre 1847 auquel souscrivirent 363 personnalités pour soutenir les réformes de Charles-Albert notamment sur la libéralisation de la presse qui culminèrent avec l'édit du 27 novembre 1847 sur l'administration provinciale et communale du royaume de Sardaigne⁵⁴.

Ville moyenne assise sur son privilège de chef-lieu on a souligné que si il y eut cependant un effort d'industrialisation à Nice dans les secteurs de la savonnerie, de la soie et du tabac, il a fallut attendre l'économie de substitution liée au tourisme pour parler d'un développement proprement dit qui précéda l'essor urbain⁵⁵. Ces deux points ont été discuté plus récemment D'une part on a exposé de façon convaincante que le plan régulateur de la ville avait en quelque sorte anticipé sur la villégiature et à ce titre il a été mis en exergue la part importante tenue par l'immigration féminine qui trouvait à s'employer dans la domesticité⁵⁶. D'autre par on a pu brosser un tableau sombre de la période de la Restauration en soutenant qu'à cette époque les Niçois n'avaient pas plus de penchant pour la France que pour l'Angleterre ou la Russie. La colonie anglaise devenait de plus en plus nombreuse, la Russie louait la rade de Villefranche pour abriter sa flotte de guerre de la Méditerranée, si bien que les roubles et les sterling étaient plus abondant à Nice que le franc germinal. La structure sociale était alors figée : campagnes comparables à celles d'autres milieux méditerranéens, autoconsommation et culture de pays sec, absence d'une classe bourgeoise au profit du maintien d'un patriciat urbain et une faible ouverture sur les marchés étrangers sinon par l'intermédiaire du commerce de l'huile et des agrumes⁵⁷. Enfin, quant au fait que l'industrialisation fut réalisée ailleurs au détriment du pays niçois on a pu remarquer que sous le règne de Charles-Albert la tentative d'un développement autocentré par la centralisation des moyens de crédit a d'abord touché la Savoie avant la création des banques d'Etat à Gênes puis à Turin. L'accumulation du capital dans sa phase initiale servit essentiellement au développement du réseau des chemins de fer dont les lignes menaient à

⁴⁷ Ralph Schor, « Hervé Barelli et Roger Rocca. *Histoire de l'identité niçoise*, Editions Serre, Nice, 1995, 159 pages. Bibliographie », dans *Nice-Historique*, 1996, 1, p. 64.

⁴⁸ Isidoro Soffietti, « Les sources du droit : problèmes. La législation de la Maison de Savoie et Nice », dans *1388. La dédition de Nice*, Colloque, Paris, 1990, pp. 415-423.

⁴⁹ Jean-Baptiste Pisano, « De l'espace au territoire. Le comté de Nice entre altérité et identité », dans *Histoire des Alpes*, 2001, 6, p. 82.

⁵⁰ Denis Andreis, « *Dictionnaire historique et biographique du Comté de Nice*, sous la direction de Ralph Schor, Nice, Serre, 2002, 416 pages. Bibliographie », dans *Nice-Historique*, 2003, 1, pp. 50-51.

⁵¹ Thierry Couzin, *Originalité en politique*: le cas du Piémont dans la naissance de l'Italie (1831-1848). Gouverner le royaume de Sardaigne à l'époque de Charles-Albert, Zürich, 2001, pp. 61-62.

⁵² Emmanuel Le Roy Ladurie, *Histoire humaine et comparée du climat. II. Disettes et révolutions 1740-1860*, Paris, 2006, pp. 357-368.

⁵³ Sylvain Milbach, « Les catholiques libéraux en révolution avant l'heure. Fin 1847 : Suisse-Italie-France », dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 2004, 28, pp. 61-62.

⁵⁴ Hervé Barelli, « Les premières élections législatives dans la province de Nice 1848-1850 », dans *Nice-Historique*, 1997, 1, pp. 15-16.

⁵⁵ Paul Gonnet, op. cit., pp. 247-303.

⁵⁶ Olivier Vernier, op. cit., pp. 167-169.

⁵⁷ Paul Castela, *De Nikaia à Acropolis, la mutation de Nice*, Nice, 1988, pp. 115-135.

Lugano et Milan. Il est possible d'interpréter la ténacité de la dynastie a demeurer attentive à son emplacement au croisement des espaces méditerranéens et continentaux comme un essai de solution originale rétive aussi bien aux sollicitations mondiales de la division internationale du travail qu'à la montée des Etats nationaux du moins jusqu'à sa décisive orientation italienne en 1848 et 1849⁵⁸.

L'histoire de l'historiographie niçoise est également féconde. En classant ses chroniqueurs d'après le nombre d'articles qui leurs furent consacrées dans la revue Nice-Historique il a pu distinguer une première période d'intense production jusqu'en 1914 où furent régulièrement commentés par le comité de rédaction de la revue Eugène Caïs de Pierlas, Paul Giraudi, Honoré Pastorelli et l'abbé Bonifacy. La seconde période s'ouvrit après 1955 au cour de laquelle c'est essentiellement l'abbé Bonifacy qui bénéficia d'une attention particulière en raison de la possibilité d'exploiter statistiquement ses notes par l'historiographie du XIXe siècle. Seul l'auteur de Nicea Civitas l'abbé Pierre Gioffredo demeura étudié durant tous le siècle écoulé⁵⁹. On a put voir dans des travaux consacrés à l'historicité des concepts médiévaux la poursuite de cette pratique historiographique qui porte en elle-même sa propre critique. Ainsi à propos de l'importance pour la mouvance francophile de l'année 1388. L'écrivain du XVIIe siècle Pierre Gioffredo bénéficia d'une édition niçoise en 1854 où il évoquait le patto deditizio tandis que l'expression fut employée pour la première fois comme substantif par le même Pierre Gioffredo dans l'édition niçoise de sa Storia delle Alpi Marittime de 1848 dans laquelle il parla de patti e convenzioni giurate dal conte e dal cittadini⁶⁰. C'est cette approche philologique qui dans le contexte de l'époque influa décisivement sur les catégories de pensée du courant libéral⁶¹. Rest que dans notre XIXe siècle le mémorialiste se distinguait mal de l'historien par la difficulté de conter le contemporain. Le temps de l'historie était donc celui d'un horizon d'attente partagé chacun s'employant à faire valoir son énonciation par rapport à lui⁶². Il a pu arriver que cette tension entre l'immédiateté du discours et la pertinence d'un dispositif rhétorique se retrouva dans une seule et même personne. Ce fut ainsi le cas du niçois Auguste Carlone en 1848 et jusqu'audelà de l'annexion à la France⁶³. Si on a pu opposer le nissardisme au Midi rouge⁶⁴ un changement de perspective attentif aux actuels ferments régionaux, des assemblages comme les Communautés d'agglomérations pour les villes, ou les Communautés de vallées⁶⁵, comme aux sollicitations lointaines du Sud, qui en tant projet ne prit une consistance une historique qu'au XIXe siècle⁶⁶, mais participe désormais à tous les efforts des tenants d'un Midi méditerranéen a essayer d'arrimer plus solidement ce petit pays au projet du « Grand Sud » de la Catalogne à la Ligurie⁶⁷.

A la pointe occidentale de l'Eurasie « l'isthme français »⁶⁸ constitua déjà un Etat précocement national dans lequel le tracé des frontières à la fois rapprochait et séparait les peuples sis sur ses limites. Il est ainsi remarquable qu'il fallut attendre les années quatre-vingt du XVIIIe pour que le terme « frontalier » entre dans la langue française et donne une sorte de « statut » tardif témoignant d'une volonté d'apaisement⁶⁹ pour ces populations dont la réputation turbulente était un lointain héritage des peuples *foederati* parmi lesquels les Francs s'étaient déjà infiltrés à l'intérieur de la Gaule lors de la désintégration de l'Empire Romain⁷⁰. Au fond

14

⁵⁸ Thierry Couzin, « Un projet d'industrialisation. La centralisation bancaire dans le royaume de Sardaigne de Charles-Albert à Victor-Emmanuel II (1843-1849) », dans *Mediterranea*. *Ricerche storiche*, 2008, 14, pp. 591-612.

⁵⁹ Henri Costamagna, « Historiens et chroniqueurs niçois vus par Nice Historique XVIe-XIXe siècles », dans *Nice-Historique*, 1998, 1-2, pp. 67-74.

⁶⁰ Laurent Ripart, « La dédition de Nice à la maison de Savoie. Analyse critique d'un concept historiographique », dans *Cahiers de la Méditerranée*, 2001, 62.

⁶¹ Thierry Couzin, « Contribution piémontaise à la genèse de l'Etat italien. L'historicité de la « Raccolta per ordine di materie delle leggi » (1818-1868) », dans *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 2008, I, pp. 119-120.

⁶² Damien Zanone, « Temps des historiens, temps des mémorialistes : complémentarité et rivalité », dans *Revue d'Histoire du XIXe siècle*, 2002, 25, pp. 153-154.

⁶³ Thierry Couzin, « La pensée d'Auguste Carlone : de l'engagement politique à la réflexion historique sur le comté de Nice », dans *Recherches Régionales*, 2005, 178, pp. 35-39.

⁶⁴ Yves Rinaudo, « Un équilibre méditerranéen : le pouvoir local entre l'Etat et le territoire », dans *Etudes Rurales*, 1986, 101-102, pp. 203-217.

⁶⁵ Jean-Yves Ottavi, Andrée Dagorne, *Gestion territoriale intégrée et développement durable des Alpes-Maritimes. Création et utilisation d'une base de données géographiques*, Nice, 2005, 62 p.

⁶⁶ Philippe Martel, « Les historiens du début du XIXème siècle et le Moyen Age occitan : Midi éclairé, Midi martyr ou Midi pittoresque », dans *Romantisme*, 1982, 35, pp. 49-61.

⁶⁷ Roger Brunet, *Géographie universelle*, Paris, 1990.

⁶⁸ Fernand Braudel, L'identité de la France. Vol. I.: Espace et histoire, Paris, 1986, pp. 239-271.

⁶⁹ André Burguière, Jacques Revel (dir.), *Histoire de la France. L'espace français*, Paris, 2000, pp. 70-89.

⁷⁰ Patrick J. Geary, *Naissance de la France. Le monde mérovingien*, Paris, 1989, pp. 28-55.

l'identité niçoise comme du reste celle de l'Europe et de la Méditerranée est si plurielle que ni la civilisation européenne ni le christianisme ne parviennent de nos jours à circonscrire. L'histoire humaine de la mer intérieure est ainsi aux antipodes des positions drastiques et stériles de Georges Bush qui fit des Etats-Unis après l'attentat du 11 septembre 2001 le héraut du Bien dans une croisade contre le Mal⁷¹. La Grande nation eut pour impulsion initiale de libérer les « terres esclaves » si bien qu'à Nice ce sont les troupes placés sous le commandement du général Danselme qui fin septembre 1792 inaugurèrent la temporalité nouvelle qui du règne millénaire de la grâce des élus de l'aristocratie surgit pour ainsi dire noblement de l'événement le peuple tout entier⁷².

⁷¹ Rossella Cancila, « Il Mediterraneo. Storia di una complessità », dans *Mediterranea Ricerche Storiche*, 2008, 13, pp. 246-250.

⁷² Thierry Couzin, « L'invention du politique par la Grande nation. Une expression juridique de la rencontre avec les pays proches de la France révolutionnaire. Le cas du royaume de Sardaigne et de ses contrées limitrophes (1792-1849) », dans *Recherches Régionales*, 2008, 192, p. 27.

LA CORRESPONDANCE DE TEODORO DI SANTA ROSA À AUGUSTE CARLONE 1ère PARTIE 1850 A 1853 LE DÉPUTÉ D'UTELLE

Jean-Bernard LACROIX

Fils du comte de Santorre di Santa Rosa qui avait du fuir le Piémont pendant les événements de 1821, lors de la répression du roi Charles Félix, Teodoro Derossi di Santa Rosa né en 1811 avait subi enfant les épreuves de l'exil qui l'avait profondément marqué. Après avoir longtemps dirigé les services financiers de la Sardaigne il fut nommé à Nice à la fin de 1848 comme intendant général. Il resta moins d'un an à la tête de la division et s'engagea dans la vie politique en devenant député du collège d'Utelle.

La correspondance de Teodoro di Santa Rosa à Auguste Carlone, conservée dans le fonds d'archives de ce dernier déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes ⁷³ se compose d'un très bel ensemble de 104 lettres qui couvrent une décennie de juillet 1850 à juillet 1860. La période la plus dense correspond aux années 1852 à 1853 laquelle est marquée par le renoncement de Santa Rosa à son mandat de député d'Utelle à la suite de péripéties politiques et surtout en raison de la brusque dégradation de sa santé qui le conduit à cesser le combat politique au profit de responsabilités administratives. Près de la moitié des lettres (45) ont été écrites au cours de ces années pendant lesquelles les deux hommes nouent de solides liens d'amitié fondés sur une estime réciproque et le partage de convictions politiques libérales. Ces échanges épistolaires sont aussi fondés sur le rôle que joue le journal de Carlone l'*Avenir* dans le message politique de Santa Rosa, aussi bien à l'adresse de ses électeurs et des Niçois que de ses adversaires politiques à la Chambre, spécialement les représentants du Centre gauche avec lesquels il est en conflit ouvert.

Cette correspondance est précieuse par les éléments qu'elle apporte à la compréhension de la situation de la province de Nice et de l'action de ses représentants dans le contexte général de l'Etat sarde. Le point de vue de Santa Rosa est d'autant plus intéressant qu'il connaît bien les questions touchant à la province de Nice pour en avoir été l'intendant général, qu'il lui voue un attachement fort, celui d'une « patrie d'adoption », mais exempt de l'esprit partisan et localiste des autochtones, qu'il a enfin une vision nationale par sa proximité avec les plus hauts dirigeants de l'Etat, à commencer par Cavour dont il est l'ami.

Dans la première et seule lettre de 1850 écrite à Carlone, après avoir été intendant général à Nice quelque mois plus tôt, Santa Rosa manifeste sont intérêt particulier pour la presse niçoise. Il en profite pour suggérer à Carlone de ne pas attaquer son successeur à Nice dans le journal qu'il diffuse et d'y introduire des articles en italien.

Pendant l'année 1851 les échanges sont encore très épisodiques avec seulement 4 lettres entre mars et juin 1851. Au début de l'année Santa Rosa, en tant que député d'Utelle soucieux de donner à la province de Nice les moyens de son développement économique, pousse le gouvernement à présenter un projet de loi pour réaliser un tunnel sous le col de Tende. Il compte sur le journal de Carlone pour soutenir sa proposition qu'il juge essentielle. Dans sa lettre de juin il dit sa satisfaction, estimant avoir triomphé en faveur de Nice par le vote de compensations à la disparition du port franc. Adepte du libre échange et soutien inconditionnel de la politique libérale de Cavour, Santa Rosa est aussi un ardent défenseur de Nice à laquelle il reste très attaché : « voilà la victoire de Nice et du système économique en même temps », écrit-il, alors que la suppression du port franc a suscité une très vive opposition à Nice.

C'est en 1852 que la correspondance entre les deux hommes devient régulière (21 lettres). Ils s'apprécient, défendent des projets qu'ils partagent pour le développement économique de la province de Nice et s'aident mutuellement dans des intérêts croisés. Santa Rosa, député éloigné de son collège électoral, a besoin de connaître la situation à Nice et de mesurer l'opinion publique. Il trouve aussi dans le journal de Carlone qui lui ouvre ses colonnes un moyen d'expression et de communication avec ses électeurs. Carlone pour sa part est sous la surveillance des autorités turinoises qui suspectent son journal de séparatisme et

⁷³ ADAM 7 J 36

Santa Rosa, par son amitié avec Cavour, peut lui assurer une certaine indulgence sinon l'impunité et, pour le moins, l'alerter sur des écarts qui agacent le pouvoir.

En janvier 1852, Santa Rosa travaille sur le texte des compensations pour Nice et demande à Carlone d'en assurer la publication. Il conclut sa lettre en disant vouloir finir ses jours à Nice. En février il espère que De Foresta, qui n'est plus ministre, aura plus de liberté pour agir avec lui en faveur de la province de Nice. En mars il intervient en faveur de Dameth et du journal mais invite Carlone à éviter « des articles qui puissent donner de l'embarras au ministère » (lettre 8), ajoutant : « on vous surveille de près » (lettre 9). Il se dit fatigué des intrigues et des difficultés qu'il rencontre dans la défense des intérêts niçois à la Chambre au point d'envisager sa démission de député. Il a aussi une divergence avec De Foresta sur la question du financement des routes de vallées. Santa Rosa et Carlone ont en outre une appréciation différente de De Foresta, « sa grandeur l'ex ministre », sur le traité avec la France qu'ils jugent peu favorable à Nice.

Santa Rosa, comme conseiller d'Etat, s'est beaucoup investi dans la réforme de l'administration de la comptabilité et de la cour des comptes mais il craint, en raison des intrigues et des oppositions, de ne pas réussir à mettre en place la « base du gouvernement » qu'il voudrait faire prévaloir (lettre 9). Cette réforme est le fruit du voyage d'études qu'il a fait à la demande de Cavour à Paris et à Bruxelles de juillet à septembre 1851⁷⁴. Début avril il développe en 11 points ses priorités politiques fondées sur le libéralisme et précise spécialement les mesures en faveur de Nice au titre des compensations (lettre 11). Il apprend à Carlone la disparition de son ami Pinelli président de la Chambre. Bien qu'ayant refusé toute rétractation celui-ci avait eu le secours de la religion contrairement à Pietro Derossi di Santa Rosa contre qui l'archevêque Franzoni avait opposé une totale intransigeance. Il dément par ailleurs formellement les bruits qui ont pu courir à Nice sur une entente avec Giletta pour y créer un nouveau journal. Il en profite pour dénoncer ceux qui le dénigrent à Nice et entend par ailleurs laisser à De Foresta jouer le rôle de chef de la députation niçoise après avoir été ministre « comme résultat de son discours sur le port franc » afin de conduire une action solidaire avec tous les représentants niçois dans l'intérêt de la province mais en même temps, en cas de forte divergence sur les buts à atteindre, il évoque à nouveau sa possible démission de député.

En mai il s'occupe du chemin de fer, question la plus importante (lettre 13), en accord avec les autres députés de manière à agir soudés en faveur de Nice et à aboutir à une demande commune. Il se montre néanmoins de plus en plus méfiant à l'égard d'un milieu politique prompt à l'intrigue. Il s'attarde longuement sur ses divergences dans la gestion de la Province avec le nouvel intendant La Marmora qu'il juge trop timoré. Santa Rosa préconise de recourir massivement à l'emprunt pour investir de façon ambitieuse dans le chemin de fer et les routes (lettre 14). En juin il ne cache pas son amertume et son découragement laissant à De Foresta les initiatives, préférant se mettre en retrait « jusqu'à ce que M. Cavour rentre aux affaires » (lettre 16). En juillet Santa Rosa donne sa position concernant la loi sur le mariage rejetant le projet du ministre de la justice Boncompagni, « confusion et mauvaise application du système anglais » (lettre 7) et réclame « la liberté pour tous, pour toutes les consciences ». Il rédige un mémoire sur les compensations que Carlone veut publier dans l'*Avenir* en juillet (lettre 18), satisfait d'avoir pu avec franchise exprimer sa pensée et convaincu d'agir dans l'intérêt de Nice, même s'il subit la critique de son successeur à la tête de l'intendance générale (lettre 21).

En octobre, de retour d'un voyage d'études en France en Suisse et en Belgique, il annonce à Carlone qu'ayant son fils malade, il renonce à son voyage projeté à Nice mais s'occupe activement des intérêts de la province à Turin. Pourtant en décembre il fait une fois

⁷⁴ Lettre de recommandation de Cavour conservée à la Bibliothèque historique de Paris. Il a reçu du Roi des Belges pour ses travaux la décoration d'officier de l'ordre de Léopold (lettre 14)

de plus état de ses divergences avec l'intendant sur la manière d'envisager les projets pour Nice et s'en est entretenu avec De Foresta à Turin. Cette situation le décide à se mettre en retrait. Il n'en continue pas moins de se passionner pour la question du chemin de fer et a pris l'initiative des contacts avec le gouvernement français et la Compagnie de Lyon à la Méditerranée pour que la ligne projetée en France sur Toulon bénéficie à Nice.

Critiqué pour avoir adhéré à la loi sur les gabelles, Santa Rosa s'en explique par la conception du libéralisme qu'il prône : « les gouvernements libéraux doivent faire payer avec des principes d'égalité proportionnelle et sans privilèges mais ils doivent dépenser beaucoup en travaux d'utilité publique et compenser par le plus de dépenses les provinces moins aisées » (lettre 24). Assez découragé par l'hypocrisie et les intérêts individuels il réfléchit à son retrait de la vie publique. Il s'investit surtout dans ses nouvelles fonctions de commissaire du Roi, chargé de préparer la loi sur la suppression des *Aziende* et l'organisation de l'administration centrale et de la comptabilité générale ; « je crois que par ce moyen on parviendra à la décentralisation » (lettre 26), rejetant l'idée que le ministère concentrerait plus de pouvoir. Il dit s'inspirer du système belge en l'adaptant et non du système français. En février 1853 il fait part à Carlone, de l'avancement des propositions gouvernementales en vue d'un projet de loi sur les routes de vallées qui a fait l'objet d'un consensus avec De Foresta et dont il espère qu'il sera entériné par le conseil provincial.

Acceptant finalement la proposition de Cavour de s'investir dans la mise en œuvre de la réforme des Finances, Santa Rosa s'engage en avril 1853 dans la voie administrative. « Cela nécessite une réélection dans mon collège » (lettre 28) et il avoue qu'il serait flatté d'être réélu. Jugeant toute l'importance que peut avoir la presse pour soutenir la politique et orienter l'opinion, il défend Galli que critique Carlone, « il ne faut pas le tuer sous les coups de la réprobation de la presse » (lettre 28), et demande à Carlone d'apporter son appui à Cavour qui est « un bon ministre ». Il l'invite aussi, alors que son journal montre quelques réticences sur la politique étrangère du gouvernement, à être prudent (lettre 29). Il assure en outre que le parti du Centre gauche est hostile à son journal et à Nice.

Le 3 mai il affirme sa détermination après l'annulation de son élection, mettant en cause le ministre de l'Intérieur San Martino. Il « a dirigé en homme de police cette affaire contre Cavour et moi-même ». Il le soupçonne d'ailleurs d'intercepter le courrier qu'il échange avec Carlone : « répondez-moi de suite afin de savoir si la police de S. Martino n'a pas eu ma lettre comme il a lu avant moi celle que vous m'écriviez de France lorsqu'il voulait vous faire arrêter » (lettre 32). Dénonçant les intrigues du Centre gauche dont les membres lui sont hostiles et menacent de ne pas voter la loi des subsides pour les routes de vallées en faveur de Nice, il renonce à se représenter devant les électeurs malgré le soutien de Cavour qui le nomme inspecteur général effectif du Trésor et lève ainsi les « obstacles apparents à son éligibilité ».

Il confie en toute amitié à Carlone ses réflexions sur la vie politique et lui joint une adresse à l'intention de ses électeurs pour la publier dans le journal, reconnaissant que si le collège le confirmait il en serait honoré mais donnerait sa démission. La Chambre vote finalement la loi sur les routes de vallées le 17 mai, Santa Rosa s'empresse de l'annoncer à Carlone, et fait en même temps part des attaques redoublées de parlementaires qui l'accusent, à la suite d'un article bienveillant du journal de Carlone, « d'être voué au parti séparatiste » (lettre 35). Ne voulant pas mettre en difficulté Cavour car selon lui « Cavour n'a pas des amis à la Chambre bien en nombre et seuls son intelligence et sa capacité lui donnent la majorité » (lettre 37), il démissionne le 3 juin après avoir été réélu. Ses adversaires ne désarment pas et font de Santa Rosa un « républicain » (lettre 41) alors que tout démontre qu'il est un royaliste loyal, tenant du libéralisme et d'une décentralisation qui doit concourir à permettre l'expression de la personnalité des provinces comme celle de Nice dont il n'envisage aucunement qu'elle puisse quitter le giron sarde.

Désormais s'il entend se replier entièrement sur son administration et sur la mise en œuvre des réformes financières, il n'en garde pas moins le souci de seconder les projets en faveur de Nice et espère surtout faire avancer la question du chemin de fer. Il confirme que son vœu le plus cher sera de finir ses jours à Nice : « j'ai décidé à faire de Nice ma patrie » (lettre 43). Il entreprend un voyage à Nice en traversant sa circonscription où il compte témoigner son attachement à ses anciens électeurs. Il passera par les Alpes entre Vinadio et Saint-Etienne et se rendra à Saint-Martin, Utelle et enfin Nice où il ne séjournera que très brièvement devant être revenu à Turin le 6 septembre (lettre 44).

A son retour, il regrette une nouvelle fois pour Nice et pour la province le manque d'activité dans l'administration. « Il faudrait porter le développement dans les travaux publics et amener à Nice des améliorations qui sont désormais urgentes pour son avenir. Conscient de l'entrée dans un système économique mondial en faisant référence à la Californie (lettre 43), il exhorte les Niçois à investir dans les moyens de développement d'une fonction d'accueil qui soit à la hauteur de l'attente des étrangers. « Pour tout cela il vous faut une forte initiative et je ne l'ai pas trouvée », écrit-il le 10 septembre (lettre 45) et il s'en prend assez vivement à l'intendant La Marmora qui « n'aime que sa vanité et le pouvoir en famille » (lettre 50). Après une cure à Aix les Bains destinée à soigner sa santé altérée, il invite à nouveau les Niçois à avoir des « vues en grand », précisant sa vision de l'avenir de la province : « Nice doit devenir une ville importante autant qu'elle restera entre la France et l'Italie un pays neutre par sa position. Ma conviction me porte à croire que Nice française perderait comme elle perderait lorsqu'on ne voudra pas lui conserver son *autonomia* particulière » (lettre 46).

Après avoir consulté des médecins à Genève il confirme à Carlone que sa santé lui impose de réduire son activité. Il ne reprendra donc pas de mandat politique et se refuse même à intervenir dans le choix des candidats pour les élections niçoises tout en regrettant que Galli qui « a fait son temps et n'a pas assez d'activité » veuille poursuivre sa députation.

A la fin du mois de décembre 1853, il achève tous les règlements et les instructions pour établir la direction générale du Trésor. Il travaille depuis 4 ans à cette organisation qu'il croit « indispensable pour un Etat libéral organisé », ne sachant s'il pourra continuer car « j'ai ma poitrine bien malade » (lettre 50) et il commence à en être très inquiet.

Année 1850

1- Viu⁷⁵, 29 juillet 1850

Monsieur, je suis avec ma famille dans ces montagnes pour y passer le temps des fortes chaleurs. Ne pouvant ainsi parler de vos affaires au ministre de la Justice, je me suis empressé de lui écrire ce matin même pour lui recommander la demande dont s'agit en votre honorable lettre du 25 de ce mois. Je désire que votre journal puisse avoir du succès. Je me permettrai de vous donner le conseil à ne pas le rédiger exclusivement en langue française. Cela choque des susceptibilités et peut vous faire éloigner des abonnés. Je regrette que *l'Echo* des Alpes-Maritimes⁷⁶ ait fait la guerre à mon successeur⁷⁷. Vous-même devez en comprendre le motif. Tachez par vos conseils de l'éviter en le nouveau journal que vos amis vont fonder maintenant. Je voudrais être encore à Nice, je désirais cette circonstance pour tacher d'aider l'établissement d'un bon journal qui conservant son indépendance puisse amener la connaissance et la discussion des intérêts de la Division⁷⁸, écarter les questions d'individualité et instruire la population des campagnes dans ses droits et ses devoirs depuis que le pays a un gouvernement représentatif. Vous me trouverez toujours disposé à marcher sur cette ligne avec énergie, conviction et désintéressement. Je saisis avec empressement cette circonstance pour vous renouveler l'assurance de mon estime très distinguée. Votre dévoué serviteur Th. de Santa Rosa (lettre oblitérée à Viuz le 29 juillet et à Nice le 1^{er} août)

Année 1851

2- Turin, 20 mars 1851

Mon cher monsieur. Le ministère s'est, sur mon insistance, hier engagé vis à vis de la Chambre pour présenter dans le plus court délai un projet de loi pour la gallerie du col de Tende. La question sera ainsi portée sur son véritable terrain. Il s'agira alors de voir si on voudra lier le commerce du midi de la France avec les Etats sardes par le comté de Nice. Ainsi je crois que la presse doit s'en occuper et traiter cette question dans toute sa portée. La presse de Turin nous sera toute favorable. Tachez par votre influence, Monsieur, de seconder les idées qui peuvent décider la Chambre en faveur dudit projet de loi. Le vote mardi dernier a été regrettable mais il n'a pas été contre la gallerie et contre les intérêts de notre province de Nice. J'ai voté contre l'ordre du jour Bertolini⁷⁹ mais j'aurais préféré que le ministère eusse présenté un projet de loi et qu'il n'eusse pas voulu traiter cette grave question en le budget. Ainsi j'ai cru hier devoir amener la question à mon point de vue et j'ai obtenu mon but. Le ministre présentera un projet de loi et il soumettra à la Chambre tous les projets d'art faits pour les travaux dont s'agit. La Chambre nous sera favorable. Je suis pressé et je ne veux pas renvoyer à demain ma lettre. Je me borne ainsi à vous renouveler la prière de soutenir l'importance du nouveau projet de loi qui sera présenté. Je ne doute pas de vous trouver d'accord avec moi dans ces buts puisque vous aimez votre pays et le bien public et vous savez combien je suis attaché aux intérêts de Nice et de la province. C'est une dette de reconnaissance que je paie à ce pays cher à mon cœur. Je vous prie enfin d'agréer l'assurance de mon estime très distinguée. Votre dévoué serviteur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée à Turin le 20 mars et à Nice le 22)

⁷⁵ Viu pour Viuz village situé entre les lacs d'Annecy et du Bourget

⁷⁶ L'Echo des Alpes-Maritimes, journal fondé en 1848 par Auguste Carlone et Victor Juge, devenu L'Avenir de Nice le 19 août 1850

⁷⁷ Teodoro di Santa Rosa qui avait été intendant général de la Division de Nice d'octobre 1848 à mai 1849 fait allusion à La Marmora en poste depuis 1850

⁷⁸ La Division administrée par un intendant général regroupait plusieurs provinces. Celle de Nice était composée des provinces de Nice, Oneille et San Remo

⁷⁹ Teodoro di Santa Rosa est député du collège d'Utelle

3- Turin, 28 mars 1851

Monsieur, Je me suis empressé de demander à l'administration de la douane et à l'ingénieur auteur des deux projets de la galerie les renseignements que vous m'avez suggérés. Il m'a été promis de me donner tous ceux dont on dispose lundi prochain 31. Je me ferai un plaisir de vous les envoyer avec prière de m'en faire la restitution pour l'époque de la discussion du projet de loi laquelle j'espère commencera à la fin d'avril ou aux premiers jours de mai. Il faut marcher d'accord presse et députés des provinces intéressées plus particulièrement à ces travaux. Je regrette qu'un article qui a paru dans le Conciliateur de Nice, il ne paraît pas convenable de soutenir une opinion d'un député ou d'un autre. Il faut oublier les personnes et toute individualité de coterie, de partis. Il faut défendre un intérêt commercial. Voilà ce que je crois devoir noter. La France méridionale et la province de Nice ont des productions qui peuvent être changées avec des produits de la Haute Italie ; les échanges ne pourront se faire autrement que par des voies de communication dont le parcours soit sur et égal à celui qui se fait par les autres voies de communication du duché de Gênes avec la Haute Italie en traversant les Appenins. Le gouvernement absolu cherchait d'égaliser ces parcours par des privilèges; le gouvernement libéral doit compenser ses provinces et les égaliser en forçant je dirai même, la nature. Ces principes posés, j'examinerai si les projets du gouvernement tendent à ce but et nous acheminent dans ces voies d'égalité. A cet égard je suis d'accord qu'il faut traiter la question avec des documents à l'appuy, non pas avec des phrases. Il faut autant que possible écarter la question d'art mais demander à l'art de nous donner ce qui nous est nécessaire. Je me borne pour le moment à ces considérations. Je me réserve de les completter lorsque je devrai en parler à la Chambre et je ne demande pas mieux que d'être éclairé par les pièces et par tous ceux qui sont à même de nous fournir de bons renseignements. Je crois de soutenir une bonne cause et j'accepte toutes les conséquences qui peuvent m'en résulter. M. Juge peut traiter cette question mieux que tout autre. Priés le de ma part de tacher de concilier les opinions de tous les partis politiques en ce genre de question et de ne pas toucher les susceptibilités des personnes et des partis. Tous les députés de la province sont animés d'un bon esprit. Ils ont tous les meilleures intentions. Il faut les encourager à persévérer. Si on a besoin d'une victime qu'on tombe sur moi de préférence, je n'en voudrai pas parce que je ne considère en les affaires que les choses et je n'y apporte pas de vues personnelles. On m'a assuré que l'administration des douanes de Nice n'avait pas les données désirées par M. Juge. Au reste, si vous le croyez nécessaire je me ferai donner un ordre pour avoir ce qu'on peut trouver. Je m'étais adressé à mes électeurs plus éclairés pour en connaître l'opinion mais je n'aurais pas cru nécessaire de faire davantage pour que la presse pusse en être informée. A l'avenir je suivrai une autre marche plus directe. Je vous remercie de ce que vous me dites d'agréable. Vous me jugez plustôt du côté de mes intentions. Au reste je suis persuadé que Gênes, la Ligurie, la Savoie n'osent pas le dire mais nous sont contraires. Jamais on n'a vu moins d'esprit national que dans ce temps. Je le regrette et quelque fois je me laisse même décourager. Je vous prie de me dire vos soupçons sur ce que vous me disiez que ma lettre avait été ouverte à la poste. Je voudrais faire une réclamation, mettez moi à même de la faire. Nous avons été chez le ministre qui nous a promis de bien examiner la question que au nom de la députation je lui ai posée. Au reste il nous assure qu'il soumettra la loi dans la 1ère quinzaine d'avril. Votre dévoué serviteur Th. Santa Rosa

4- Turin, 31 mars 1851

Teodoro di Santa Rosa transmet à Carlone les renseignements qu'il a pu se procurer.

5- Turin, 12 juin 1851

Monsieur, Je m'empresse de vous donner la bonne nouvelle sur la question du port franc. Toutes mes prévisions ses sont avérées. Cavour⁸⁰ nous a sauvé parsqu'il le voulait de bonne fois, et par conviction. J'ai fait mon possible et ma tactique auprès de mes collègues et de la Chambre a eu le résultat que je voulais. J'ai trouvé du cœur dans la Chambre, alors on ne fait mais de la justice. Nous avions à faire à forte partie. Les ennemis étaient puissants et nombreux et ont été battus hier au soir à 6 heures. Voici comment. Le ministre avait admis le principe du port franc et en même temps il n'en voulait l'abolition lorsque nos tarifs cesseraient d'être protecteur et lorsque nous serons dans le système du libre échange et lorsque les communications de Nice seraient faites. Voilà son système économique. Il n'était pas compris par tous et il ne pouvait pas avoir une majorité. Et alors nous aurions eu une votation contraire; on avait inventé un projet diabolique. Tout en ayant l'apparence de vouloir nous favoriser, on aurait voté par division les amendements de manière à faire cesser de droit et de fait le port franc sans compensation. Alors j'ai taché de faire présenter une nouvelle proposition par Ravina afin que le ministre puisse l'accepter et la changer de manière à la faire passer avec son système et notre avantage. Hier ce projet a atteint son but. Le ministre a proposé les conditions du libre échange et des travaux publics. Elles ont été votées à une faible majorité. Admises ces conditions et pour le cas qu'elles fussent admises en 1853, alors la province de Nice entrerait dans le droit commun en 1854. Voilà la victoire de Nice et du système économique en même temps. Aujourd'hui on discutera les articles du projet ministériel avec des modifications dans l'intérêt de Nice. Nos adversaires étaient pales et muets hier après cette votation. Je voulais attendre la solution de la question avant de répondre à votre dernière lettre sans date. Venons à M. Dameth. Il est venu me voir. J'en ai parlé, je l'ai présenté par une lettre au ministère et j'espère obtenir justice pour lui. Il m'a paru une personne de bien. Il a été méconnu par les autorités judiciaires de Nice, lesquelles ont joué le plus grand rôle dans toute cette affaire. Vous savez qu'Avigdor sans le vouloir a empiré la position des autres signataires de la protestation. J'insistais et j'insiste pour qu'on fasse achever le procès avant contre vous et les autres signataires. Je crains cependant que les juges vous condamnent d'après les dépositions qui, dit-on, ont été faites. Ainsi tachez de savoir ce qui en est à Nice afin de pouvoir avoir une décision la plus favorable possible. Vous savez que le pouvoir exécutif ne peut pas arrêter un procès et qu'il ne peut pas faire grâce ...⁸¹ contumace. Valerio⁸² a été bien pour Nice en cette circonstance, si vous prenez les intentions, mais vous lirez son discours et vous le jugerez mieux encore. Je vous remercie des explications que vous me donnez sur les affaires de Nice. Je les avais bien jugées ainsi, mais je suis encore persuadé qu'on a eu tort de formuler ladite protestation. Il fallait s'y prendre autrement, d'autant qu'on ne voulait pas faire du mal mais qu'on voulait seulement soutenir ce qui était juste pour Nice. Il fallait prendre le chemin plus sûr. On s'est trompé voilà tout. Mais j'espère que tout cela finira et qu'on pourra arriver au cœur de la province par les voies loyales et légales. Croyez toujours à mon dévouement à Nice et à vous en particulier. Th. S.R.

Année 1852

6- Turin, 12 janvier 1852

Mon cher Monsieur, Vous recevrez par De Foresta⁸³ mon mémoire sur les *Compensi*⁸⁴. Je viens de l'achever à la hâte et de le donner à un copiste. J'autorise De Foresta et vous aussi à

Cavour est ministre du commerce, de l'agriculture et de la marine depuis le 11 octobre 1850. Il a succédé à Pietro Derossi di Santa Rosa, cousin de Teodoro

⁸¹ Mot manquant sur la partie cachetée de la lettre qui a été déchirée

⁸² Lorenzo Valerio, député piémontais de gauche

⁸³ Giovanni De Foresta a été ministre des Grâces et de la Justice dans le ministère d'Azeglio de juillet 1851 à février 1852 et dans le 2^e ministère Cavour, député du 1^{er} collège de Nice de 1850 à 1853 puis sénateur
84 Compensations liées à la suppression du port franc

lui faire les corrections que vous jugerez à propos. Je n'ai pas eu le temps de faire un travail complet et d'y revenir dessus pour l'achever. Mais je pense qu'il vaut beaucoup mieux de faire quelque chose de suite plutôt que de ne rien faire ou de faire trop tard. Voilà des principes que j'ai toujours suivi dans mon administration. Je désirerais en faire tirer 100 exemplaires. Je voudrais en distribuer un exemplaire à chaque syndic et à chaque conseiller provincial et en garder deux exemplaires pour moi. Vous me direz à Nice ma dette pour cela. Je ne crois pas nécessaire de communiquer hors de la province. Le but est seulement de faire comprendre l'importance de ces questions et de rallier toutes les opinions, tous les partis dans un seul but pour pouvoir l'atteindre. Autrement nous n'aurons rien. Je n'attache aucune importance, aucun mérite à ce travail. Ainsi, je le livre entièrement à vous et à De Foresta. Je vous prie de me donner de vos nouvelles et de me dire ce qu'on dira de cet écrit. Vous pouvez m'adresser vos lettres à Chambéry, de là on me les enverra ou je me trouverai. Je parts dans 8 jours pour la Savoie et la France. Je retournerai en Piémont par Nice. Puisque vous avez l'obligeance de m'envoyer votre journal, je vous prierais de me l'adresser maintenant à Savigliano en commençant du 15 de ce mois et jusqu'à ce que je vous écrive mon retour à Turin. Ma femme aime votre journal, elle le lit avec intérêt, elle désire donc de l'avoir même pendant mon absence. Elle aime Nice comme moi et désire avec moi d'y finir nos jours. Je vous quitte à la hâte en vous assurant mon affectueuse estime. Th. Santa Rosa

7- Turin, 26 février 1852

J'éprouve le besoin de démentir auprès des personnes qui m'ont toujours marqué et témoigné de l'estime en la province de Nice, le bruit qui a couru que je puisse accepter la place de premier officier auprès du ministre de l'Intérieur. Cela n'est pas et ne sera jamais. Je ne suis pas intrigant ni ambitieux, or il faut être l'un et l'autre pour accepter une telle proposition. Je ne veux et ne puis accepter ma mission paisible auprès du Conseil d'Etat, position qui me donne le temps de m'occuper des questions financières et administratives à la Chambre et pour le compte du ministère. Je ne puis reprendre la vie active qu'en faveur des intérêts niçois comme intendant général de cette division. Je me suis voué à cette province et je ne peux la quitter sinon, après que justice lui soit faite. Aussi je me suis prononcé d'après ces convictions auprès des ministres qui me faisaient des propositions. Je désire que votre journal ne parle pas de tout cela et qu'il ne répète pas les bruits des journaux à mon égard. Je vous le demande, mon cher Monsieur, je pense que nous pouvons traiter en la prochaine session les questions niçoises. De Foresta étant ministre n'osa le faire et il ne m'en donna pas les motifs ; alors il ne me reste autre moyen que recourir à l'opposition et cela aurait tué l'intérêt niçois. J'ai pris patience mais maintenant que De Foresta n'est plus ministre nous pouvons agir avec plus de force et d'espoir de succès. Je me flatte que De Foresta maintenant ne gardera plus la réserve qu'il avait comme ministre. Je vous quitte un peu à la hâte mais je tenais à vous faire connaître ces choses. Croyez moi de cœur. Votre dévoué serviteur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée à Turin le 26 février 1852 et à Nice le 28 février)

8- Turin, 10 mars 1852

Monsieur, Je m'empresse de vous répondre. J'ai de suite parlé de l'affaire de M. Dameth et je puis vous annoncer que l'ordre qui le concerne pourra être révoqué. Pour le moment je ne suis pas autorisé à vous en dire davantage. On m'assure ensuite que l'ordre de sortir de la frontière du Var avait été donné à cause que les autres frontières sont fermées. Au reste on lui avait laissé le choix. Tachez cependant d'éviter des articles qui puissent donner de l'embarras au ministère. Donnez des ordres pour que cela ne puisse arriver même par surprise. Croyez-moi la position ne serait pas tenable sans toute la prudence et la réserve dans la presse. Je désirerais bien savoir (je vous promets le secret) qui a pu vous écrire sur ma nomination et sur les remarques insérés en votre journal à cet égard. Vous me rendrez service à me le

communiquer pour que je puisse me défendre des faux amis. Les intrigues augmentent et me fatiguent. Je suis un administrateur, un homme d'action et je ne me sieds au milieu des intrigues parlementaires. Je désire de tout mon mieux devenir administrateur de Nice. Je l'ai dit, répété, mais sans espoir pour le moment. J'ai refusé mieux, parce que j'aime le bien et j'évite le mieux. Voyant les temps qui ne se porte pas à faire le bien, j'ai souvent l'intention de donner ma démission de député ; d'autant plus que je ne puis pas obtenir ce qui est du à Nice. On vous parlera du concours que nous voulons demander au gouvernement pour les routes des vallées. De Foresta a prise de diriger cette affaire. N'étant pas tout à fait d'accord avec lui sur le concours à demander je crois mieux faire à lui en laisser la responsabilité et à me borner à me prononcer après la délibération du Conseil provincial. Je suis cependant d'accord avec De Foresta sur l'urgence de la convocation du Conseil provincial et sur la nécessité de lui faire prendre l'initiative. Croyez moi à la hâte mais de cœur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée à Turin le 10 et à Nice le 12)

9- Turin, 18 mars 1852

Monsieur, Je connaissais déjà la décision pour M. Dameth le jour que je vous écrivais en avoir parlé mais j'avais promis à mon ami Pernati⁸⁵ de ne pas vous l'écrire parce qu'il désirait donné d'office la décision avant qu'elle fusse connue. Il s'agissait de voir si l'accusation que Dameth avait écrit ces articles était fondée. Ne l'étant pas, la punition devait être annulée. Or j'ai pu assurer que Dameth n'en était pas l'auteur par votre lettre même. Je vous recommande de même en l'intérêt de vos amis et du journal d'avoir la plus grande prudence et retenue. Ce serait inutile de faire autrement on vous surveille de près et vous devez le savoir. Votre affaire personnelle n'aura pas de difficultés auprès du gouvernement. Je ferai ce que je pourrai pour Melle Guiglia mais je crains bien de ne pas avoir des amis dans mes démarches. Je ne m'y refuserai cependant pas et j'agirai d'accord avec M. Juillet. Je sais que De Foresta n'a pas désapprouvé le traité avec la France et qu'il l'a jugé favorable à Nice. Je le voyais aussi de la même manière que vous, peu favorable à Nice. J'en causerai avec mes collègues et, le cas échéant, j'en demanderai compte au ministre lors de la discussion. Je ne comprends pas De Foresta à cet égard et je le crois contraire à moi. J'en ai même la certitude. Je voudrais au moins qu'il fisse du bien à son pays et puis je m'annulerais même devant sa grandeur l'exministre (souligné par Santa Rosa). Mais j'ignore ses hautes intentions. Il n'y a pas de réciprocité de sa part. Je comprends que vous ne puissiez me nommer votre correspondant, j'avais fait une démarche indiscrète mais je vous en donnerai la raison. J'avais lieu de croire qu'elle venait de De Foresta non directement mais d'une manière indirecte. Je sais qu'on ne me voudrait plus attaché par des liens publics à Nice. Je finirai par les satisfaire et me retirer, d'autres feront mieux mais je ne cesserai jamais d'être de cœur attaché à Nice. Si je ne lui ai pas fait du bien, j'ai au moins la certitude de n'avoir fait de mal à personne, d'avoir agit avec dévouement avec des sacrifices personnels. Vous aurez vu le rapport sur la loi d'organisation de l'administration centrale de la comptabilité et de la cour des comptes. C'est mon travail et c'est la base du système de gouvernement que je voudrais faire prévaloir. Mais à vous dire vrai, voyant que le bien n'est désiré par personne, que l'intrigue est le but de tout, ne voulant m'y salir, je veux attendre des temps meilleurs pour achever mon travail et pour le publier. Croyez moi avec affectueux dévouement. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée le 18 mars à Turin, le 20 à Nice)

10- Le 25 mars Teodoro di Santa Rosa écrit de Turin brièvement à Carlone pour lui recommander M. Du Verger d'Hauranne qui va à Nice pour quelques jours et lui demande de lui faire rencontrer Jules d'Avigdor⁸⁶.

⁸⁶ Banquier, consul de Prusse à Nice

-

⁸⁵ Pernati, ministre de l'Intérieur dans le gouvernement d'Azeglio

11- Turin, 19 avril 1852

Monsieur, Monsieur l'avocat Gioan partira demain pour Nice. J'ai taché de faire honneur à votre recommandation et je suis a peu près assuré qu'il obtiendra ce qu'à bon droit il demandait. Il faut cependant avoir encore l'avis du Conseil délégué de Nice ainsi que une nouvelle délibération du Conseil de santé de Nice. Je n'ai pas été aussi heureux avec Melle Guiglia. Le ministre s'oppose à ce que pour à présent on augmentasse le nombre des débitants de tabacs à Nice et il ne veut pas entendre parler de faire des concessions de ces débits sans les enchères. Alors je lui proposais d'admettre la compensation en la somme de 250 lires par an et je me serais engagé de la lui faire proposer par Melle Guiglia sans parler de la pension de sa mère. Il me refusa net et il me dit qu'il ne fallait faire des conceptions en faveur de personne. Quoique j'eusse par ces entretiens peu d'espoir de succès, je me suis associé à Monsieur Julliet pour recommander par écrit la demande de Mad^{elle} Guiglia. Je vous donne ces détails que je n'ai pas osé donner à Melle Guiglia parce que je ne voulais pas lui ôter l'espoir et d'autre part elle paraissait croire que j'y fusse opposé. Vous savez maintenant ce qui en a été. J'avais déjà communiqué votre lettre du 30 mars par rapport à ce qui concerne la Banque Nationale. Si la loi passe vous pourriez venir ici parler de votre projet avec ces messieurs de la Banque. Vous pourrez facilement vous entendre avec eux et nous trouverons de bonnes dispositions de la part du gouvernement. Voici maintenant le résumé de mes opinions à l'égard des intérêts niçois. Je ne puis me mettre à la tête ni à la suite pour les faire prévaloir. M. De Foresta en a toute la responsabilité et il doit en avoir les honneurs ou le blâme. Je le seconderai s'il suivera la ligne de conduite qui me paraît juste et s'il partagera, comme j'ai lieu de la croire, mes opinions. Autrement si mes opinions ne seront pas juste et d'accord avec celles de mes mandataires je n'esiterai pas à renoncer à la députation et à en donner les raisons et faire un appel aux électeurs pour qu'ils me jugent. Mon seul but est de faire le bien. Je suis attaché à mon pays mais je suis lié en particulier par sympathie, par reconnaissance et par devoir aux intérêts niçois. Je m'y vouerai, renonçant à toute espèce d'amour propre et sans m'arrêter à ce qui m'est personnel aux conditions sus énoncées. Autrement je laisserai à d'autres de faire mieux et je leurs applaudirai de cœur sils auront du succès. Venons au fond des questions et résumons les.

- 1° Opposition à l'impôt sur les denrées coloniales
- 2° Diminution des autres impôts et enfin, ne pouvant l'obtenir acceptation
- 3° Jouissance des conditions favorables du traité avec la France et acceptation des conditions passives
- 4° Concours du gouvernement pour de grands travaux publics en la province, pour le port de Nice et les routes des vallées
- 5° Diminution des dépenses de la guerre
- 6° Diminution des frais de culte, des employés et des dépenses improductives
- 7° Réformes économiques
- 8° Tous les frais du culte de la province de Nice à la charge de l'Etat
- 9° Maintien de toutes les lois organiques et politiques
- 10° Développement des chemins de fer, des production du commerce et des autres industries
- 11° Réforme municipales et provinciales suivant les principes de décentralisation administrative et de centralisation politique.

Voilà très à la hâte mes opinions. Si vous en désirez le développement, je pourrai vous le donner parce que je l'avais préparé en un compte-rendu à mes électeurs que je n'ai pas publié pour ne pas me donner l'apparence d'un homme important tandis que je m'estime un homme médiocre qui tâche seulement d'agir d'après des convictions et qui cherche à se les faire par des études consciencieuses sans les recevoir des partis et coteries. Ecrivez-moi les nouvelles

de Nice et de la province. Croyez-moi en attendant que je puisse vous faire une visite, avec des sentiments distingués. Votre dévoué Th. Santa Rosa

P.S. J'ai dit à l'av. Gioan ce que je pense sur le mode de parvenir à faire de grands travaux publics en la province de Nice (lettre oblitérée à Turin le 19, à Nice le 21)

12- Turin, 24 avril 1852

Monsieur, Je m'empresse de répondre à votre lettre du 22. Je commencerai par vous annoncer la mort de Pinelli président de la Chambre⁸⁷. C'est une perte pour ses amis et pour le pays. Les hommes de tous les partis le regrette et en déplore la perte. C'est bien triste à dire. Voilà les personnes honorables victimes de leurs travaux depuis 48. Perrone⁸⁸, Pinelli, Santa Rosa⁸⁹, Merlo tous les 4 étaient ministres en 48 et tous les 4 ont cessé de vivre. Ils ont eu une mort honorable mais ils ont privé le pays de 4 caractères honorables et patriotiques. Perrone mort à Novarre en se battant contre l'Autrice. Pinelli et Santa Rosa et Merlo⁹⁰ ont succombé devant l'excès de leurs occupations et devant les peines qu'ils ont du éprouver en leurs carrières. Tous les trois ont fait preuve de force d'âme à leurs derniers moments. Pinelli avait refusé toute rétractation comme Santa Rosa mais il a eu tout de même le secours de la religion. Le chapitre de la cathédrale a été plus sage qu'il n'avait été l'archevêque Franzoni. Je vous mets sous le poids de ce triste événement. J'étais personnellement ami de Pinelli depuis 20 ans et j'en suis très peiné. Mais venons à votre lettre. Vous parlez d'un nouveau journal que M. Giletta doit publier. C'est pour la première fois que j'entends parler d'un journal nouveau pour Nice et je n'ai jamais vu à Turin M. Giletta et je ne me rappelle pas d'en avoir faite la connaissance à Nice. Ainsi vous pouvez bien dire que c'est faux ce qui m'a été attribué à cet égard. Je ne mêle jamais des affaires dont je ne pusse avoué à la face de tous la part que j'y prends. Je crois pouvoir vous en dire autant de Galli parce qu'il ne m'en parle jamais et il m'en aurait parlé. Si je croyais nécessaire de faire un nouveau journal et si je croyais devoir y concourir je vous l'aurais écrit pour le premier, c'est ma manière d'agir. Ainsi jusqu'à ce que je vous en écrirais pas, vous pouvez toujours assurer que je n'y panse pas même. Passons maintenant à l'affaire du local des bureaux de la poste aux lettres. Je me rappelle d'avoir lu un article dans *l'Avenir* sur cette question et j'ai alors trouvé ridicule ce changement de local. J'aurais cru devoir placer les bureaux des postes en le Palais du gouvernement plustôt que de les transporter ailleurs et jamais j'aurai pensé à la place Victor. Au reste cela étant du ressort administratif et entrant en les attributions de M. de Pollone et étant le devoir de l'intendant général de Nice de réclamer à cet égard, je me suis abstenu d'en parler et, je vous l'avoue, je n'y ai plus pensé. Personne s'était adressé à moi pour cela. Les deux députés de la ville ne m'en ont pas même parlé ou écrit : l'intendant général affecte de faire l'opposé de ce que j'avais pensé et dit. Au milieu de tout cela, j'aurais cru de manquer à ma délicatesse en prenant toute initiative à cet égard. Je sais très bien que des personnes qui affectent de l'amitié, de l'estime pour moi en public, cherchent les moyens de me faire tomber en l'opinion honorable pour moi que les Niçois me témoigniez. Je n'ignore non plus qu'ils travaillent même à en persuader le ministère et mes électeurs et je me bornerai à vous nommer M. Clerico. Mais je n'en souffre pas pour cela. Je suis bien aise de voir qu'ils doivent recourir à des faits inventés pour parler contre moi. Ainsi vous pouvez aussi bien que l'affaire du journal démentir toute participation qu'on m'a attribué à l'affaire du local du bureau des postes. Je n'en sais pas de plus que ce que vous m'en avez écrit et que j'ai lu en *l'Avenir*. Vous savez le pourquoi je n'en ai parlé à personne. La position des députés de Nice est grave,

⁸⁷ Pier Dionigi Pinelli ministre de l'Intérieur en 1848, président de la Chambre est mort le 23 avril 1852

⁸⁸ Ettore Perrone di San Martino ministre des Affaires étrangères en 1848

⁸⁹ Pietro de Rossi di Santa Rosa, cousin de Théodoro ministre des Travaux publics en 1848 puis de l'Agriculture, de l'industrie et du commerce est mort en août 1850

⁹⁰ Felice Merlo, ancien vice-président de la Chambre et ministre

solennelle. Il faut que tous marchent d'accord. Je crois n'être second à aucun d'eux en fait de cœur et de dévouement pour la Province et je dois vous ajouter (puisqu'il me faut tout dire) en fait de sacrifice de tout genre pour le devoir que m'imposa ma députation. Mais après que De Foresta a été ministre comme résultat de son discours sur le port franc je dois le reconnaître comme chef de la députation et marcher d'accord avec lui en cette circonstance. Je ne pourrais pas sans nuire à Nice agir par moi-même sans m'entendre avec lui et avec mes collègues dans les circonstances graves du moment. Je viens de lui écrire tout cela et de le prier de venir à Turin le plus tôt. Si nous tombons d'accord comme je l'espère alors je vous enverrai les notes dont vous me parlez et je consents à ce que vous en fassiez l'usage dont vous m'écrivez. Autrement je réfléchirai s'il ne conviendrait pas mieux à Nice que j'eusse à demander ma démission a en exposer aux électeurs les motifs et à les faire juge de ma conduite et des projets pour l'avenir. Voilà les décisions que j'ai pris depuis ma dernière lettre. J'attends donc De Foresta. Je suis bien aise d'apprendre ce que m'écrivez sur Melle Guglia. J'an ai agit comme vous de mon mieux mais sans espoir; ayant le défaut de me laisser lire dans l'ame, je craignais que Melle Guglia eusse pu prendre cela pour du mauvais vouloir. Or j'aime la vérité. Si j'avais eu du mauvais vouloir, je le lui aurais dit franchement. Voilà tout. Quant à l'affaire de la Banque je puis vous dire que rien n'a été engagé de la part de la Banque et que le ministre n'a promis protection à personne. Nommez moi la personne à laquelle vous faites allusion pour la concurrence. Cela restera entre vous et moi mais il me revera pour traiter cette affaire en temps convenable. Léotardi vous aura dit ma déception sur l'affaire du Conseil provincial. Si vous en écrivez en l'Avenir ne faites que citer les faits mais point de réflexion, de critiques, je vous en prie. Cela nous ferait du mal. Croyez moi à la hâte, mais avec estime. T. de Santa Rosa. P.S. M. Duvergier m'écrit de Genève les choses les plus aimables pour vous.

13-Turin, 11 mai 1852

Monsieur, J'ai vu et causé avec De Foresta par devant Galli⁹¹. Nous nous reverrons avec les autres députés pour faire des démarches nécessaires auprès du ministère. Nous sommes aussi tombés d'accord sur la marche à suivre en la Chambre. Nous nous sommes occupés du chemin de fer dont vous m'écrivez le 4 de ce mois. Je suis devenu, par l'expérience acquise à la Chambre, défiant vis à vis des autres. Cela ne se rapporte pas à vous, le contraire, je vous ai souvent défendu et je suis très confiant avec vous parce que vous l'avez toujours été avec moi. Cela m'empêche d'agir, de parler comme je voudrais pour Nice et m'oblige à me tenir sur mes gardes vis à vis de mes collègues (Galli excepté qui m'inspire une confiance aveugle). Je me tromperai à leurs égards mais la confiance ne s'impose pas, elle se gagne. J'ai donc exigé que votre demande au ministère à l'égard du chemin de fer fusse écrite et signée par les députés de la province et que le ministère fusse ainsi obligé à nous répondre par écrit. Je garderai un double de ces pièces pour moi. Ainsi on ne pourra pas faire dire ce qui n'est pas. Quant au local du bureau de la poste De Foresta n'a pas voulu se mêler pour ou contre, il était prié de s'en intéresser, il n'a pas cru pouvoir le faire en disant qu'il était député de toute la ville. Voilà ce qu'il m'a dit devant Galli. Pour mon compte je n'ai rien su sinon par le journal et par votre lettre. Il y a deux ans que je suis dispensé des affaires de la section des finances au Conseil d'Etat à raison des autres travaux qui me sont confiés. Mon seul travail est d'assister aux sessions du Conseil général de l'Etat lorsqu'il n'y a pas de la Chambre. Ainsi je ne pouvais même pas savoir que la section des Finances eusse à délibérer sur l'approbation du bail du nouveau local. Autrement je n'en aurais parlé aux conseillers. Voilà des affaires qui vous dégoutent de la vie politique, rien de plus désolant que le mensonge et la mauvaise fois. Je vous tiendrai au courant du résultat de ces démarches et je vous dirai ce qui

⁹¹ Dominique Galli avocat, député libéral du 2^e collège de Nice élu en 1848

pourra être publié en votre journal. En attendant croyez moi à la hâte votre dévoué. Th. Santa Rosa

14- Turin le 20 mai

Monsieur, J'ai aussi bien regretté la disparition du baron Durante⁹² que j'avais pu apprécier pendant mon administration à Nice. De Foresta se montre très bien en les réunions des députés nicois que nous avons organisé et en les conversations particulières qu'il a avec moi exclusivement pour les affaires de Nice. Nous sommes tombés d'accord sur les démarches à faire pour les affaires niçoises. La plus grave et importante est bien le chemin de fer aussi ce sera l'affaire qui nous occupera d'abord. Nous avions déjà pris des heures avec les ministres pour dimanche dernier afin de leurs parler de nos affaires et en particulier du chemin de fer ; la crise ministérielle qui succéda la votation pour le président⁹³ nous empêche d'aller à notre rendez-vous puisque les ministres étaient autrement occupés et nous ne pouvions pas savoir à quoi nous en tenir. Nous avons alors décidé d'attendre que le nouveau cabinet soit officiellement annoncé pour faire notre démarche auprès des anciens et des nouveaux ministres. Nous vous en écrirons aussitôt que nous saurons à quoi nous en tenir. Je vous remercie de ce que vous me dites sur M. La Marmora⁹⁴. Je suis bien aise qu'il fasse mieux qu'on ne supposait et je vous crois. Mais d'autre part je sais que je n'ai jamais fait que du bien à M. La Marmora et je n'ignore pas qu'il critiqua en Savoie et à Nice mon système d'administration. Je méprise les paroles qui peuvent me concerner personnelement mais il ne s'agit pas de cela et non plus des insinuations dont vous me parlez et que ne font rien sur moi. Il s'agit d'une question de haute administration. Je pense et j'administre autrement que M. de La Marmora. Je ne recule pas devant les emprunts, les dettes mais je veux de grands travaux qui puissent augmenter la richesse publique. Alors je ne conseille pas l'équilibre d'un budget communal mais j'examine la partie des travaux qu'on veut entreprendre. En des cas exceptionnels, je croix adopter des principes exceptionnels et montrer de l'ardiesse. La Marmora pense autrement et censure ces principes comme très mauvais. Venant maintenant à l'application pour Nice des moyens extraordinaires il ne faut pas alors s'arrêter aux formes, à ces principes d'économie domestique. Il faut viser plus haut et obtenir le but qu'on veut, chemin de fer et routes des vallées. Moi et La Marmora pensons d'une manière opposée. Je persevererai dans mon chemin mais je ne dérange pas La Marmora qui en aura toute la responsabilité puisqu'il m'a écarté et il a entraîné la province en d'autres voies qui seront meilleures mais qui ne me persuadent pas. J'ai voulu m'expliquer franchement sur La Marmora. Je l'estime pour un bon enfant mais je pense autrement en administration et je ne veux nullement le convertir, je préfère me retirer. Toutes les tracasseries me viennent toujours des intendants de Nice, jamais d'autre part si vous m'exceptez Clerico qui m'en veut parce que je me suis opposé à la nomination d'un syndic proposé par lui à De Foresta et j'ai eu raison auprès du ministère. C'est peu important cette opposition qui cessera le jour que je voudrais. Auprès de mes électeurs on ne fait pas de démarches contre moi et je ne puis que me louer de tous mes électeurs par la confiance qu'ils me témoignent. Au moins c'est ce qui m'en résulte s'il en est autrement je vous prie de me l'écrire. Croyez en attendant à mes sentiments dévoués et affectueux. Th. de Santa Rosa (lettre oblitérée à Turin le 20 mai, à Nice le 22)

15- Turin, 26 mai 1852

⁹² Louis Durante auteur de la Chorographie du comté de Nice en 1847

⁹³ A la suite de l'élection de Rattazzi à la présidence de la Chambre des députés, le gouvernement, remanié, est marqué par l'éviction de Cavour

⁹⁴ Le comte della Marmora nommé intendant général de la division de Nice en 1851 a succédé à Santa Rosa (1849) et Radicati (1850)

Mon cher Monsieur, Très à la hâte je vous annonce que les 5 députés de la province ont fait la démarche dont je vous parlais pour nos affaires. En ce moment, le ministre des Finances me donna la réponse verbale en ce qui concerne le chemin de fer jusqu'à Nice. Nous combinerons demain avec De Foresta ce que nous devons faire et ce dont nous vous prierons de publier en votre journal. En attendant je puis vous dire que le ministère aidera cette entreprise avec intérêt et avec tous les moyens nécessaires lorsque la voie ferrée jusqu'au Var sera approuvée par le gouvernement français. Gardez cependant cela pour vous exclusivement jusqu'à la communication que je vous ferai avec De Foresta. La Chambre vient de nommer viceprésident le général Dabormida au premier tour à 77 voix contre 22 pour Tecchio⁹⁵ et 11 sur autres individus. Quelques membres du comité formé pour le monument de Pinelli m'ont associé pour procurer des souscriptions en les provinces que j'ai administrées. Vous connaissez l'amitié et l'estime que j'avais pour Pinelli, aussi vous ne pouvez pas douter de mon intérêt pour seconder les voies dudit comité. Je m'adresse à vous qui avait des sentiments d'estime pour les hommes loyaux et qui avait du cœur pour que vous vouliez bien faire un appel aux amis de Pinelli pour en recevoir les souscriptions. Il ne s'agit pas d'une manifestation de partis mais d'une manifestation constitutionnelle. Aussi de ce côté envisageant la question presque tous députés ont souscript. Si vous pouvez donc obtenir quelques souscriptions vous m'obligeriez a en recevoir l'argent, à m'envoyer la note des souscripteurs et l'argent soit par occasion, soit par un bon postal en tête de M. Trompeo secrétaire de la Questure de la Chambre. Je vous enverrai la quittance de ce dernier et je ferai publier la note des souscripteurs. Je vous dirai encore que le gouvernement belge m'envoya la décoration d'officier de l'ordre de Léopold qu'il a plu au Roi des Belges de m'accorder pour mon travail sur les réformes financières. On m'a aussi nommé membre de la commission centrale de statistique en Belgique. Je ne tiens pas à ces honneurs mais je tiens beaucoup à recevoir des témoignages de sympathie et d'estime d'un gouvernement libéral que j'ai appris à apprécier pendant mon séjour en Belgique. Je ne parle de cela qu'à mes amis parce que je n'aime pas exciter jalousie et je me procure des tracasseries par mes intrigants. Nous n'avons rien de nouveau à Turin. J'espère qu'on finira par rallier une forte majorité libérale mais il faudrait pour cela donner un congé de 6 mois à une dixaine de mauvais intrigants que nous avons en la Chambre. Ce sont eux qui compromettent et gatent toutes les affaires. Je peux faire une promenade en les montagnes de la province de Nice l'été prochain. En attendant nous tacherons d'avancer les affaires importantes de la province. Nous agissons tous d'accord dans ce but. Ne faites pas la guerre à d'Azeglio⁹⁶ dans votre journal. Il est important qu'il puisse se mettre de nouveau d'accord avec Cavour et les amis de Cavour. Il est le drapeau constitutionnel. Il faut lui passer les défauts et prendre le bien qu'il peut nous faire. Nous répondrons quelques mots à l'article de hier sur la loi de l'impôt mobilier. Je vous quitte pour faire partir ma lettre aujourd'hui. Tout à la hâte. Th. Santa Rosa

16-Turin, 19 juin 1852

Monsieur, C'est moi-même qui ai conseillé M. De Foresta de vous écrire pour ce qui regarde le chemin de fer. Je puis cependant vous ajouter à la lettre qu'il vous a adressée et que j'ai lue d'autres renseignements. Le gouvernement français a fait des démarches auprès de notre gouvernement et il a reçu une réponse très favorable. Il faudrait maintenant pousser cette affaire à Paris. A Turin les choses iront toutes seules. Je ne doute pas que cette affaire ait un résultat favorable, je voudrais seulement qu'on n'y ajoutasse pas de nouvelles sollicitations. De Foresta et moi sommes suffisants. Je n'aime pas à me faire du mérite, ainsi abbandonnez

⁹⁵ Sebastiano Tecchio, député originaire de gauche

⁹⁶ Massimo d'Azeglio, président du Conseil et ministre des affaires étrangères en 1849, il fait nommer Cavour ministre du commerce et de l'agriculture le 11 octobre 1850. Après avoir démissionné le 22 octobre 1852, il est remplacé par Cavour comme président du Conseil le 2 novembre 1852.

seulement la direction de l'affaire à De Foresta. Je lui dirai sans figurer et je le dirigerai même. Je ne suis plus à la mode à Nice. De Foresta a pris ma place et il la partage avec M. La Marmora. Je me borne à agir encore pour achever ce que j'ai commencé. Je ne veux plus prendre part aux affaires jusqu'à ce que M. Cavour rentre aux affaires. Pour ce qui concerne l'impôt personnel, c'était De Foresta qui s'était chargé de vous donner des explications. Je m'abstiens de le faire. Aujourd'hui se discutera notre affaire de douane pour les denrées coloniales et pour les herbes. De Foresta s'est chargé de soutenir la discussion. Nous avons tâché d'obtenir que cette fois fusse mis à l'ordre du jour. C'est à nous qu'on le doit. Nous ne faisons pas tant de bruit mais nous agissons à temps lorsque les intérêts de la province l'exigent. Aussi j'ai déjà obtenu pour les routes de mon collège⁹⁷ la promesse des subsides assez forts pour cette année. Je n'en dirai pas le mot et je laisserai à d'autres le mérite. J'aime faire le bien et voilà tout. Je quitterai Turin le 10 du mois prochain pour un congé de deux mois. J'espère faire une excursion en les montagnes de mon collège pour remercier mes électeurs et m'en séparer. Je vous prie de m'envoyer des actions si vous en avez pour le monument Pinelli. Autrement ne les acceptez plus. Je vous remercie de ce que vous faites pour en avoir. Nous avons pendant cette session fait ce que nous avons pu pour la province. Vous en connaîtrez les résultats et vous verrez que nous avons fait notre devoir. D'autres seront plus heureux mais certainement ils penseront à eux plus qu'au pays et je doute qu'ils se trompent en secondant la fausse politique de quelques ambitieux qui ont compromis Cavour et lui ont fait beaucoup de mal. Donnez moi encore une fois avant mon départ de vos nouvelles. J'en reçois toujours avec plaisir et je vous préviendrai de l'époque à laquelle je serai dans vos vallées pour avoir vos directions. Comptez toujours sur mon dévouement à Nice. En attendant croyez moi votre dévoué. Th. Santa Rosa

17-Turin, 26 juin 1852

Monsieur, Je me hâte de répondre à votre lettre du 23. Je vous enverrai mon mémoire en italien avant de quitter Turin. Si vous croyez qu'il puisse prendre place en les colonnes de votre journal, je ne m'oppose pas à ce que vous le publiez en français seulement qu'il fusse traduit et qu'il fusse donné comme de moi et sans rien lui ôter. Je désire en avoir ma part de responsabilité. Je désirerais enfin qu'on puisse en tirer quelques exemplaires et je me ferais un plaisir d'y concourir si cela peut occasionner une dépense. Si vous croyez que cet arrangement puisse avoir lieu répondez moi et alors je vous donnerai tous mes pouvoirs à cet égard. Je quitterai Turin en 10 à 15 jours et je ferai une absence de deux mois. J'ai trouvé très bien tout ce que *l'Avenir* dit sur la séance de samedi dernier. Avigdor a trop dit mais il passe à Turin pour un agent de l'Elisée ainsi il n'a pas fait de mal à notre cause. On ne l'a pas considéré comme Niçois en ce qu'il a dit, d'autant plus que l'année dernière il a tenu un autre langage dans les couloirs et dans les bureaux à l'égard de Nice. Ainsi *l'Avenir* a bien fait de lui faire des éloges auxquels il est sensible mais il nous a fait ni bien ni mal avec son discours. Vous avez aussi bien fait de ne pas parler de Biancheri. Il nous embarrasse beaucoup tout comme L. mais il faut prendre patience. Mon découragement ne tient pas à des motifs personnels mais je le dois au spectacle qui se passe sous mes yeux. J'ai le tort d'avoir du cœur et de loyoté et de ne pouvoir renoncer à la droiture des moyens à employer pour atteindre un but honnête. Je me trouve à cet égard trop isolé en le Parlement ou les moyens sont toujours honnêtes, le cœur n'y entre pour rien, le devoir pour peu de chose et l'égoïsme pour beaucoup. J'ai besoin d'aller vivre quelques temps avec ma famille loin de ces commérages, intriques etc. Je ne m'y connais pas et je suis au milieu de ce monde comme si j'étais à la Chine. Quant à ma position personnelle, je ne m'en occupe nullement. Je sais ou je pourrais servir utilement mon pays mais jamais je n'ai rien demandé, rien désiré pour moi. Je préfère en mon intérêt d'être éloigné d'une vie active. Maintenant il faut vivre un peu éloigné des

⁹⁷ La circonscription électorale d'Utelle

affaires pour ne pas s'user. Au reste je n'aurais qu'à vouloir et je reviendrais à ce que je voudrais mais je ne veux pas et aussi je ne plains pas sous ce rapport. L'impôt personnel ne sera pas voté par le Sénat. Ainsi je ne crois pas qu'on doive pour le moment s'en occuper. C'est une loi qui a été gâtée au ministère et à la Chambre. Le premier projet que j'en avais conçu était bon et acceptable par toutes les provinces. Répondez moi donc, le mémoire dont je vous parlais n'est pas énormément long mais il contient beaucoup de cifres et des faits groupés ensemble pour en déduire la nécessité du concours de la province, de l'Etat, des communes, une classification de tous les chemins à faire sans exclure les différentes localités de la province, enfin l'emprunt garanti par l'Etat. J'y ajoute les base de cet emprunt et les quotes part de la province et de l'Etat. Adieu croyez a mes sentiments dévoués et affectueux. Th. de Santa Rosa

18- Turin, le 5 juillet

Monsieur, J'étais décidé pour le projet De Foresta sur le mariage ainsi je ne pouvais adopter le projet Boncompagni⁹⁸. J'ai voté pour que cette question fusse mieux étudiée par la commission de la Chambre. Je ne voulais pas en faire une question de partis, je voulais voter une loi qui respectasse ce qui est du à la conscience et à la société et ne pusse amener des conflits à chaque instant entre le temporel et le spirituel. Ces inconvénients, ces défauts se rencontrent en le projet Boncompagni qui n'a pas de précédent. Le projet est une confusion et une mauvaise application du système anglais. Si cependant la Chambre eusse fait disparaître les principaux défauts que présente ce projet, je l'aurais subis mais la Chambre, selon moi l'a encore empiré au lieu de l'améliorer. J'ai donc cru devoir hautement le repousser et voter contre le projet Boncompagni. Je n'ai pas ésité à le faire et je n'ai pas même voulu m'abstenir parsque je n'aime pas l'indécision, j'aime le oui ou le non. J'étais appelé à me prononcer sur le projet, je le croyais mauvais j'ai voté contre. Lorsque le Sénat nous renverra ce projet, je l'examinerai de nouveau et s'il ne sera pas en rapport avec les principes développés par De Foresta, je le repousserai encore. J'aime la liberté pour tous, pour toutes les consciences, je ne veux faire la guerre à personne. Je me borne de demander à tous d'observer les lois et aux tribunaux de punir ceux qui les violent. Mais je ne veux pas de persécution ni de haine contre qui que ce soit. J'agis d'après des convictions, je n'y renonce pas et je vous ai franchement exposé les miennes à l'égard de cette question. Je voulais motiver mon vote à la Chambre mais voyant qu'elle n'était pas disposer à entendre celle que Franchi voulait faire je me suis abstenu de parler mais je devais vous dire mon opinion à l'égard du projet Boncompagni en vous autorisant à en faire usage que vous jugerez à propos : je viendrai à Nice à la fin d'août et je veux aller en les vallées pour les premiers jours de septembre. Alors je pourrai mieux faire connaître à mes électeurs et à Nice mes opinions et si on les approuve pas je n'ésiterai pas à faire ce que mon devoir m'impose en renoncant à la députation. Nous traversons des temps où il faut franchement se prononcer et savoir ce qu'on veux et on ne veux pas. Je veux le bien. Je puis me tromper mais je n'esite pas. J'accepte vos offres pour mon court mémoire sur les compensi. Je vous l'enverrai avant de partir pour Paris. J'ai été occupé ces derniers 10 jours pour autre chose, je n'ai pas pu achever ledit mémoire et le faire copier. Croyez moi avec mon estime affectueuse. Th. Santa Rosa

19-Turin, 15 juillet 1852

Mon cher Monsieur, Deux mots pour vous remercier de votre lettre. Je regrette que vous ne soyez pas conseiller pour la ville mais j'en suis content pour vous. J'apprécie votre délicatesse à l'égard de Galli mais je ne me l'explique pas. Vous ne me trouverez jamais indifférent avec vous. Vous me blesserez si vous pouviez douter que la popularité ou l'influence des hommes

⁹⁸ Carlo Boncompagni, ministre de la Justice, présente à la Chambre un projet de loi sur le mariage civil le 26 juin 1852

puisse varier ma manière d'être avec eux. Galli vous en prescrit l'exemple. Je ne retire jamais l'amitié et le dévouement. Je vous les ai accordés, vous me dites apprécié ces sentiments envers vous et vous en aurez toujours le témoignage, toutefois que vous aurez à y recourir ou je saurai pouvoir vous être utile. Le contraire, je crois devoir marquer davantage en ces moments ma manière d'être avec mes amis. Cela vous suffira pour vous assurer que vous pourrez toujours compter sur moi comme je compte sur vous. J'ai écrit à De Foresta pour les explications de mon vote négatif à la loi du mariage. Je l'autorise avec vous de faire ce que vous voudrez et jugerez le mieux. Je dirai hautement mon opinion là dessus et je vous l'expliquerai mieux à Nice. De Foresta la connaît aussi. Votre lettre me prouve que vous l'avez bien saisi. Je vous quitte à la hâte. Si vous avez à m'écrire adressez moi les lettres à Chambéry. J'y serai le 22 du mois. A la hâte mais du cœur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée le 16 à Turin et le 18 à Nice)

20- Virieux-le-Grand, Ain, le 5 août 1852

Je suis depuis 15 jours en voyage maintenant je m'arreterai jusqu'au 20 ici pour affaires. Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'écriviez le 20 dernier mois. J'ai appris par une lettre de l'intendance de Nice que mon mémoire avait commencé à paraître en l'Avenir. Je vous en remercie. Je désire de savoir de vous franchement si l'opinion publique ou moins celle des personnes intelligentes se montre d'accord avec mes conclusions. Comme vous avez remarqué j'ai évité toute discussion qui puisse blesser les partis, les intérêts des petites localités et cela dans le but d'amener une manifestation légale d'accord sans réserve. Alors le développement se ferait dans le public à la Chambre et au ministère. Mais en m'adressant aux personnes intéressées j'ai cru devoir renoncer au plaisir de développer davantage mon but. De plus j'ai retranché de mon mémoire deux chapitres qui étaient destinés à expliquer mes idées sur la politique et sur les questions générales. Ne voulant pas nuire aux intérêts niçois j'ai cru mieux faire en renvoyant cela à un second mémoire que je ferai paraître plus tard et cela parsque mes idées ne pouvaient pas plaire aux partis extrêmes et je pouvais ainsi nuire à notre but. Avant de revenir à Nice je désire être éclairé sur l'opinion qui se manifeste à l'égard de mes conclusions pour savoir à quoi m'en tenir. De toutes manières j'y viendrai. Si vous seriez assez bon pour m'envoyer ici affranchi un exemplaire du mémoire, vous m'obligeriez. Je vous rembourserai à Nice. Je me suis proposé le but de faire du bien à Nice. Si on ne me seconde pas dans ces conclusions, je serai incapable d'en poursuivre un autre. Voilà pourquoi je tiens à savoir le résultat de ce mémoire. Je ne crains pas la discussion, l'opposition, mais j'ai besoin d'être appuyé. Sans cela je ne pourrai rien. Je pense que la Chambre ne se prorogera pas au-delà du 18 novembre. Je veux prendre ma position politique à la Chambre si j'y reste. Jusqu'à présent je ne me suis posé que comme administrateur, j'ai cru ne pas pouvoir me mêler aux intriques parlementaires et je ne m'en mêlerai jamais. Je ne crois pas pouvoir être chef de mon parti et je n'aime pas l'esprit des partis actuels. Je veux au moins m'expliquer nettement et franchement. J'ai beaucoup causé chemin de fer. J'irai à Paris le 20 de ce mois. Je ne serai pas à Nice avant la moitié de septembre. Envoyez moi ici votre réponse et croyez moi de cœur. Votre dévoué serviteur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée le 6 à Virieux et le 10 à Nice)

21- Virieux-le-Grand, 17 août 1852

Monsieur, J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 11 de ce mois et je receverai avec plaisir les renseignements que vous et De Foresta vous êtes réservé de me donner. Au reste je vous avoue que j'ai cru faire en cela acte de devoir et rien de plus. Je n'engagerai pas de lutte à cet égard. J'ai cru devoir nettement poser la question des compensations et je l'ai franchement exposé comme je le crois juste et en l'intérêt de la vérité. Je n'ai pas du tout voulu en faire un réclame électoral et vous pourrez vous en persuader en janvier 1853 au plus tard. J'ai encore à

m'expliquer sur d'autres questions. Je veux paraître ce que je suis et pas du tout pour bien paraître mais pour qu'on ne m'attribue pas des opinions, des intentions qui n'existent pas en moi. Ainsi la vérité est mon but, la franchise sera le moyen. Je sais très bien la rivalité de l'intendant général, je sais de plus qu'on cherche à le monter contre moi et je sais enfin qu'il en agit en ingrat et peu amicalement envers moi et qu'il croit gagner autant qu'il pourra m'oter. Et je méprise tout cela et j'en suis très indifférent. Cela ne me dégoutte ni m'arrête. J'ai mon but, je ne vois pas autre chose. Mon administration de Nice a du le démontrer. Je ne m'arrête pas aux bavardages qui souvent on tiennent pour l'opinion publique. Je suis très audessus de cela. J'ai aussi reçu mon mémoire et j'ai du remarquer qu'il avait gagné beaucoup à la traduction. Je vous en remercie de cœur. Vous avez par ce moyen mieux su persuader, que vous divisiez les opinions exprimées sur les premières 17 pages qui sont l'essentiel. Le reste n'est rien pour moi. Je le verrai traiter autrement, je ne m'inquiéterais pas. Il me suffit d'avoir dit ce que j'en pensais pour atteindre le but d'avoir tracé ce qui était le plus avantageux au pays en laissant coulé sur ma plume quelques mots à l'adresse de ceux qui ont parlé ou agit pour entraver les choses sans le vouloir mais qui pourraient encore nous faire du mal. Tant mieux s'ils voudront comprendre, mieux s'étudier et voir leur égoïsme violé par un bas amour propre mal placé. Votre traduction est très soignée. Je vous en remercie encore et je vous en garderai le souvenir. Vous aurez la bonté de me dire si vous avez fait parvenir d'abord à l'intendant général un exemplaire et puis aux membres du Conseil provincial et aux syndics des communes de mon collège un exemplaire. Les autres que vous avez pourront être distribués plus tard. En attendant nous nous verrons à Nice et je réglerai mon compte avec vous. Je pense être à Paris rue Saint-Lazare n°102 le 21 de ce mois. C'est là qu'il voudra m'écrire si vous avez des commissions pour Paris. Mes amitiés à De Foresta. Je lui écrirai de Paris. De Foresta pourra ainsi que Piccon aider notre affaire comme président des Conseils. Ils seront pour nous. Leotardi aussi et d'autres membres ont fait leur adhésion. Croyez moi de cœur. Tout votre dévoué. Th. de Santa Rosa (lettre oblitérée le 17 à Virieux, le 18 à Belley et le 21 à Nice)

22– Savillan (Savigliano), 1^{er} octobre 1852

Monsieur, J'ai mon fils aîné malade à Turin. Je suis venu prendre ma famille à la campagne pour la conduire après demain à Turin et je ne pourrai pas réaliser mon voyage à Nice dans ce mois. Nous verrons s'il conviendra pour plus tard. Pour l'heure il est mieux de ne pas y aller. Je n'ai pas le temps d'entrer dans des explications. Mais aussitôt que je le ferai, vous me donnerez raison. La délicatesse et le devoir me l'imposent. Je suis arrivé le 29 seulement à Turin, j'ai prolongé mon voyage au delà de mes prévisions et j'en ai été très satisfait. J'ai pu voir de près la France, la Suisse et la Belgique. J'y ai des amis et je tiens à les garder pour moi et pour mes enfants. J'ai encore continué des études pratiques sur les institutions communales et provinciales mais je ne les pourrai pas utiliser pour à présent. Il faut en toute chose de l'à propos. Je vous prie, si vous en trouverez l'occasion, de faire connaître mon retour à Turin à l'endroit de mes électeurs. Je ne guitte pas Turin. Ecrivez moi. J'aurais beaucoup de choses à communiquer sur le chemin de fer et je voudrais aussi savoir ce qu'on veut et ce qu'on n'accepte pas de mes idées. Mais pour l'heure il est bien de me tenir en arrière. Autrement je pourrais écrire en soulevant des suceptibilités. Ecrivez-moi, croyez-moi à la hâte, mais de cœur. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée à Savigliano le 1^{er} octobre et à Nice le 2).

23- Turin, 14 octobre 1852

Monsieur, J'ai reçu vos deux lettres du 9 et du 11. Des raisons sérieuses et personnelles m'empêchent de recourir à Pernati pour affaires. Je me suis alors adressé à une personne pour

en connaître ses intentions à l'égard de l'affaire que vous me recommandez. 99 Je n'en ai pas reçu une réponse favorable et j'ai appris que votre intendant général aurait pu vous aider mieux que tout autre. C'est le seul qui puisse s'en intéresser en ce moment. Il est bon pour vous, parlez en lui; s'il s'y refuse, n'espérez rien; s'il s'en intéresse je crois que vous obtiendrez de gagner du temps. Je voudrais pouvoir vous en dire davantage, mais je ne le puis à raison que je me suis décidé à ne plus causer affaires politiques avec Pernati et à garder envers lui toute mon indépendance. Je n'ai pas de prévisions sur ce qui arrivera à l'ouverture des Chambres. Je me tiens en dehors de toute combinaison, de toute intrigue. Mon ami Cavour est en Suisse. On cherche à m'éloigner pour toujours de la province de Nice. La chose n'a pas eu lieu. Vous ne m'encouragez pas trop à persévérer dans mon dévouement à ce pays lorsque vous me dites : « vous êtes le seul ou à peu près qui songiez à ce que nous devrions chercher d'obtenir ». Je veux encore me persuader que vous vous trompez. Nous le verrons par les délibérations des conseils provincial et divisionnaire. Il n'y a rien de nouveau à Turin. Il faut attendre la rentrée des chambres. En attendant je m'occupe de mes travaux d'administration et j'évite tout discours inutile et je tache de m'éviter toute espèce d'engagement. Je pense et je m'occupe de Nice. Nous verrons avant la fin de l'année ce que nous devons espérer pour Nice. Je suis aussi occupé du chemin de fer de Savigliano et j'irai dans cette ville pour le conseil communal. Je ferai une absence de 15 jours. Le règlement de police de la ville de Nice est au Conseil d'Etat depuis le 10 septembre. A ma rentrée des vacances je l'ai fait mettre en expédition et je pense qu'il sera approuvé dans ce mois par le Conseil d'Etat. Au reste c'est l'azard qui me l'a fait savoir. Personne ne m'en a écrit d'ici. Croyez à mon sincère dévouement. Th. de Santa Rosa

24– Turin, 10 décembre 1852

Monsieur, M. De Foresta est à Turin. Il me donna de vos nouvelles et me parla des affaires niçoises. Y prenant le plus grand intérêt, je lui ai promis de le seconder mais je ne puis plus prendre initiative ni avoir responsabilité pour toutes les affaires de localité. Je m'abstiens donc de vous en parler. Quant au chemin de fer et aux lois qu'on nous propose, je garde ma responsabilité et je faits mon chemin sans autres avec toute mon activité et indépendance. J'espérais recevoir de vos nouvelles, donnez en moi, vous me ferez toujours plaisir. N'ayant que le but de faire le bien, j'ai cru prudent de laisser faire aux autres et de ne plus me meler des affaires provinciales. Je ne leur désire que le succès dans le chemin qu'ils parcourent et je suis toujours là pour les aider si on me demande. Mais croyant mauvais le chemin, je recule devant la responsabilité et je m'abstiens. C'est le seul moyen que je devais choisir. Cela ne me fait cependant pas renoncer à mes relations amicales, le contraire je les désire plus fréquentes et je n'aurai pas à les interrompre. Je suis libéral de fait, je respecte les opinions des autres et je ne me fâche jamais lorsqu'on n'adopte pas les miennes. Le contraire, j'évite même toute responsabilité. Tout cela tend à vous assurer que je ne me suis pas du tout fâché avec l'intendant général ni contrarié qu'il n'ait contrarié mon projet. Ainsi vous tous partageant les opinons de l'intendant général vous faites bien de le seconder, je ne vous estime que davantage et je ne vous affectionne pas moins. Je désire cependant que cela ne vous empêche pas de continuer de bonnes relations avec votre député Santa Rosa qui n'a pas fait de mal à la province et qui ne désire que son bonheur et qui ne changera jamais avec ses amis. L'intendant général même n'a pas compris mon caractère. Il ne connaît pas ce qu'il me doit. Je lui ferais d'autant plus de bien qu'il ne le pense pas. Je voudrais en avoir l'occasion je n'ésiterai pas. Mais je suis incapable de lui faire du mal. Aussi je trouve qu'il a raison de faire prévaloir ses opinions et de vouloir garder toute l'initiative mais il doit aussi en subir toute la responsabilité. Je suis expliqué franchement avec De Foresta, je le faits aussi avec vous, cher monsieur. Je compte sur vous pour que le cas échéant vous puissiez me rendre le témoignage

⁹⁹ Il pourrait s'agir de l'expulsion de Henri Dameth collaborateur de *L'Avenir* (ordre du 9 octobre)

des sentiments et des résolutions que je viens de vous communiquer. Venons maintenant à la loi sur les Gabelle accensate. Vous savez ma pensée, les gouvernements absolus honnêtes doivent faire paier le moins possible, compenser les provinces moins aisées avec les privilèges et dépenser peu. Les gouvernements libéraux doivent faire paier avec des principes d'égalité proportionnelle et sans privilèges mais ils doivent dépenser beaucoup en travaux d'utilité publique et compenser par le plus de dépenses les provinces moins aisées. Suivant ces conditions je ne me suis pas opposé à l'impôt qu'on voulait étendre à Nice des gabelles. Je me suis borné à voir si la répartition était équitable et proportionnelle. A cet égard, j'ai dû me convaincre que Nice avait été favorisée dans cette répartition. Alors j'ai cru prudent de me taire de crainte que le bon Génois Fumatti pour nous faire mal et demander une quote plus forte pour Nice. Quant au chemin de fer, j'ai organisé un comité de députés et de sénateurs mais il est secret ainsi n'en dites rien à personne. Je suis en correspondance avec la Compagnie de Lyon à la Méditerranée et avec le gouvernement impérial pour avoir votre chemin. Nous l'aurons mais il nous faut du secret et de la réserve pour à présent. Ecrivez-moi votre bonne amitié et croyez moi votre tout dévoué. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée le 10 décembre à Turin, le 12 à Nice)

25- Turin, le 20 décembre 1852

Monsieur, J'ai reçu avec plaisir votre lettre du 10 de ce mois. Je me suis encore ces jours occupé de l'affaire de Melle Guiglia avec M. Juillet. Nous avons fait de nouvelles démarches. C'était une affaire difficile. Je vous l'ai dit dès la première fois que je vous en ai écrit. J'en ai parlé souvent mais vous savez que les chefs doivent souvent se rapporter aux subordonnés. Le ministre et le premier officier m'avaient dit ne pas s'opposer à la proposition si l'intendant général des gabelles la leur faisait. Or ce dernier s'opposa à raison des rapports contraires et il n'était non plus contraire avant de recevoir lesdits rapports. Je n'aimais pas trop communiquer tout cela parce que voulais éviter tout commérage à cet égard. Mais je n'ai pas la moindre difficulté à vous dire toute la vérité. L'opposition du directeur de Nice est insurmontable pour à présent. Je vous prie cependant de garder cela pour vous seulement. Je crois ainsi qu'il faudrait tacher d'obtenir de lui à Nice un rapport favorable. On m'a promis de faire une réponse à l'intendant général de Nice. Si cela n'est pas fait écrivez moi pour que je puisse revenir à la charge. Je suis bien aise de ce que vous me dites sur l'intendant général. J'espère qu'il voudra aussi s'occuper des intérêts matériels et tâcher d'augmenter les productions de la province en leur facilitant les marchés et en diminuant les frais de transport. C'est là le point culminant à mon avis pour un administrateur de cette province. Les autres avantages suivront de près ceux dont je vous parle. L'orizon politique n'est pas bien clair. Cela donne du découragement aux hommes politiques. Quant à moi je n'ai pas une fois différente que je n'avais à 15 ans, mais je compte très peu sur le dévouement et la capacité des hommes et souvent je me trouve découragé en voyant manquer l'énergie et le dévouement et triompher l'hypocrisie, l'intérêt individuel. Nous avons tous les éléments pour être bien au-dessus des autres nations. Saurons-nous nous en servir ? Je doute que les hommes nous fassent défaut. Aussi, souvent désespérant de faire le bien, je penche pour quitter les affaires publiques et me donner entièrement à ma famille. Mais les moments sont trop difficiles pour quitter de suite, j'aviserai plus tard mais je ne puis pas rester dans cet état de doute sur notre avenir. J'ai encore de la vie, je me suis bien remis en santé. J'ai encore le besoin d'agir. J'agirai pour ma famille lorsque mon pays ne saura pas que faire de moi. Ce qui vient de se passer en France ne m'a pas surpris. Je l'avais plus ou moins prévu en me trouvant à Paris en août et septembre au milieu de quelques hommes politiques de nuances différentes dont se partagent les partis. Le besoin de tout individu c'est la vie. Celui des Nations c'est un gouvernement fort et respectable. La division des partis en France rendait impossible un gouvernement fort. Ce n'est pas un parti qui a triomphé et la victoire d'un seul parti, c'est un homme à part qui a dominé les partis en leur otant toute l'action possible. Il pourra faire le bien. Nous verrons. En attendant il faut voir. Mais les grands principes triompherons lorsque la révolution sociale cessera dans les clubs, dans les rues et qu'on ne pourra l'invoquer pour faire peur aux masses des populations. Nous n'avons rien à craindre de ce qui se passa et se passe en France. La grande majorité de la population est libérale. Le Roi a donné son fils, a confirmé notre Statut. Nous avons une minorité qui n'en veut plus. Si la majorité sera prudente, nous n'avons rien à craindre et nous pouvons développer le bien être par des bonnes lois organiques et nous montrer au Monde l'exemple d'un pays libéral et fortement constitué et ou l'ordre, la paix et respect à tous, à toute chose existent. Nous sommes d'accord sur votre ancien intendant général que vous verrez Marzano. Autrement je lui enverrai une lettre pour vous. Je m'occupe de vos routes de la montagne mais non avec l'espoir d'un prompte succès. Je suis seul dans cette tache et je ne rencontre pas des cordes qui répondent parmi les députés de la province. J'attends Galli avec empressement. Depuis un mois je ne vois pas De Foresta qui a traité votre affaire et celle du journal. Je crains de vous nuire en prenant l'initiative à cet égard. Je ne suis pas dans les grâces de San Martino¹⁰⁰, Galvagno¹⁰¹, Jocteau. Ceux-ci sont ceux qui ont à se prononcer. Si cependant vous le voulez, je le ferai. Je vous quitte en vous priant d'agréer mes sentiments dévoués. Th. Santa Rosa

26 – Turin, 31 décembre 1852

Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 25. Je me hâte de vous assurer que vous n'avez pas bien compris mes résolutions et ma dernière lettre. Je ne suis pas dégouté et je n'abandonne pas mes liens avec Nice et les devoirs qui m'en résultent. Mais je croix en ce moment devoir par délicatesse et même en l'intérêt de Nice m'abstenir de prendre l'initiative et devoir me borner à suivre ce qui se passe sans le contrarier et sans l'approuver. Lorsqu'on serait désabusé des autres et on reviendrait à moi, je suis toujours là avec le même dévouement sans la moindre rancune. En vous disant cela je voulais vous assurer que vous n'y étiez pour rien et que j'avais pour vous les mêmes sentiments, la même opinion. Mais n'ayant plus l'occasion de vous écrire si souvent comme lorsque j'avais l'initiative, je désirais que vous en connaissiez la cause et que vous ne me crusse nullement froid avec vous, doute que vous aviez témoigné à De Foresta. Voilà le but de ma dernière lettre. Je me suis mis à disposition de De Foresta pour le seconder, je suis en rapports amicaux avec lui mais il en abuse pas et jusqu'à présent il ne m'a pas encore exposé le plan qu'il préfère adopter pour nos routes de vallée. J'attends de le connaître pour le seconder. Quant au chemin de fer, la question n'est nullement niçoise mais nationale. Alors j'agits pour mon compte, je me suis mis en rapport à Paris et j'ai bon espoir de servir bien mon pays pour la ligne qui nous intéresse à Nice. Je suis maintenant très occupé pour remplir les fonctions de commissaire du Roi pour la loi de la suppression des Aziende, de l'organisation de l'administration centrale et de la comptabilité générale. C'est un projet qui m'oblige à faire des voyages, des dépenses. Je crois que par ce moyen on parviendra à la décentralisation. Dites-en un mot dans votre journal. Je crois qu'en conscience vous pouvez l'appuyer. On se trompe en croyant que le ministère concentre en ses mains plus de pouvoir. C'est le contraire. Il aura la haute direction des affaires et les délégués en province auront toute la partie exécutive partagée maintenant avec les Aziende et les intendants. Ce n'est le système français mais celui de la Belgique que nous suivrons avec les modifications et les semplications exigées par les habitudes et les circonstances de notre pays. On peut adopter un système, jamais le copier. Autrement on fait mal à coup sûr. Vous m'obligerez à en parler dans votre journal d'après ces principes d'application non pas d'après ceux qu'on supposent mal à propos. Ma santé est excellente. Il n'en est pas de même de celle de ma mère ce qui me donne des inquiétudes. Ecrivez-moi les nouvelles de la localité, dites que je suis toujours un bon Niçois dévoué et vous ne vous tromperez pas. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa. (lettre oblitérée à Turin le 31 décembre).

Année 1853

¹⁰⁰ Gustavo Ponza di San Martino, ministre de l'Intérieur

¹⁰¹ Giovanni Filippo Galvagno, ancien ministre de l'Agriculture puis de l'Intérieur

27 - Turin, le 26 février 1853

Monsieur, C'est avec regret que je n'ai pas pu vous écrire hier pour vous annoncer que le ministère a accepté un nouveau projet de conciliation que j'avais fait ces jours derniers à la suite de l'interpellation que j'avais fait à la Chambre pour avoir le concours du gouvernement dans les routes de nos vallées. Le 24 au soir nous avons eu un congrès pour cela et nous nous sommes trouvé d'accord. Dimanche demain le Roi signera une ordonnance pour convoquer les conseils de la province et de la division pour lundi de la semaine de Passion. Les conseils devront délibérer sur les propositions du gouvernement. S'ils les acceptent on présentera un projet de loi à la Chambre voici les propositions principales :

- 1. Concours du gouvernement pour moitié de la dépense
- 2. On devra achever toutes les routes en 10 ans de manière à dépenser au moins 400 mille lires par an
- 3. La province paiera ¼ et les communes l'autre ¼
- 4. On paiera, 240 milles lires par an. Cette somme sera paiée selon les bases définies en 1 et 3
- 5. On fera l'emprunt des sommes nécessaires de la Caisse des Dépôts. Le gouvernement garantira cet emprunt de la part de la Caisse de dépôts.

J'espère avec De Foresta que la province acceptera cet projet. Il ne faut pas encore trop l'ébruiter. Je le confie à votre prudence. Je tiens à vous tenir toujours au courant de ce qui peut vous intéresser comme ami dévoué de la province. J'ai compris que comme moyen d'opposition vous n'avez rapporté dans votre journal ce que j'avais dit à la Chambre et qui avait été répondu par Cavour sur cette question. Il serait cependant bien de le rapporter en annonçant à son temps les ordonnances de convocation des conseils divisionnaire et provincial. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt tout ce que vous m'avez dit dans votre dernière lettre. Comptez toujours sur moi et croyez moi votre tout dévoué. Th. Santa Rosa.

PS. Je n'ai pas reçu la lettre que vous me dites m'avoir écrit avant le 8 de ce mois. Par contre je vous ai écrit deux lettres. Je dois me persuader que ces lettres se sont égarées pour ne pas douter d'autre chose qui me répugne à l'égard de la police.

28 – Turin, le 5 avril 1853

Monsieur, Je vous remercie, de ce que vous avez dit sur moi dans l'Avenir à l'égard des routes des vallées. Je l'aurais fait plus tôt sans les malheurs dont je viens d'être frappé au cœur. Ma mère était toute à la fois père et mère pour moi. En la perdant il me reste un vide qui me suivra pendant toute ma vie. J'étais incapable de m'occuper pendant quelques jours. Je suis même encore très bas et le travail me fatigue encore. Je dois cependant m'y donner plus que jamais. Après les lois d'organisation à étudier, il a été question de prendre des dispositions transitoires pour amener l'exécution des nouvelles dispositions au 1^{er} janvier prochain renfermés dans les règlements desquels je m'occupe déjà depuis quelques mois et qui seront achevés dans le mois prochain. Je n'ai pu refuser de prendre cette part de responsabilité avec M. de Cavour pour l'exécution des réformes dont j'avais pris l'initiative 102. Me voilà donc dans la voie administrative malgré mon gout pour autre chose : cela nécessite une réélection dans mon collège 103. Je serai très honoré et flatté d'être réelu. Ce sera là le jugement de ma conduite prononcé par les électeurs et l'opinion publique de Nice. Je ne crois pas délicatement pouvoir faire une adresse aux électeurs et leur dire ce que j'ai fait ou espéré d'obtenir pour le pays et pour eux. Si vous en pensez autrement écrivez le moi. La loi sur les routes des vallées ira en discussion aux premiers jours de mai. La session ne sera pas clause avant juin. La nouvelle session ne sera pas ouverte de suite mais seulement en octobre. Ainsi nous espérons d'avoir notre loi pour Nice pendant cette session. J'attends aujourd'hui De Foresta pour combiner tout cela avec lui. J'ai causé avec La Marmora de vous,

¹⁰² Depuis le 2 novembre 1852 Cavour cumule la présidence du Conseil et le ministère des Finances.

¹⁰³ Santa Rosa vient d'être nommé inspecteur général du Trésor par Cavour

de Galli et des affaires niçoises. Il a du mieux me connaître. Permettez moi que je vous dise toute ma pensée sur Galli. Il a des torts avec vous mais il est bon diable. Il ne faut pas le tuer sous les coups de réprobation de la presse et de l'opinion publique. Tachez qu'on suspende un peu la polémique. De Foresta s'est engagé à lui faire donner la démission le plus tôt possible. Cela entre nous et pour vous seul. Je ne puis pas vous en dire davantage mais si ma réelection a lieu je viendrai remercier mes électeurs et mes amis de Nice et je vous causerai de tout cela. Croyez à mes sentiments distingués et affectueux. Th. De Santa Rosa (lettre oblitérée à Turin le 5 avril)

29 – Turin, le 9 avril 1853

Mon cher monsieur, Votre lettre du 7 avril m'a touché et m'a fait du bien. Je me hate de vous dire que j'ai été sensible aux sentiments affectueux et délicats que vous m'exprimez. Vous êtes un homme de cœur. Je vous ai d'abord jugé ainsi à Nice mais je n'ai eu qu'à me confirmer dans cette opinion par la suite. Il n'en est pas toujours ainsi. Je suis heureux lorsque je me rencontre avec des hommes de cœur et d'esprit. Mes idées ne seraient pas toutes les leurs mais on se comprend d'estime et mieux on finit souvent pour se mettre d'accord. Je vous remercie des compliments aussi que vous me faites mais je faits la part à votre bonté et simpathie pour moi. Je n'ai pas faite grande chose pour remplir le devoir de député mais je n'ai rien fait contre mes convictions et j'ai taché de faire du bien lorsque je pouvais. Je me suis tenu en dehors des petites passions parlementaires, j'ai même souvent désapprouvé hautement les intrigues, je ne me suis jamais posé à la Chambre, je n'ai pas cherché à figurer ou à chercher une popularité par des votes ou des phrases. Tout cela n'est pas fait pour plaire à certains partis mais on peut du moins conserver la dignité et l'indépendance. On ne parviendra pas à se faire avec une manière d'être une position parlementaire en ces moments de transitions, de passions petites, mais on en sort avec le calme dans l'ame produit par la tranquillité de la conscience et on peut dire « citez moi des faits, des discours contre moi ». On ne peut s'empêcher de vous estimer, mais on ne peut pas prétendre d'être aimé des personnes, qui n'écoute pas le cœur, et qui souvent n'en ont pas. Au milieu de cette vie parlementaire pendant 3 ans et demi j'ai pu conserver et consolider l'amitié de Cavour et des députés que j'estime sans distinction des partis. Le jour des dangers on me trouvera à ma place et en attendant je ne cesserai de travailler sans m'inquiéter de ceux qui parlent mais qui ne sont pas capable d'agir ou de travailler. Je ne puis pas avoir de la haine, mais j'ai souvent une occasion d'avoir du mépris pour certains actes. Cavour est un bon ministre tachez de l'appuyer dans votre journal. En venant à Nice je vous persuaderai que j'avais raison à vous donner ce conseil. Vous avez traité dans votre journal des questions d'une manière à ne pas trop seconder la politique actuelle vis à vis de l'étranger. N'appuyez pas si vous ne le croyez pas mais soyez prudent en ces temps. Je vous dits cela tout à fait entre nous. Vous avez le parti Malva (centre gauce) contre votre journal et contre Nice. Nous vous laissez pas prendre. Les correspondants sont souvent dévoués à ce parti. Je vous dits cela tout à fait avec réserve. Ainsi annullez ma lettre. Les messieurs ne m'aiment pas, ils me donnèrent encore davantage des ennuis s'ils connaissaient que je vous donne cet avis. Cavour, comme moi, estime des hommes qui était de ce parti mais il ne compte pas sur le parti mais bien sur les hommes capables et libéraux de toutes les nuances constitutionnelles, de cœur et de conviction. J'ai éprouvé le besoin de causer de suite un peu avec vous. Vous m'avez parlé de mon père, de ma mère, de ma femme et de mes enfants. Vous avez touché une corde qui me donne du bonheur et qui me fait du bien puisqu'elle est touchée avec cœur et intelligence comme vous avez fait. Croyez à mon affectueux dévouement. Th. Santa Rosa

30 – Turin, le 12 avril 1853

Mon cher Monsieur, Faisant suite à votre dernière lettre, je vous prie de faire annoncer dans votre journal que pour les députés employés se trouve disponibles deux places et qu'ainsi je pourrai être reçu à la Chambre. Il y a la place faite par la nomination du député M. Cespina et la démission acceptée du député Leone professeur. Il serait bien d'en donner avis dans votre journal pour qu'on ne puisse pas écrire le contraire. Je suis de cœur dévoué. Th. Santa Rosa (lettre oblitérée le 12 avril à Turin, le 13 à Nice)

31 – Turin, le 15 avril 1853

Mon cher Monsieur, J'ai été touché de tout ce que vous avez dit sur moi dans l'Avenir mercredi 13 du mois. Vous avez exposé mes opinions d'une manière franche et très précise. Elles sont telles que vous les annoncez. Ma position aussi à la Chambre est comme vous l'indiquez. Quant aux autres idées, je crois franchement que votre amitié pour moi vous a fait dire ce que j'ai bien désiré mais vous m'avez fait des éloges que je ne mérite pas. Ce qui est certain et qui m'a touché est que cet article était fait avec amitié pour moi avec beaucoup de cœur de votre part. C'est pour moi ce qui passe avant tout et qui m'attache une personne. Je n'ai pas été étonné car je vous ai toujours jugé homme de cœur et ami dévoué. J'éprouvais le besoin de vous écrire à la hate ces quelques mots pour vous dire que j'ai compris toute votre délicatesse de sentir. Je me suis attaché à la province de Nice par les personnes que j'y ai connues et pour lesquelles j'ai amitié, sympathie, ainsi que pour les souffrances des populations, Mon cher, j'ai beaucoup souffert dans ma vie et je m'attache facilement à ceux qui souffrent ou qui ont souffert. C'est une simpathie naturelle. J'espère venir vous voir cette année et causer un peu à mon aise avec vous et les autres amis de Nice. En attendant je serai heureux de vous voir à Turin. Nous avons en ce moment beaucoup à faire. La politique nous donne aussi un document important qui sera publié demain samedi dans la Gazetta officiale. Vous en serez satisfait. Tout à vous dévoué et affectueusement. Th. Santa Rosa

32 – Turin, le 3 mai 1853

Mon cher Monsieur, Je m'attendais à vos deux lettres. Je pense comme dans votre dernière mais je dois encore attendre quelques jours avant de prendre une décision. J'en ai donné ma parole le jour même de l'annulation de mon élection. Je suis fort plus qu'on le croit. Je n'ai pas été abattu par cette décision, bien le contraire. Je me honore de noms honorables qui ont voté pour. Je ne vous dits rien des autres mais je n'ai jamais été avec eux. Revel¹⁰⁴ et ses deux dévoués ainsi que les personnes qui votèrent contre le port franc ont voté contre. A vous dire vrai je m'y attendais dès que j'ai connu le résultat de mon élection. Ajoutez cela à la confiance et à l'estime de Cavour et vous comprendrez que je devais m'y attendre. Je n'ai pas voulu parler à personne ni me recommander pour cela. J'ai voulu laisser faire. Je les ai un peu défiés et bien ils n'ont rien pu trouver contre ma personne, ils se sont attachés à une association que je suis le premier à trouver irrégulière. Cette nomination avait été par moi acceptée dans toute autre forme. Au moment S. Martino 105 l'a fait changer par Cavour qui était de bonne foi et qui croyait de me rendre encore service en la modifiant. Cela vous explique M S. Martino, qui a été celui qui a dirigé en homme de police cette affaire contre Cavour et moi-même. C'est un homme qui m'a trompé. Je ne lui en veux pas mais j'ai appris à le connaître à mes dépens. Je vous prie d'annuler cette lettre car je n'aime pas laisser des traces de cette affaire et je vous devais toute ma pensée. Je vous écrirai dans quelques jours. Je n'ai pas dit à Galli que vous m'avez écrit. Je suis tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa PS. Repondez moi de suite afin de savoir si la police de S. Martino n'a pas lue ma lettre comme il a lu avant moi celle que vous m'écriviez de France lorsque S. Martino voulait vous

¹⁰⁴ Octave Thaon de Revel

faire arrêter.

⁻

¹⁰⁵ Gustavo Ponza di San Martino ministre de l'Intérieur

33 – Turin, le 9 mai 1853

Mon cher Carlone, J'ai mes trois enfants avec la rousole et j'ai eu beaucoup à faire ces jours ci. Voilà la cause qui m'empêcha de vous repondre plus tôt. Vos lettres m'ont fait du bien au milieu de tous les intrigues qui ne cessent pas de la part de ces messieurs du centre gauce. Ceux-ci ne peuvent pas oublier la guerre loyale que je leur ai fait à la Chambre pendant trois ans et ils me supposent plus fort que je ne suis. Ils craignent que je puisse les découvrir et les combattre avec plus de force que je n'ai fait par le passé. Ils ne s'occupent que de moi depuis un mois. L'un est l'auteur de la proposition qui a fait dédire la Chambre du vote de jour précédent à l'égard du port franc, l'autre est l'auteur des persécutions qui ont été faites à ma pauvre mère etc... etc.... Cavour s'est rendu nécessaire à ces hommes qui sans lui ne sont rien mais d'autre part il a besoin d'eux à la Chambre. Voilà la position. Au milieu de cette situation je n'ai pas ésité à demander ma démission. Cavour n'a non plus ésité à demander au Roi une nouvelle nomination pour moi. Je n'ai pas encore accepté cette nomination et je ne suis pas encore décidé. Demain ou après-demain je vous écrirai ce que j'aurai décidé. Je place avant tout les intérêts de Nice. Maintenant les ennemis de Nice et les miens à la Chambre menacent de voter contre la loi du subside pour les routes de nos vallées. Je crains de prendre cette responsabilité et d'engager les électeurs à perdre les fruits de tous mes efforts en leur demandant ma réélection et en l'obtenant. Voilà ce qui me fait ésiter à prendre une décision. Je me suis expliqué ouvertement avec mes collègues de Nice et je me suis réservé de prendre demain avec eux une décision. Je veux pouvoir être éligible mais je penche un peu à l'idée de déclarer que je n'accepterai pour le moment la candidature. Après la votation sur la loi du subside on pourra s'adresser aux journaux pour parler et dire tout ce que je ne pourrai dire et je compte sur vous comme sur un ami sûr. Mais rien n'est décidé encore. Ne dites pas un mot de tout ce que je viens de vous écrire. Vous m'inspirez confiance. Il faut savoir faire des sacrifices à temps. S'ils seront nécessaires pour Nice, je le ferai, sauf à rentrer à la Chambre dans quelques mois ou lorsque je croirais de pouvoir être utile au pays. Dans tous les cas je ferai une adresse aux électeurs que je vous enverrai demain par la poste en vous priant de la faire imprimer. Je suis très calme et très décidé pour le bien général et pour celui de Nice. Si par quelques inconstances imprévues demain je ne prenderai pas une décision, écrivez-moi ce que vous pensez, je pourrais encore connaître à temps votre avis. Je vous quitte en vous remerciant de l'amitié que vous me témoignez et en vous assurant pour toujours la mienne. Votre ami. Th. Santa Rosa

PS. Au milieu de tout cela il faut savoir que S. Martino est à la tête du centre gauce qui fait tous ces intrigues.

34 – Turin, le 12 mai 1853

Mon cher ami, Vous avez toujours été dévoué ami pour moi comme j'ai été avec vous et je le serai toujours. Vous avez du cœur et du caractère. Ainsi vous me l'avez montré de manière très marquante en cette circonstance. Pour la vie comptez sur moi, je vous regarde désormais comme un ami vieux et sûr. Je vous dirai tout ce qui s'est passé et la situation sans réserve. J'ai demandé ma démission mais Cavour n'a pas voulu l'accepter, il m'a de suite fait nommer inspecteur général effectif du Trésor comme la Chambre avait dit devoir se faire. Cette nomination ôte tous les obstacles apparents à mon éligibilité mais elle n'a pas été acceptée de suite par moi. J'ai bien examiné avant tout la position actuelle et je me suis convaincu qu'il n'y avait pas moyen de s'appuyer sur des hommes qui eussent à renoncer aux intrigues et à la corruption et à pratiquer la liberté et l'indépendance d'une manière large et loyale. Les uns par faiblesse, les autres par intérêt, les autres par manque de courage n'aiment pas suivre cette marche. Ils préfèrent ou végéter ou vivre pour eux et pour ceux qui les aident. Je n'ai jamais compris autrement la liberté, que je viens de vous dire, et je me déclare un homme incapable

en politique si pour l'être il faut renoncer à mes convictions et faire la bascule à temps et lieu et ne pas suivre une ligne droite avec loyauté et courage. J'aurais le courage d'élever mon drapeau mais ayant étudié les hommes que nous avons ici, j'ai dû me persuader que je n'aurais pas de soldats courageux. Alors je me suis dit qu'il fallait non pas renoncer au combat mais le renvoyer à son temps opportun. D'autre part je me suis dit que ces messieurs étaient capables de nuire aux intérêts de Nice si son député venait les battre à la Chambre. J'aime les autres avant moi et j'aime les Niçois avant les autres puisqu'ils ont du cœur et ils me l'ont marqué en toutes les circonstances. Ils oublièrent mes défauts et ils me tiennent compte de mes intentions. Enfin j'avais pris la responsabilité de organiser le ministère des Finances suivant la loi promulguée le 23 mars dernier. Je savais que sans moi l'organisation manquerait et qu'on disait que je reculais devant ces difficultés puisque je n'étais pas sûr de mon organisation. Je savais aussi que ma délicatesse genait aussi certaines personnes qui ne peuvent pas venir à leur but, me trouvant à une place ou je puis empêcher ou signaler au public tout abus de pouvoir. Voilà toutes les réflexions que je me faisais. Il y avait du pour et du contre. Mais avant tout il y avait ma dignité à sauver et mon avenir à garder. Les meneurs de cette intrigue ne voulaient pas que je fusse éligible. Cavour s'est bien porté avec moi, il leur a opposé ma nomination et alors j'ai cru retirer ma démission et accepter cette nomination qui ne change en rien que de nom, ma position actuelle et future. Ainsi je suis devenu éligible en prêtant un nouveau serment pour cette nomination. Maintenant c'était à moi de choisir si je dois demander ma réélection ou y renoncer. Je ne me suis pas consulté à cet égard mais il m'a paru que c'était à mon tour de déclarer hautement que je ne voulais pas entrer pour le moment à la Chambre quoique les obstacles, les prétextes fussent cessés. Il me paraissait une manière digne de répondre à une coalision qui s'est formée, et qui rend impossible de faire le bien comme je l'entends. On croit que je désire entrer à la Chambre pour me placer, par ambition, on craint ma concurrence, on ne me connaît, ou me donne une importance que je ne veux pas. J'ai été dans la Chambre, pour l'amour du bien, j'ai taché, d'en faire, j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir et d'avoir souvent empêché le mal et fait du bien. Aussi on ne peut pas trouver rien à mettre contre moi. St M° 106 est à la tête avec Pallieri 107, Doziani, Cadorna 108, Mantelli, Lanza 109 et autres des Messieurs qui forment la coalition dite majorité. Ils me font de belles paroles et ils ont besoin de moi et je leur ai fait des services. Je ne leur en veux pas. Je ne suis pas capable de l'inimitié, mais je ne peux pas les estimer et je les laisserai toujours de coté sans m'en inquiéter. Après toutes ces observations je me suis décidé comme vous verrez dans l'adresse que je faits à mes électeurs. Vous en recevez un exemplaire par le courrier aujourd'hui. Je vous prie de le mettre dans votre journal et de ne pas attaquer mes adversaires qui sont aussi les votres comme je vous disais à Nice de vive voix. Vous pourriez choisir l'occasion première qui se présentera pour servir Bonavera¹¹⁰ et Alberti¹¹¹ les députés ont été élus par l'influence de nos amis. Nous avons eu à lutter pour les faire nommer. Le premier a voté contre moi après m'avoir fait l'ami jusqu'à présent mais il est lié aux messieurs du Parlamento et il n'a pas du caractère pour les uns. Alberti s'est abstenu puisqu'il ne veut jamais se prononcer; dans toutes les questions difficiles il s'abstient. Il ne parle jamais et il s'abstiens le plus souvent. Voilà l'homme. Je ne serais pas faché s'il vous viendra l'occasion de les démasquer un peu devant la province. Plus loin, peu importe. Si le collège veut me suivre il peut me nommer de même député. Je le dits et je suis toujours dévoué, je demanderai ma démission à la Chambre. Mais le collège

¹⁰⁶ San Martino voir lettre 32

¹⁰⁷ Diodato Pallieri, député

¹⁰⁸ Carlo Cadorna, député

¹⁰⁹ Giovanni Lanza, député

¹¹⁰ Giuliano Bonavera, député d'Oneille

¹¹¹ D'Alberti, député élu par le collège de Sospel en 1851

prouverait de la persévérance et moi je me montrais digne de leur confiance. La Province n'a pas besoin de ce député. En dehors de la Chambre je faits de même ce que je dois et je ferais comme député. C'est une pensée que je vous communique en toute intimité. Pour à présent je veux montrer que je puis entrer à la Chambre mais que je le veux pas. Après avoir faite preuve de dignité, je serai plus fort encore et je pourrai ensuite entrer et me placer avec ceux qui auront le choix du bien et le courage nécessaire. Autrement je viendrai habiter Nice et y fère l'avocat ou autre chose pour ne pas perdre mon temps mais je ne serai jamais à la merci des hommes d'intrigue et je ne resterai jamais là où je ne puis pas faire le bien. Cette lettre est le meilleur témoignage de confiance et d'amitié que je pouvais vous donner. Vous l'avez compris et vous m'en rendrez compte en m'en accusant réception et en me disant ce que vous en pensez. Tout à vous dévoué ami. Th. Santa Rosa.

PS. Je n'ai pas été communiquer vos lettres ni prendre conseil à mes anciens collègues qui se sont cependant, bien conduits à mon égard.

35 – Turin, le 17 mai 1853

Mon cher ami, Je suis heureux de vous annoncer que la loi a été votée aujourd'hui pour nos routes. 86 voix pour et 30 contre. C'est le même nombre pour le chemin de fer de Savoie. Votre article et votre lettre me montrent votre amitié. Je vous en remercie. L'impression de votre article, vis à vis de mes adversaires a été défavorable, vis à vis d'autres a été bonne. Dans l'ensemble je crois que cet article bienveillant irrita beaucoup ces messieurs et ils recommencent à briguer contre. Ils ont peur de me voir arriver à la Chambre. Il faut bien comprendre ces intriguants. Ils appuyent Cavour en ce moment et ils le joueront le premier jour venu s'ils le pourront. Il faut être une nullité pour leur plaire. Je n'ai pas vu De Foresta ces jours-ci. Je le verrai demain matin et je vous écrirai demain avec plus de détails que je n'ai le temps aujourd'hui. Votre article m'a fait dire que j'étais voué au parti séparatiste et faire plusieurs autres bavardages aujourd'hui. Il faudrait dire du mal de moi pour me faire agréé à ces messieurs les 30 boules noires. Je prends tout cela en riant et je m'en inquiète pas. Nous avons l'avenir pour nous. Les imbécilles ne sont bons à rien, qu'à détruire. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa

36 – Turin, le 21 mai 1853

Mon cher Carlone, J'ai écouté Boschi qui m'exposa son projet pour l'endiguement du Var. Je lui ai répondu avec ma franchise : ton projet ne vaut rien. Voici le mien que je m'étais arrêté dès 49 et que maintenant je soumettrai à M. de Cavour. Je tiens au succès des affaires, non pas de ma personne. Veux-tu suivre mes conseils ? tu en auras le mérite mais j'aurai atteint mon but qui est le bien de Nice ma seconde patrie et plus chère puisque adoptée par moi. Il a accepté. Alors j'ai exposé mon projet à Cavour qui l'adopta et qui en parla de suite à Boschi en refusant toute autre combinaison :

Voici mon projet en peu de mots :

- 1° Concours du gouvernement pour une portion de la somme à dépenser ou pour une somme fixée
- 2° Emprunt de la caisse des dépôts et anticipations pour faire face à la totalité de la dépense (conditions pour les échéances à traiter)
- 3° Modifications aux lois sociales pour la concession Vilain etc...

A examiner s'il ne convient pas de demander aussi à la province un concours dans la dépense. Je verrai demain M. Marzano avec Boschi pour combiner la marche à suivre afin d'obtenir les meilleurs résultats du projet dont je vous ai tracé les bases. Boschi n'avait pas encore bien étudié la question. Marzano la connaît mieux. Mais tous les deux y mettent les meilleurs intentions et ils arriveront à bout. Je me hâte de vous communiquer cela sous secret cependant et entre nous exclusivement. Tout à vous à la hâte. Th. Santa Rosa

37 – Turin, le 31 mai 1853

Mon cher ami, votre dernier article sur l'Avenir¹¹² était fait par un ami dévoué comme vous l'êtes pour moi. Je vous en remercie de cœur. Votre lettre reçue ce matin est arrivée, que j'avais dejà prise ma détermination. Je n'ai pas ésité à la prendre. Ce que vous m'écrivez est vrai, juste. Vous me prouvez de plus en plus amitié et intelligence et du cœur. Mais vous ne pouvez supposer ce qui se passa ici, aussitôt la nomination connue. Je n'ai pas ésité mais j'ai attendu que les actes de l'élection fussent arrivé à la Chambre pour la faire connaître. De Foresta a été du même avis et il n'a non plus ésité. Je puis vous assurer qu'il est ami dévoué et qu'il en agit avec franchise et courage avec moi et avec vous. Voici ce qui s'est passé. On commenca pour faire ce qu'on a pu pour faire accepter un ami du centre gauce pour député en s'adressant à l'intendance. On a été très irrité de leurs insuccès et de l'éclatante manifestation que mes amis m'ont procuré. Alors on a fait circuler le bruit et on l'a accrédité au point que la Chambre n'en doutait pas. On a dit que le ministère n'avait pas opposition à ma réélection parce que j'avais déclaré dans ma circulaire de ne vouloir pas accepter pour le moment la députation si on me la donnait. Alors on m'attaquait comme un homme qui eusse voulu tromper la Chambre et obliger le ministère à défendre malgré lui mon élection et à se mettre en opposition avec le parti qui lui donne le pouvoir. C'était faux mais comment faire pour le prouver? Il n'y avait qu'à persister dans ma détermination. Je ne pouvais pas vaincre la répugnance que j'ai à avoir même l'apparence de manque de franchise contre moi. Il me paraissait que c'était une tache pour mes enfants que je ne méritais pas mais que je ne pourrais pas faire disparaître. Jamais je n'ai trompé personne de ma vie et je suis comme la femme de César. Je ne peux pas même toléré d'être soupçonné. Vous en auriez fait autant, j'en suis sur. Cavour en voulait faire une question personnelle. On ne pouvait pas m'attaquer personnellement on se proposait de l'attaquer. Ses collègues n'ont pas pour moi l'amitié qu'il a pour moi. Vous le savez déjà. La question était contre mon affectivité faite on dirait pour braver la Chambre. Cavour l'avait fait contre l'avis de trois de ses collègues. Ajoutez cela aux autres considérations et dites moi où était mon devoir. Je n'ai pas ésité à tout sacrifier plus tôt que de manquer à mon devoir. Cavour n'a pas des amis à la Chambre bien en nombre. Son intelligence et sa capacité lui donnent la majorité. Je le crois le seul homme capable et vraiment libérale parmi nos hommes qui s'appellent politiques d'Etat. Je ne devais pas affaiblir sa position ni me laisser le regret de lui avoir fait courir un danger. Ma réélection, l'adresse qui la suivie, votre amical et fin article ont monté ces messieurs du Connubio 113 à un point que vous ne pouvez croire. Ils ont déchéné toutes leurs armes d'intrigues. Il m'a paru que si ma délicatesse m'imposait un devoir, l'amour pour la liberté m'en imposait un autre. Je me serai trompé, on m'en voudra. Je suis disposé à tout mais j'ai mon ame satisfaite, je sais que j'ai fait un sacrifice exigant, que mon devoir me l'imposait. Au reste dans ce moment, j'ai la conviction que je serais entré à la Chambre sans force morale et que j'aurais perdu de valeur morale. Je pense en être que plus fort vis à vis de mes adversaires politiques et plus estimable auprès de mes amis. Dites-moi franchement votre pensée, votre avis. Rien ne détruira l'amitié que je vous ai vouée. Je suis constant et fidèle. L'avenir vous le prouvera de plus en plus, vous me trouverez toujours à la même place. Je dois vous ajouter que les sympathies que j'ai à la Chambre sont à la gauce. Ils savent que je ne suis pas dans leur nuance mais ils me jugent libéral et loyal dans mes principes. Le centre gauce que je crois le fléau du pays est contre moi et pour toujours. Il me dit sans nuance et son adversaire le plus redoutable, le plus franchement déclaré. Ils ont raison. Je voudrais bien les voir connu aux yeux du public et je ferai de mon mieux à la première occasion. La droite me déteste puisque je suis libéral et puisque elle m'accuse de révolutionnaire dans les questions financières et administratives. J'ai quelques amis personnels qui comme moi ne sont pas vendus aux

¹¹² Article publié dans l'*Avenir* du 26 mai 1853

Accord de gouvernement pour assurer les réformes libérales entre Cavour et la gauche modérée d'Urbano Rattazzi qui avait été élu président de la Chambre en 1852 à la mort de Pinelli

coteries de la Chambre. Voilà la position. Plus tard je pourrai entrer à la Chambre plus fort et dans l'espoir de faire le bien. Ma première tache était de faire mon devoir pour les intérêts niçois. Je l'ai accompli et j'en ai eu des tracasseries. Mais à cet égard il nous reste rien à faire pour le moment. En entrant plus tard à la Chambre je veux y entrer avec un parti politique honorable que je puisse suivre en tout et alors ma tache sera toute politique et sans en craindre les conséquences. Je m'y donnerai avec courage et fermeté. Maintenant j'ai faite ma lettre à M le président du collège pour donner les motifs de ma non acceptation du mandat. Je voudrais bien la voir publiée dans votre journal. Je l'envoye à Leotardi pour qu'il vous la fasse lire et il vous la donne pour cela, si vous la trouvez bien. Je l'ai faite sans étude, j'ai laissé couler mes pensées sans art. Si vous jugez à propos que je fasse un autre adresse, je la ferai aux électeurs. Demain je réponderai aux lettres qui m'ont été adressées. Aujourd'hui je n'écrits qu'à vous et à Leotardi. Répondez-moi de suite. Au reste je suis toujours en position de faire le bien. Vous n'avez qu'à me l'indiquer. J'irai à Nice pour m'entendre sur le chemin de fer pour lequel j'ai une correspondance à Paris. Votre ami. Th. Santa Rosa.

38 – Turin, le 4 juin 1853

Mon cher ami, La lettre que j'ai reçu de vous ce matin m'est un nouveau témoignage de votre solide et loyale amitié. Je vous répondrai très à la hâte. La loi ne donne que le délai d'un mois pour convoquer le collège électorale. Il me paraît qu'il est important d'avoir un bon candidat. Parmi ceux que vous m'indiquez je n'en trouve non plus et je suis de votre avis. Il me paraît que Leotardi ou Thaon seraient les seuls qui pourraient mieux convenir pour le moment soit l'un que l'autre m'avaient offert d'accepter la candidature. J'ignore s'ils seraient encore disposés, mais je pense que oui. Dites moi de suite ce que vous en pensez. Je pourrais écrire aux amis dans les vallées. Avec votre journal et mes lettres particulières nous ferons élire celui qui sera combiné entre Thaon, Leotardi, De Foresta et vous. Il faut être bien unit dans ces moments pour venir à bout de notre tache. Le jour du dangé me trouvera à ma place. Je dorts en apparence mais je dorts pour endormir mes adversaires politiques. On veut de la tirannie par des moyens hipocrites, voilà les libéraux de certain parti. Je me suis isolé d'eux et des autres députés quelques mois et je me tiendrai encore davantage à l'écart. Répondez moi de suite sur le candidat que vous avez combiné. Je vous dirai que j'avais pensé à vous mais je crains que cela ne vous convienne pas en cet moment. Autrement je serais franchement disposé à faire mon possible en votre faveur. Il nous sera facile à faire manquer les autres candidatures. Je désire que les électeurs soient instruits des motifs qui m'empêchent d'accepter le mandat. Il est important qu'on en soit instruit. Faites le par un article si on ne juge pas à propos de donner suite à mon idée de publier ma lettre à Thaon. Faites moi aussi savoir si je dois faire une autre lettre aux électeurs mais il me paraît inconvénient de ne rien faire, rien dire en cette circonstance. Le résultat de ma détermination a été le silence des adversaires qui ont été mystifié. De Foresta m'assure ainsi que d'autres amis que j'ai faite preuve de courage et dédain pour certains adversaires avec beaucoup d'à propos et que le public a approuvé ma décision et me donne raison. De Foresta veut se persuader que les adversaires auraient été nombreux, je ne le crois, je crois le contraire. Mon élection aurait été consolidée sans grande discussion. Mais j'aurais eu une position moins forte que l'honneur loyal et fort de ses convictions doit avoir dans un Parlement. L'intrigue et la petite médichange ne pouvaient se battre que par un refus digne. Voici une copie de ma lettre au Président de la Chambre qui m'en a aussi répondu une autre très convenable. Je compte sur votre amitié. Je vous tiendrai au courant. Je suis occupé 10 heures par jour à mes devoirs, aujourd'hui je n'ai pas vu De Foresta. Je le verrai ce soir. Je vous écrirai lundi. Tenez moi au courant de tout ce qui se passe ici. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa.

PS. A Bruxelles et à Paris j'ai des amis influents. Ils nous serviront. Je viendrai à Nice et nous pourrons combiner pour l'*Avenir*. En attendant je continue à correspondre à Paris pour le chemin de fer de Nice.

39 – Turin, le 10 juin 1853

Mon cher ami, J'ai reçu votre lettre du 6 avec plaisir. Vous avez appris par Leotardi que j'approuvais les mutilations faites à ma réponse aux membres des bureaux du collège électoral. Si j'avais eu le temps de penser sur cela, le lendemain j'en aurais fait autant par moi-même. Je l'ai envoyé puisque je savais que je pouvais compter sur vous tous. Vous aurez aussi vu arriver les députés Galli et Leotardi. Je ne leur ai jamais parlé de vos lettres moins encore de vous. Cela est pour votre gouverne. J'ai communiqué à De Foresta parfois quelques passages de vos lettres je lui devais cela mais je ne lui ai jamais laissé voir une de vos lettres en ses mains. Au reste nous pouvons compter sur De Foresta. Il ne nous fera pas défaut à l'occasion. Je trouve juste vos idées sur mon remplaçant. Vous comprendrez que je ne puis délicatement l'avouer à d'autres qu'à vous et je n'ai parlé si non à De Foresta puisque luimême proposait le même système ou à peu près. Je vous laisse penser et décider. Il vaut mieux un député sérieux de suite mais je pense qu'il est difficile à le trouver dans le moment et qu'alors il est préférable ce que vous proposez. Parlez en aussi avec De Foresta qui sera bientôt à Nice. En entrant dans la Chambre il me faut prendre une position politique et pour cela il faudra voir si je pourrai la prendre forte avec succès. Je ne manque pas de courage et de convictions mais avec les éléments actuels il me paraît qu'on ne peut pas trop se placer à la Chambre avec une des fractions, il faudrait rester à part avec quelques amis. De toute manière je crois que les principes libéraux doivent prévaloir dans la Chambre et que d'ici à la fin de l'année les personnes qui les professent avec sincérité et désintéressement pourront se grouper et s'entendre pour écarter les hipocrites et les réactionnaires. Je vais en attendant m'occuper d'administrations et de finances exclusivement. Je vous ferai une visite à Nice et nous pourrons causer de toutes ces questions à notre aise. Nous avons obtenu du code des Douanes l'acceptation d'une bonne transaction pour votre recommandé. De Foresta lui en écrira directement. Ne m'épargnais pas, si vous me croyez bon à faire du bien. Tenez-moi au courant de ce qui se passe. Comptez-moi toujours parmi vos amis dévoués. Th. Santa Rosa

40 – Turin, le 16 juin 1853

Mon cher ami, J'ai reçu vos deux dernières lettres. Je vous remercie de ce que vous me dites d'amical, je persiste pour mon compte dans la même opinion que je vous manifestais dernièrement à l'égard de l'élection. Je suis forcé de le faire comprendre aux amis de Nice et j'espère qu'ils seconderont ledit projet. Je vous assure que je me trouve heureux d'être loin du monde politique et de me trouver très occupé au point de ne pouvoir suivre tous les intrigues politiques de notre pays. J'ai traité comme vous m'écriviez les adversaires qui venaient vers moi. J'avais déjà fait ainsi parce que c'était la vérité. Je suis bien aise de m'être rencontré avec vous sur cet point aussi. J'ai été très satisfait de votre article dernier. Il ne plaira pas à plusieurs personnes, auxquelles je ne cesse d'être ami. Mais je suis juste et j'y ai vue peinte la vérité, quoique, si vous le permettez, un peu chargée mais au fond juste. Je vous ferai des communications, mais je ne voulais pas laisser sans réponse votre article et vos lettres. De Foresta vous dira ce que je n'écrirai pas. Je laisse à vous de voir s'il ne serait pas bien de faire quelque communication à la Nation de Bruxelles à l'égard de la mauvaise politique de messieurs les centre gauce hipocrites de la Chambre et ces messieurs le lisent. Je les ai déjà recommandés à d'autres journaux de Belgique et de Paris. Si vous croyez aussi de faire dire un mot sur ma double élection à l'unanimité sans autre remarque, vous m'obligeriez puisque j'ai des amis et des connaissances en Belgique et ils s'intéressent à moi. Au reste je ne tiens pas beaucoup à tout cela. S'il ne vous sera pas très facile, n'en faites rien. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa

41 – Turin, le 19 juin 1853

Mon cher ami, Je suis représenté maintenant non plus comme un codino par ces messieurs qui votèrent contre nous l'autre jour et qui sont mes adversaires mais comme un républicain caché et d'accord avec l'Avenir, expression du parti républicain. Tout cela c'est pour tourner contre moi votre article. On arrive même à me supposer l'auteur de l'article. On dit que je veux entrer de force dans la Chambre, que j'ai profité du besoin du ministère de mes travaux pour les réformes financières pour me faire donner l'effectivité, que j'ai promis, je ne sais quoi, aux électeurs pour me faire nommer et que je provoque de toutes manières la Chambre. Ils supposent en moi leur caractère, ils ont tort. Il ne leur en veux pas et je ne m'inquiète pas. On ne trouve rien à dire contre nos actions on s'attache aux intentions. Les malheureux jésuites en robes blanches ou jaunes qu'ils sont. Tout cela me persuade que j'avais raison de faire ma circulaire comme je l'ai faite. Je suis hors de cause. C'est le collège électorale et la Chambre ou mieux messieurs du Connubio qui auront à s'entendre. Moi je ferai mon devoir d'homme franc qui a retiré par ses paroles, pour le cas de ma réélection, mais je saurais écrire ma lettre, je vous l'assure et je me placerai, comme je suis, vis à vis de mes amis et de Nice. Je dirais qu'en attendant il faut avoir prudence dans le journal pour ne pas trop irriter. Après que tout cela aura une fin, le journal pourra prendre sa revance. J'aurais à publier des mémoires de mon père. Je voulais vous en prier mais je pense que ce sera mieux d'en causer à Nice ou j'irai sans doute sous peu de temps. Tout à vous devoué. Th. Santa Rosa.

PS. De Foresta est parfait à mon égard. Il a son caractère parfois timide mais toujours très honorable et loyal avec moi.

42 – Turin, le 1^{er} juillet 1853

Mon cher ami, j'ai lu l'avis que l'Avenir donne du nouveau député¹¹⁴. Je vous suis bon gré de l'avoir annoncé de cette manière. Laissons à part Chambre, ministère, intendance, je suis désormais un simple Niçois d'adoption et ami de quelques personnes qui aiment leur pays avec moi. Occupons nous de nos affaires et laissons à Dieu de disposer de la Nation comme il l'entendera. Ce ne serait pas facile à prévoir mais il est sûr que les hommes de cœur se trouveront toujours dans le même camp. On veut empêcher l'arbitraire de tous côtés et on veut la sage liberté avec l'autorité de la loi et des gouvernants capables, honnêtes et intelligents pour assurer cette liberté légale et réelle. Vous avez un député de plus à la Chambre mais non pas un ami de plus à la Chambre. C'est une personne qui se donnera à celui qui le paiera davantage. C'est un oncle de votre ingénieur. Par délicatesse je n'ai pas voulu répondre à ceux qui m'ont interrogé à son égard. Je le préfère à tout autre qui aura été désigné de Turin mais il ne sera jamais avec nous. Dites moi franchement votre avis sur la course que j'avais le projet de faire dans mon collège en traversant les Alpes. J'aimerai voir ceux qui m'ont été si fidèle. C'est le cœur, non pas le calcul qui me déciderait. Mais je ne voudrais nullement, pour suivre mon cœur, faire chose inconvenante. Avez-vous vu De Foresta. Ecrivez en moi. Vos lettres me font du bien. J'ai toujours du bonheur à recevoir des lettres des personnes qui m'inspirent autant de confiance. Parlez-moi toujours le langage franc que vous avez avec moi. Venant à nos affaires de Nice, je vous dirai que mes informations me portent à croire que la société Dupin n'est pas sérieuse et que l'autre anglaise a un but accessible à Nice. Selon moi il importe de mettre Nice et le midi de la France en rapport direct avec le Piémont sans passer par Gênes. Je regrette que ma délicatesse m'ait imposé le devoir de me retirer de l'administration du chemin de fer de Savigliano. C'est cette société qui

¹¹⁴ Benedetto Brunati élu par le collège d'Utelle succède à Téodoro di Santa Rosa comme député en juillet 1853

devrait faire les études de Fossano¹¹⁵ à Albenga¹¹⁶. Je pourrais tout de même agir près de mes collègues anciens de cette société. Parlez-en à De Foresta et écrivez-moi votre pensée làdessus. Il ne faudrait rien dire dans le journal. Nous devons attendre et combiner avant une force dans la Chambre et en dehors pour appuyer le projet, et qui nous convient le mieux. Il s'agirait seulement de nous mettre d'accord pour voir la ligne préférable. Quant à moi je n'ésiterais pas mais avant d'engager des personnes sérieuses dans cette voie et de faire décider des études j'aimerais connaître l'opinion des personnes sérieuses de Nice. J'attends sur cela une réponse et je vous laisse en attendant en me disant de cœur tout votre dévoué. Th. Santa Rosa

43 - Turin, 17 juillet 1853

Mon cher ami, Je me hâte de répondre à votre lettre du 6 juillet et je commence par vous prier de seconder la prière que De Foresta vous fera pour le monument Balbo¹¹⁷. J'écrits à De Foresta de bien fixer ce que nous devons faire pour le chemin de fer. J'aurais l'intention de faire un mémoire que je ferais paraître dans L'Avenir si on le juge à propos. Il est temps de parler, de se prononcer. J'attends cette réponse et j'espère que De Foresta se mettra d'accord avec vous et que j'aurai l'opinion à vous deux. Je crois que Nice perdera encore si le chemin se prolongera jusqu'à Gènes et qu'elle gagnera avec le Piémont si le chemin passera par la vallée de Tanaro 118. Je pense que nous aurons des difficultés à obtenir seulement le chemin de Toulon à Nice. Ainsi il faudrait se fixer pour savoir ce que nous devons vouloir et avoir. Ensuite on écrira, on agira avec prudence sans prononcer notre opinion mais de manière à faire triompher. Il faut suivre la même marche que nous avons suivie pour le subside. Peu m'importe d'avoir à subir encore des rivalités qui se traduisent en inimitié temporaire. Ce à quoi je tiens c'est à faire le bien, à obtenir ce qui est dû à Nice. Le temps nous presse. Si nous n'obtenons pas notre chemin pendant que l'industrie est très exploitée comme les mines de la Californie nous n'aurons pas le chemin de fer. La crise se fera et ne tardera pas au-delà de 55. Tachez de causer de tout cela sérieusement avec De Foresta et de m'écrire. Autrement je dois rester sans rien faire. J'ai réunit et fait tout ce qui dépendait de moi seulement. Maintenant il me faut l'aide des amis. Je suis décidé à faire de Nice ma patrie. Après 21, le gouvernement a répondu à ma mère que nous étions comme des enfants trouvés. Cela m'a frappé. J'ai toujours agit comme si je devais un jour montrer que les enfants trouvés de Santor Santa Rosa trouveront un jour leur père et en seront digne. Ainsi éducation instruction, fortune, position sociale, tout (en un mot) ce que je possède et je suis est du à mon travail, à ma ténacité, rien à la protection, rien à ma famille, aux amis de mon père. Tous nous ont abbandoné après 21. Heureusement Dieu ne m'a pas donné la passion de la vengeance et il m'a donné une ame forte à la doulheur. Ainsi je n'en veux pas aux hommes ni à la société et je me borne à avoir l'amour propre d'être par moi-même et de garder pure et intacte la réputation honorable de mon père pour mes enfants. Nice ne me refusera pas pour son fils lorsque j'aurai une petite maison modeste et à cet égard j'ai prié De Foresta de me la chercher pendant l'année prochaine et même avant si se présente une occasion favorable. Voilà le but auquel je tends pour mon compte. Je veux finir mes jours à Nice où j'ai rencontré de la bienveillance, de l'amitié sans rancune, sans arrière-pensée. Je partage votre dégout pour les affaires publiques aussi je travaille entièrement pour mon administration et pour les réformes financières en comptabilité. Mes efforts ne produisent pas les résultats que j'espérais pour le pays parsque je ne suis pas trop secondé. J'aurai au moins la consolation de faire mon devoir. Mon remplaçant sera toujours oui pour tous les ministères et pour ses parents et amis cœur : 000,

¹¹⁵ Fossano, ville de la province de Coni

¹¹⁶ Albenga, ville de la province de Savone

¹¹⁷ Cesare Balbo

¹¹⁸ Le Tanaro est le principal affluent de la rive droite du Pô

intelligence d'ingénieur, bonne ; intelligence des affaires publiques : 000 ; moralité : je ne pense pas dire ni bonne ni mauvaise parsque je ne la connais pas. Je sais seulement qu'il n'avait rien et qu'avec un traitement de 5000 francs il a une fortune et presqu'un million. Il aura eu du bonheur et des héritages. Je suis bien aise qu'il soit nommé sans que mes amis se soient prononcé sur lui. Il pourra ainsi aider son neveu l'ingénieur Marsano et les travaux des routes. D'autres part nous n'avons pas de responsabilités de cette élection. Je suis bon marceur. Je peux marcher à la montagne pendant 10 heures par jour. Je me propose donc de faire le voyage des vallées puisque vous aussi le trouvez convenable. Je le ferai avec mon ami et parent de Montaldo, oncle de Torrini. Je vous écrirai l'époque précise. Je pense que ce sera entre le 25 août et le 10 septembre. Envoyez moi un itinéraire par journée. Je veux passer par les Alpes entre Vinadio et Saint-Etienne, venir à Saint-Martin, à Utelle, à Nice. Rien de nouveau à Turin. La guerre n'aura pas lieu selon moi. Pour moi je trouve tous la même chose, je trouve seulement la Russie moins hipocrites que les autes. Mais le siècle est là. Vouloir ou ne pas vouloir, la société est émancipée et les pays existent pour eux, non pas pour ceux qui en disposent à son profit exclusif. Je causerai de tout cela à Nice avec vous. En attendant donnez moi de vos nouvelles, de celles de Nice, des amis. Vos lettres me font toujours du bien. Tachez qu'on ne m'oublie pas et consacrez vous toujours le même pour moi. Je vous serai toujours de cœur. Ami dévoué. Th. Santa Rosa

44 – Turin, 23 août 1853

Mon cher monsieur, Je me suis décidé pour ma course. Ma santé est un peu ébranlée. Je me suis ainsi décidé avec M. de Montaldo et un ami de Savigliano à faire une course de santé. Nous traverserons la vallée en chasseurs et nous croyons être à Nice entre le 2 et le 3. Je m'y arrêterai deux jours seulement. J'espère vous y trouver et causer un peu avec vous. Je pense que vous pourrez y venir de la campagne autrement j'irai vous serrer la main à la campagne un moment au moins. Je dois être de retour à Turin pour le 6 au matin. C'est ainsi un peu de repos que je vais chercher, non pas des démonstrations. Ainsi je me bornerai à voir mes connaissances et je désire qu'on ne parle pas de ma course. Je vous en prie et je compte sur vous pour ce qui vous concerne. Je n'aime pas faire de la peine à ce bon intendant général incapable de bien ou mal faire, homme de parade, mais honette homme. Je me tairai sur la question des chemins de fer. Je me bornerai à vous en causer. Je suis de plus en plus heureux d'être en dehors du mouvement de la politique, je n'y vois que plus clair et je me prépare à des temps meilleurs. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa

45 – Turin, 10 septembre 1853

Mon cher ami, J'ai éprouvé du plaisir à vous revoir depuis 4 ans et à mener quelque temps avec vous. Nos bons rapports ne peuvent que se serrer davantage en causant entre nous. De mon côté je puis vous en assurer et j'en espère de même de votre part. Votre bienveillant accueil m'a fait du bien. Il m'assure de plus en plus que je ne suis pas seul dans mes affections et que mon attachement envers mes amis de Nice me donne aussi des sentiments amicaux de leur part. J'aurais voulu rester davantage à Nice et ma santé n'en aurait encore gagné davantage. J'ai passé 4 jours sans nuage, avec bonheur au milieu de vous. Je vous avais déjà dit combien aussi j'avais été satisfait de ma course de montagne et j'y avais reçu de bons et bienveillants témoignages. J'ai connu avec grand plaisir Madame Carlone votre mère et je vous assure que j'ai bien le regret de ne l'avoir pas connu pendant mon séjour à Nice comme intendant général. Cette dame a fait une conquête par son esprit et son amabilité. Je vous prie de lui présenter mes compliments respectueux. Juge est tout à fait bon garçon maintenant. Sa loyauté, son esprit prompt et original, son instruction lui donnant un caractère qui sympatise

beaucoup avec ma manière d'être. Faites lui bien mes compliments affectueux et dites lui s'il vient à Turin, de me chercher. Je le verrai toujours avec plaisir. Je regrette pour Nice et la province le manque d'activité dans l'administration. Vous avez des moments difficiles. Il faudrait porter du développement dans les travaux publics et amener à Nice des améliorations qui sont désormais urgentes pour son avenir. Pour tout cela il vous faut une forte initiative et je ne l'ai pas trouvée. La question du chemin de fer pourrait être traité selon mes vues dans ce moment. Mais je ne veux pas me prendre une responsabilité pour cette question comme pour les autres. Je crois avoir gardé toute la réserve que ma position me dictait. Je peux m'être trompé; je m'adresse à votre loyale amitié pour savoir si je n'ai pas produit des effets contraires à mon intention. Vous serez assez bon pour me le dire franchement. Mon intention était de ne pas me mêler des affaires et de voir mes amis et pas davantage. On viendra cet hiver à mettre sur le tapis la question de la loi communale. J'aurais sur cette question un travail préparé. Croyez-vous que je puisse le faire paraître à part. Dans tous les cas je ne voulais pas me nommer et je voudrais garder le silence sur l'auteur pour à présent. Il est très probable que dans le mois d'octobre je fasse une course rapide à Paris, à Bruxelles et à Berne. Je vous en écrirai pour en avoir vos commissions. Le temps d'action viendra. Alors je me donnerai de nouveau à la politique devant le pays. Pour à présent je me borne aux travaux administratifs. Je vous remercie d'avoir adhéré à ma prière en ne disant rien sur mon incursion dans L'Avenir. Cela aurait donné lieu à des commérages que j'évite toujours parsque je les déteste. Rien de nouveau pour le moment. Ecrivez-moi une bonne lettre. Tout le monde est à la campagne et ma famille va partir lundi pour Aix. Je reste seul. Les bonnes lettres me font du bien lorsque je me trouve seul. Tout à vous dévoué. Th. Santa Rosa

46 – Aix-les-Bains, le 24 octobre 1853

Mon cher monsieur et ami, Depuis votre dernière lettre, j'ai été souffrant et j'ai du m'occuper pour finir tous les règlements d'administration et de comptabilité dont j'étais chargé. Ma tache est achevée et je suis partis de suite pour venir prendre un peu de repos au milieu des parents de ma femme auprès desquels toute ma famille se trouve depuis mon retour de Nice. Le repos étant nécessaire à ma santé et me donnera de nouveau mon énergie phisique et la mettra de niveau avec l'activité morale qui ne fait pas souvent défaut chez moi. Je vous explique ainsi mon silence et je viens le faire cesser en vous assurant que mes sentiments envers vous mes amis de Nice, et notre patrie sont toujours les mêmes. J'ai suivi vos affaires municipales et j'ai applaudi à la décision de faire le batiment de l'entrepôt au frais de la ville et de faire un emprunt. Tachez que cet emprunt soit au moins de trois millions, si on ne peut l'avoir de 4 millions et qu'il se fasse au moyen de la concurrence au trois pour cent. Alors vous trouverez à Paris de bonnes conditions. J'ai beaucoup engagé le notaire Baralis que j'ai vu à Turin de se procurer de la ville de Turin le cahier des charges pour son dernier emprunt. Vous y trouverez les bases qu'il vous conviendrait d'adopter pour l'emprunt. Il faut faire cela avec des vues en grand, non pas avec un esprit étroit. Autrement vous ferez une mauvaise affaire et vous n'obtiendrez pas votre but. Nice doit devenir une ville importante, autant qu'elle restera entre la France et l'Italie un pays neutre par sa position et qu'elle sera administrée pour y amener tout le confortable nécessaire pour les étrangers. Ma conviction me porte à croire que Nice française perderait comme elle perderait lorsqu'on ne voudra pas lui conserver son <u>autonomia</u> (souligné par Santa Rosa) particulière. Soyons toujours ensemble mais tachons d'amener le gouvernement à comprendre son intérêt pour Nice, et à développer le bien-être de cette province qui désormais se considère comme ma patrie. Je n'ai pas encore envoyé mes articles sur les lois communales. J'attends que la loi soit présentée au Parlement pour le faire. Il me paraît qu'alors il y aura l'opportunité de le faire si vous trouvez bien mon travail et le public le trouve de son goût, alors on pourra en faire tirer quelques exemplaires à part. Je l'écrirai en français mais je vous prierai de me corriger les fautes que vous y trouverez. Mon travail est presque tout achevé. Il faut seulement lui donner un ensemble et lui donner l'ordre qui est nécessaire pour le genre d'articles du journal. De plus, il faut suivre le projet du ministère. A mon retour à Turin, j'aurai encore deux ou trois semaines de travail pour organiser la nouvelle Direction générale du Trésor, ensuite je me mettrai à ce travail et je vous l'enverrai à mesure qu'il sera réduit pour votre journal. Je pense qu'il est beaucoup mieux de garder l'anonime pour éviter toute jalousie, toute rivalité. Ainsi je compte sur vous. Je n'en ai pas même parlé à De Foresta. J'irai faire une course à Genève à la fin du mois et j'y passerai les deux premiers jours de novembre. Si vous avez des commissions à m'y donner écrivez moi à Genève poste restante. Autrement adressez moi la réponse à Aix-les-Bains Savoye jusqu'au 5 septembre, ensuite à Turin. Je vous prie de présenter mes compliments à Madame Carlone votre mère et mes amitiés à Juge. J'espère que vous viendrez un jour à Turin me faire une visite. Autrement vous me laisserez croire que vous êtes un séparatiste enragé, chose que je le sais, je ne puis croire. Nous marchons vers des événements graves qui amèneront un nouveau droit public en Europe. Il faut s'y préparer et ne pas s'user pour ce temps de transition. Croyez moi en attendant de cœur. Votre dévoué ami. Th. Santa Rosa

47 – Turin, 26 novembre 1853

Mon cher ami, Ma santé va mieux. Depuis 15 jours point de crachement de sang. Mais les médecins que j'ai consultés à Genève m'ont défendu de m'occuper d'une manière trop active et en particulier de politique. Aussi je me borne à travailler 7 heures par jour et je m'en trouve mieux. C'est la raison que je ne puis pas à présent accepter la députation. Je vous en préviens et je vous prie d'empêcher toute élection pour moi. Ce sera pour plus tard. Je suis plus que jamais décidé à me renforcer ma santé et à reprendre ensuite la vie active et me vouer à ma patrie et à Nice. La liberté et l'indépendance m'ont coûté chers. Je ne veux pas seulement les conserver par des intrigues mais je veux aussi les développer dans l'intérêt de tous. Nous nous trouverons ensemble à l'œuvre plus tard, si Dieu me donnera la santé. Je vous enverrai cet hiver quelques articles pour *L'Avenir*. Mes amitiés à Juge. Je compte sur votre bonne et loyale amitié. Je suis toujours à chercher une maison à Nice pour faire l'acquisition. Je veux être Niçois. Je vous écrirai plus au long une autre fois. Je tenais pour à présent à vous dire ma décision et la cause. Tout à vous dévoué ami. Th. Santa Rosa. Répondez moi de suite.

48 – (Turin?), 29 novembre 1853

Mon cher ami, Je réponds à la hâte à votre lettre du 27.11.53. Ma dernière lettre vous aura fait comprendre que j'avais pensé à vous communiquer ma décision avant de la dire aux autres. Mais ayant été interpellé par Leotardi et Gautier qui m'envoya une sotte adresse faite par lui et dictée par De Foresta fils, j'ai cru ne pas faire attendre ma réponse à ces deux messieurs et je vous l'ai de suite communiquée aussi. Les médecins que j'ai consultés m'ont ordonné pour ma guérison complette de m'abstenir de l'agitation politique. Vous savez que je ne cherche pas les honneurs et que je ne sais pas remplir mes devoirs avec indifférence. Je mets du cœur, de l'intérêt à ce que je faits. Mes forces morales m'ont fait forcer le travail au delà de mes forces phisiques et je puis pas répéter les mêmes faits sans danger pour ma santé. Voilà toute la vérité et le motif qui me dirigera jusqu'à ma complette guérison dans mes décisions. Et bien je ne saurais faire le député complaisant. Je voudrais en remplir les devoirs et étudier les questions avant de les résoudre et soutenir nos intérêts niçois. Je ne saurais faire autrement. Et bien mes forces phisiques n'y suffireraient pas en ce moment. Mais je veux même supposer que j'aurais pu m'abstenir d'aller à la Chambre quelques temps et attendre le retour de ma santé. Et bien je vais vous dire à vous seul ce qui m'a aussi fait écarter cette détermination. Je me suis aperçu que De Foresta s'était mis d'accord avec Saint Martin et qu'il aimait autant d'avoir un nouveau collègue. J'ai encore compris qu'on aurait du avoir de suite des luttes assez fortes pour soutenir les intérêts de cette ville. Alors j'aurais trahis mes devoirs en m'engageant pour un mandat que je n'aurais pas pu remplir de suite et comme je l'aurais voulu. J'ai communiqué ma décision à M. de Cavour. Alors M. La Marmora était à Turin, il a proposé ses candidats, Cavour voyant que je nous pouvais pas me décider à accepter la députation, m'a demandé d'aider le Ministère dans les élections niçoises. Je lui ai fait comprendre que mes rapports avec M. La Marmora me l'empêchaient et que le choix encore de deux candidats (d'exception de Brunati et de De Foresta que j'aime et j'estime toujours et que je désirais député) n'était pas selon mes opinions, selon les vues de mes amis et des électeurs. Ce sont le chevalier d'Auvare et Avigdor Jules¹¹⁹. Alors nous avons été d'accord que je ne me serais pas mêlé des élections et je tenais beaucoup à cela, ne pouvant suivre ces affaires et adhérer à M. La Marmora. Vous comprendrez qu'au milieu de tout cela un homme sérieux tâche de se retirer de toute participation. Une fois prise ma décision, je devais garder le silence et ne pas proner les élections d'aucune manière. Je vous dits tout cela parsque j'ai confiance en vous, parsque je sais que vous n'en direz le mot à personne, parsque je sais que vous aurez la bonté de bruler cette lettre que je vous écrits avec une forte migraine pour vous prouver ma confiance et vous dire tout ce qu'il en est. La cause vraie de ma décision est ma santé. Mais sans autant de luttes à prévoir et de tracasseries actuelles, j'aurais mal fait, mais j'aurais aidé. Maintenant la décision est prise. Vous m'approuvez parsque avant tout, il ne faut pas se détruire avant le temps. Cette lettre vous prouvera que mes sentiments pour vous sont sérieux et que je compte sur vous. Je n'ai jamais pensé que Galli eusse pu se présenter encore candidat. Aussi je ne lui ai pas écrit. Je ne lui retire pas mon affection mais je sais aussi qu'il a fait son temps et qu'il n'a pas assez d'activité. Il finira tout naturellement sans besoin de lui faire la guerre. En attendant jamais je ne l'aurais appuyé pour la députation maintenant, je l'aurais conseillé à se retirer franchement s'il ne l'avait pas déjà fait. Cela ne lui va pas. Mais ne devant pas me mêler d'élection à Nice, je me borne à vous dire à vous seul ma pensée afin que vous puissiez la connaître et ne pas faire d'autres suppositions. Ecrivezmoi pour me donner de vos nouvelles, de celles de votre mère à laquelle vous présentez mes respects. Aimez moi toujours. Répondez-moi de suite quelques mots. Brulez ma lettre. Parlez moi toujours en ami. Je ne vous aimerai que davantage. Votre lettre m'a prouvé votre sincère amitié. Croyez moi à la hâte de cœur. Th. Santa Rosa

49 – Turin, 9 décembre 1853

Mon cher ami, Je sais que vous avez eu communication de ma lettre à la Sentinelle. Vous y verrez moi-même. Je faits ce que je dits et je dits ce que je pense et je pense ce que je crois bien. Je n'ai pas d'ambitions mais je tiens à être ce que je suis et pas autre chose, sans jamais penser à ce qu'il peut me convenir. J'ai écrit très à la hâte ladite lettre. Je vous prie de me dire de suite ce que vous en pensez. Assez de moi (est jointe la copie de la lettre en italien adressée le 5 décembre au directeur du journal la Sentinella cattolica)¹²⁰. J'ai été étranger à vos élections 121 à cause de votre intendant général de Nice. Aussi je me suis borné à refuser un mandat mais je n'ai pas voulu donner des conseils à ceux qui m'en demandaient pour les nominations à faire. Je tiens à devenir conseiller municipal à Nice et j'espère avoir votre appuy pour cela lorsque je serai propriétaire et habitant de Nice parsque j'y ai des amis et j'aime la province comme la mienne. J'aurais été de nouveau votre intendant général mais je ne suis plus digne de remplacer mes deux successeurs. Aussi je n'ai jamais demander à vous

¹¹⁹ Jules Avigdor du 2e collège de Nice

¹²⁰ Santa Rosa fait part à la Sentinella Cattolica de son renoncement à la vie politique et de son refus de briguer un mandat à Utelle contrairement à ce qui a paru dans un numéro de la Sentinella qui lui a été expédié. Il développe ses traits de caractère en se disant homme de liberté, de progrès, ami des réformes et soucieux de la légalité et d'égalité devant la loi. Il évoque la loi sur le mariage qu'il n'a pas votée parce qu'elle n'introduisait pas la réforme civile comme en France et en Belgique dans un souci de vérité quant à ses intentions.

121 Les élections générales pour le renouvellement de la Chambre élue en 1849 se tiennent le 8 décembre 1853

ôter le bonheur de posséder ces deux hommes de talent. J'ai laissé et je laisse faire jusqu'au moment où comme citoyen niçois j'aurai le droit de parler haut. M. Scialoja m'a fait prier par deux amis de raccomander à Nice (pour remplacer M. Garnier à l'école de commerce), M. d'Ajala¹²² ex ministre à Naples et déjà directeur d'une école de commerce. M. Scialoja¹²³ sur lequel mes amis croient pouvoir compter et je compte moi-même assure que M. d'Ajala a les moyens pour cela. Je vous en écrits en vous priant de me donner des explications sur ce qui en a été de l'école de commerce de M. Garnier et sur les personnes qui maintenant ont de l'influence pour la direction de cette école. Si vous pouvez quelque chose ainsi que Juge, tachez de me le dire afin que je puisse aider votre besogne et de vouloir être utile à M. d'Ajala qui paraît être un homme capable. Au reste écrivez moi quelques mots à part sur cette recommandation pour que je puisse les faire voir. Mes amitiés à De Foresta et aux amis comuns. Mes compliments empressés à Madame votre mère. Ecrivez-moi une longue lettre. J'ai été à Gênes pour la course du 6 avec les ministres et j'en ai souffert pour ma santé de nouveau dérangée. Je suis de même obligé au travail mais j'écrits à la hâte. Th. Santa Rosa

50 – Turin, 30 décembre 1853

Mon cher ami, Je ne veux pas finir le 53 sans répondre à vos deux dernières lettres qui sont un nouveau témoignage de votre confiance et amitié. Je vous en remercie et j'en suis sensible. Je suis toujours au bureau mais je ne bouge à la maison le reste de ma journée. J'ai ma poitrine bien malade et je commence à en être inquiet. Aussi par ordre du médecin j'évite toute discussion, toute émotion au moins autant que cela est possible. J'ai encore 5 à 8 jours de travail pour achever tous les règlements, toutes les instructions, registres, ordres etc. etc. pour assurer et établir la Direction générale du Trésor et les services du contrôle et d'administration qui lui sont confié. C'est depuis 4 ans que je travaille pour arriver à bonne fin à cette organisation que je crois indispensable pour un Etat libéral organisé. Je crains seulement de pas pouvoir continuer à raison de ma santé. Mais au moins j'ai la satisfaction d'avoir pu l'établir de manière à en assurer les avantages et l'organisation. Après que cette tache sera achevée, je tacherai de me soigner et j'espère de me guérir. Nous verrons! En attendant il me faut paier de personne et travailler encore pour 8 jours. J'ai fait des efforts dont je ne me croyais plus capable mais j'en ai souffert. Tout ce que vous m'écriviez sur les élections ne m'a pas surpris. J'ai été seulement étonné que vous ayez cru un moment à la bonne fois de Bunico¹²⁴ en politique. Il est d'une école que nous ne connaissions pas et que j'ai appris à connaître par l'expérience de mon père. Je regrette que Galli n'ait pas donné sa démission à temps et je trouve que vous lui aviez fait donner un bon conseil. Je n'ai pas cru devoir me meler d'élections, ne voulant pas être député mais justement je le lui aurais conseillé et j'aurais voulu Galli rallié avec nous en cette circonstance. Par délicatesse je m'abstiens de juger la conduite de l'intendant général. Je me borne à vous conseiller de vous tenir sur vos gardes avec lui, ne vous y fiez pas. Il n'est pas votre ami. Il ne l'est de personne à Nice. Je puis vous l'assurer. Il n'aime que sa vanité et le pouvoir en famille. Il était en le temps ami avec moi, je le connais depuis 1826. Il continue à me faire l'ami en face mais je me suis expliqué avec lui de manière à lui faire comprendre que je n'étais pas dupe. Maintenant si la santé ne me fera obstacle, je suis engagé d'honneur et de devoir à assurer le service de cette nouvelle administration transformée et j'accomplirai ma tache sans pouvoir m'occuper d'autre chose. Vous savez que pour atteindre un but il faut y mettre du cœur et vous savez aussi que je suis homme de cœur. Ainsi pour le moment je ne pourrais faire mon devoir de député, accepter d'autres fonctions à Nice. Avec la même franchise je vous dirai que je

¹²² D'Ayala (probablement Mariano d'Ayala ancien ministre de la Guerre en Toscane en 1848)

¹²³ Antonio Scialoja (1817-1877) ministre de l'Agriculture et du Commerce du Royaume des Deux-Siciles en 1848

¹²⁴ Benedetto Bunico ancien député du 1er collège de Nice de 1848 à novembre 1850

compte, si ma santé reviendra comme auparavant, reprendre la vie politique et avoir une place de retraité dans quelque temps pour m'occuper de politique. Si ma santé s'améliorera, mais pas assez pour me lancer dans la politique, alors je tacherai d'avoir la retraite et venir à Nice faire le conseiller municipal et l'avocat s'il le faut. Vous me parlez d'être intendant général à Nice. J'irais demain si la chose était possible. J'y perderai de grade, de traitement mais je n'ésiterais pas à y aller parsque j'aime mieux faire l'intendant général et je sais qu'à présent à Nice je pourrais faire le bien, mon seul but dans ce monde. Mais cela ne se peut pas. Personne ici le voudrait. Cavour croit que je suis utile à ma place et qu'il ne pourrait me remplacer. Tous les ministres ensuite désirent contenter La Marmora de la Genoa et celui-ci son frère qui veut rester à Nice. Cela sous le secret et entre nous. Mes compliments à Madame votre mère. Le syndic de Nice devrait être Baralis selon moi à présent. Plus tard c'est vous que je voudrais. Je pensais déjà à vous en 49 après Galli. Je voulais vous acorder fort avant. J'ai parlé à De Foresta que je vois et avec lequel je suis toujours en bons rapports d'amitié en l'engageant à s'en occuper. Il paraît peu disposé à le faire. De toute manière je le pousserai. On verra peut-être que l'initiative est nécessaire et que je n'en manque pas comme député de Nice. Je vous en écrirai encore deux articles. Je suis en train de déménager mes bureaux et de placer 58 employés dans un nouveau local. Cela avec le reste ne me laisse pas une demie heure à moi. Aussi je finits ma lettre le 31 et je l'ai commencé hier 30. A vous dévoué de cœur. Th. Santa Rosa

LES TUNISIENS DANS LE BIDONVILLE DE « LA DIGUE DES FRANÇAIS » A NICE

Nadhem YOUSFI

Docteur en Histoire contemporaine, C.M.M.C.

Produit, pour une part, de la perception qu'on a de l'immigration, la condition de l'immigré détermine à son tour la représentation qu'on se fait de tout son environnement et de tout ce qui le concerne. Le logement de l'immigré ne peut être que ce qu'est l'immigré : un logement exceptionnel comme est exceptionnelle la présence de l'immigré, un logement d'urgence pour une situation d'urgence. C'est certainement en raison de cette urgence plus qu'en raison de quelque autre contrainte technique que les seules formes de logement mises à disposition des immigrés sont dans bien des cas des locaux de fortune, des baraquements insalubres, des entrepôts et des bâtiments désaffectés. 125

Le logement, point central de la vie privée, véritable marqueur social, révélateur de la sédentarisation des immigrés, détermine le degré d'insertion dans la société d'accueil. Dans les années 50, lorsque l'immigration prend un essor considérable rien n'est prêt pour accueillir les nouveaux venus. Le parc immobilier se révélant insuffisant, l'Etat crée en 1956 la SONACOTRA. Le Fonds d'action sociale pour les travailleurs migrants et leurs familles (F.A.S) collabore avec la SONACOTRA pour la construction de foyers destinés aux hommes seuls devant séjourner temporairement en France. Ces efforts se révèlent insuffisants. Un habitat insalubre de bidonvilles se développe. Là se concentrent ceux qui n'ont pas la chance ou les moyens de trouver une place ailleurs. 126

Notre intérêt pour « la digue des Français » découle du fait que ce bidonville est emblématique de l'insertion spatiale des Tunisiens à Nice. Au milieu des années 1970, il est le seul bidonville en France où les Tunisiens constituent la majorité des résidents. ¹²⁷ Cet îlot est établi à la périphérie occidentale de l'agglomération niçoise, sur la route de Grenoble. Il s'étend sur le domaine fluvial de l'Etat, le long du lit du Var, d'où sa dénomination de « l'oued » ¹²⁸ par les Tunisiens. Le bidonville se présente sous la forme d'un ruban de 800 mètres de long et de 100 à 150 mètres de large. Les baraques sont réparties de part et d'autre d'une rue centrale, parallèle au Var et à quelques mètres de la rive. ¹²⁹

Le bidonville est dépourvu des installations d'eau, d'éclairage et d'assainissement. Le Var est utilisé pour « tous les soins de toilette ». Les mauvaises conditions d'hygiène favorisent la prolifération des rats. La plupart des baraques sont faites de planches plus ou moins bien ajustées. Mais, quelques-unes sont bâties en dur avec des parpaings maçonnés. ¹³⁰ L'allée centrale, rectiligne dans sa partie médiane, est bordée par les commerces de toutes sortes. Les baraques de l'allée centrale sont construites en dur ou semi-dur. De l'allée centrale partent un grand nombre d'allées qui, se repliant plusieurs fois sur elles-mêmes, forment un labyrinthe difficilement lisible. Au long de ces allées latérales, sont concentrées les baraques à usage exclusif d'habitation, construites, pour la plupart, en matériaux fragiles : bois, carton, goudronnée, plastique. Le sol est un mélange de terre alluviale et de caillasse, encroûté de débris organiques, de tessons de bouteilles et de boites de conserves écrasées. Les allées présentent une forte pente qui favorise le ruissellement des eaux à chaque pluie. Le sol

¹²⁵ Sayad (Abdelmalek), *l'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, De Boeck Université, Bruxelles, 1991, p. 83.

¹²⁶ Schor (Ralph), *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Armand Colin, Paris, 1996, p. 293.

Simon (Gildas), L'espace des travailleurs tunisiens en France : structure et fonctionnement d'un champ migratoire international, Poitiers, 1979, p. 200.

L'oued désigne, en arabe, le fleuve. Cette appellation est significative : le bidonville est, en quelque sorte, pour des centaines de Maghrébins, un fragment du pays d'origine.

¹²⁹ ADAM, 207 W 133, Direction de l'aménagement urbain, Paris le 27 mai 1974.

¹³⁰ ADAM,207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

gorgé d'eau met des jours à sécher et chacune des allées se transforme en bourbier d'une dizaine de centimètres d'épaisseur. 131

• Origine et évolution du bidonville

Les bâtisseurs et les premiers occupants du lit du Var ont été les Gitans, lesquels ont construit les premières baraques vers 1963-1964. Ils exerçaient leurs activités de façon ambulante, de mai à octobre, dans un périmètre de 60 à 100 km autour de Nice. La sédentarisation à la digue des Français, durait de novembre à avril. Le nombre de familles vivant dans ce bidonville était de l'ordre de 20 à 25, soit une population totale de 180 à 200 personnes. Durant la période de nomadisme, les baraques restaient occupées par un certain nombre de membres de la communauté gitane : les vieillards, les femmes et les enfants. Les Maghrébins sont apparus à «la digue des Français» fin 1964, début 1965. Il s'agit de travailleurs venus en France avec, pour seul viatique, un passeport touristique. Tunisiens pour la majorité, ils construisent leurs baraques en contact de celles des Gitans. En 1966, le bidonville s'accroît rapidement. La population maghrébine passe de quelques dizaines à près de 400 personnes. Le premier quartier, essentiellement tunisien, comporte, fin 1966, une centaine de baraques. En 1967, une deuxième vague de migrants arrive dans le bidonville : un fort contingent de travailleurs algériens, lesquels construisent un deuxième quartier, dans le prolongement du premier tunisien. Au cours de la même année, les Gitans abandonnent le bidonville. Leurs baraquements sont occupés au hasard des nouvelles arrivées, tant par des Tunisiens que par des Algériens. 132

Les Maghrébins occupant le bidonville séjournent, pour la plupart, déjà depuis plusieurs mois voire une année ou plus, en France. S'ils viennent s'installer à « la digue des Français », c'est qu'ils sont expulsés des bidonvilles qu'ils occupaient à la périphérie niçoise et qu'ils refusent de rejoindre le foyer SONACOTRA établi à Saint-André-de Nice et dont l'ouverture a eu lieu en février 1968. « (...)Considérant le refus des Nord-africains d'aller vivre au foyer SONACOTRA, considérant que même s'ils y étaient conduits ils n'y resteraient pas, on ne peut espérer remplir les quelques 200 chambres qui restent vacantes dans ce foyer.(...) Malgré la présence, lors de chaque opération de résorption de bidonvilles, du directeur du foyer et d'un autocar prévu pour le transport des pensionnaires éventuels et de leurs bagages, les Nord-africains, ignorant ce qui semblait leur intérêt, se disséminèrent un peu partout à la recherche d'un abri rudimentaire. C'est ainsi que fut créé et se développa le bidonville dit de la digue des Français (...) » 133

Au 31 décembre 1968, le bidonville compte 125 baraques occupées par 404 Algériens, 45 Tunisiens et dix Marocains. Le contrôle effectué, le 13 août 1969, permet de recenser 329 Tunisiens, 113 Algériens et quatre Marocains. Cette population est installée dans 170 baraques. Au 1^{er} mai 1971, la « digue des Français » compte 379 baraques. Lesquelles abritent 349 Tunisiens, 325 Algériens et 2 Marocains. Fin 1973, le nombre des habitants de « la digue des Français » est de 1980 hommes : 60 % de cette population est tunisienne.

¹³¹ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

¹³² ADAM, 207 W 133, « Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹³³ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français à Nice* » 12 septembre 1969

¹³⁴ ADAM, 207 W 122, « Inventaire des bidonvilles du département des Alpes-Maritimes »

¹³⁵ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français à Nice* » 12 septembre 1969

¹³⁶ ADAM, 207 W 125, fiche signalétique du bidonville de la digue des Français, 1^{er} mai 1971.

L'effectif restant est de nationalité algérienne. 137 Quelques jours avant sa résorption en mars 1976, le bidonville compte 1200 habitants. Les Tunisiens et les Algériens constituent, respectivement, 65 et 35 % de la population du bidonville. 138

La superficie moyenne des baraques est de 6 m² pour une hauteur sous plafond moyenne de 1,90 m. Les baraques d'habitation ne comportent qu'une seule ouverture, la porte. La superficie moyenne des locaux à usage commercial est de 15 m². Ces locaux comportent en plus de la porte, une ou deux fenêtres. 139

• Structure sociale du bidonville

Le désordre et l'anarchie apparente de cet habitat spontané masquent la rigueur de l'organisation sociale qui régit l'utilisation de l'espace de « la digue des Français ». La vie dans le bidonville baigne dans un climat collectif. Elle s'articule selon certaines structures, certains cadres à l'intérieur desquels les liens sociaux constituent l'édifice de la communauté. Lorsqu'un ensemble de gens appartenant à une même société d'origine se trouve déplacé, cet ensemble est toujours enclin à reconstruire autour de lui des structures à l'image de sa société d'origine. Le regroupement de la population s'effectue sur la base de l'appartenance à la communauté locale. La tendance à se retrouver par groupe local est une survivance du hameau ou du village natal transposé dans le nouvel environnement de vie. La concentration dans un lieu précis exprimerait un réflexe d'autodéfense et de fidélité à la culture d'origine.

Des listes nominatives sont élaborées par les autorités départementales pour recenser les ressortissants tunisiens installés dans le bidonville. ¹⁴⁰ Ces listes donnent des précisions sur la date et le lieu de la naissance, sur la situation familiale, sur l'emploi et sur l'adresse de l'employeur. Toutes les régions tunisiennes sont représentées dans le bidonville : le Sud, le Nord-Ouest et le Centre. Toutefois, nous retrouvons dans ces listes la prééminence des régions de Kébili et de M'saken, respectivement au Sud et au Centre-Est du pays. Les Tunisiens issus de ces deux délégations constituent 68 % de la communauté tunisienne installée dans le bidonville. Plus de la moitié des Tunisiens recensés dans ces listes sont nés à Kébili (172 sur 329). L'effectif des natifs de M'saken atteint 54 travailleurs.

Toute personne introduite dans le bidonville l'est, en général, par l'intermédiaire d'une autre selon des critères déterminés. L'installation d'un individu au sein de la communauté du bidonville n'est aucunement arbitraire mais répond à des exigences. Le groupe national se forme autour de la personne arrivée la première dans le bidonville, parfois même en France. Cette personne s'installe dans le bidonville puis appelle ses proches à venir la rejoindre. La formation du groupe est déterminée fondamentalement par la variable de l'appartenance à la famille ou au village d'origine. C'est autour de cet axe que s'engage le processus de formation du groupe. Le recoupement des données indiquées dans les listes nominatives avec le contenu des fiches de renseignements individuelles nous permet de reconstituer les itinéraires respectifs des travailleurs issus de M'saken et de Kébili et installés dans la « digue des Français ». D'abord, le bidonville est la première adresse de ces personnes à Nice. Ensuite, 21 Msaknis et 107 travailleurs en provenance de Kébili débarquent dans le bidonville pour rejoindre un ou plusieurs frères.

¹³⁷ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹³⁸ Nice-Matin, 15 mars 1976.

¹³⁹ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

¹⁴⁰ ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la digue des Français* ».

Certains immigrés, avant même leur départ en France, projettent de s'installer à « la digue des Français ». Ils partent de leur village natal nantis d'informations plus ou moins exhaustives sur le bidonville. L'image de la « digue des Français », « l'oued » est intiment liée aux Tunisiens. Cette représentation, véhiculée par les occupants du bidonville, dépasse les frontières françaises et se diffuse dans les lieux de départ en Tunisie. Ne disposant pas d'attaches familiales à Nice, les nouveaux arrivants sont assurés de se loger dans le bidonville parmi leurs connaissances, leurs voisins et leurs amis. D'après les propos d'un de nos interlocuteurs, à M'saken, le bidonville est connu pour être une des principales zones de concentration des Msaknis à Nice. « Avant de partir en France, j'entendais parler de « l'oued » (la digue des Français) à Nice. Lequel était connu à M'saken et on se plaisait à colporter les nouvelles qui en provenaient. Beaucoup de Msaknis s'y sont installés plus ou moins provisoirement. Pendant la traversée et avant même d'atterrir à l'aéroport de Nice, j'ai demandé à un groupe de quatre compatriotes qui semblaient se connaître de me renseigner sur l'adresse exacte de « l'oued » puisque j'envisageais de m'y installer. Il se trouve qu'ils étaient originaires de Kébili et qu'ils habitaient la digue des Français. Arrivé avec ces compatriotes sur les lieux, on m'a dirigé vers le quartier des Msaknis. J'ai cherché la baraque de M. (E. K.), une vieille connaissance de Msaken : cette personne était ma seule attache à Nice. »¹⁴¹ Notre interlocuteur poursuit et nous décrit la baraque de E.K : « Arrivé devant la baraque, je frappe à la porte, un assemblage de madriers en bois, laquelle s'ouvre une petite chambre obscure qui sent un mélange d'odeurs : l'humidité, l'atmosphère renfermée et la sueur des hommes endormis. Je partage la baraque avec E. K et deux autres Msaknis. La première semaine d'installation au bidonville est très difficile, je n'arrive pas à m'adapter aux déplorables conditions d'hygiène notamment la poussière, les odeurs et les rats. Progressivement, je me suis habitué à ce logement. Après une journée de travail, je rentre le soir au bidonville, exténué, je m'endors sans me soucier de ce qui m'entoure. » 142

Dans certains cas, l'arrivée et l'installation dans le bidonville constituent une nouvelle étape du parcours migratoire dans les Alpes-Maritimes. Un de nos interlocuteurs s'est installé dans « la digue des Français » au bout de deux ans de résidence dans les Alpes-Maritimes. « Natif de M'saken, j'ai débarqué en France en 1968. Après quatre ans d'installation à Cannes où j'ai partagé un appartement avec deux Algériens, je me suis installé à Nice : pendant trois mois, je me suis logé chez un compatriote issu de Kébili, dans un appartement du coté de l'Ariane. J'ai découvert grâce à deux Msaknis rencontrés sur un chantier le bidonville de « l'oued ». Ils y habitaient depuis leurs arrivées respectives en France et semblaient, dans l'ensemble, satisfaits de ce bidonville. Cela m'a incité à déménager pour m'installer auprès de mes nouvelles connaissances. »¹⁴³

L'analyse des groupes qui structurent le bidonville passe nécessairement par l'analyse de la société d'origine. En effet, les attitudes collectives qui se manifestent dans les structures sociales du bidonville répondent au fonctionnement et aux codes de la société d'où proviennent les immigrés. Le bidonville, bien qu'il soit situé géographiquement et socialement dans un cadre français, garde des relations étroites avec la société dont sont issus ses occupants. Il tire son identité de sa société d'origine. Les individus, membres d'un groupe d'un bidonville, participent collectivement à un même monde de valeurs, d'attitudes, d'intérêts. Ces éléments confortent la cohésion du groupe et servent de base à la solidarité entre ses membres.

L'insertion des occupants de ce bidonville est déterminée aussi bien par l'identité nationale que par l'appartenance à une même région de départ. A l'exception de l'axe central commercial qui est occupé par des baraques de Tunisiens ou d'Algériens, on observe une

¹⁴¹ M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

¹⁴² M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

¹⁴³ B. C. De M'saken, Date de l'interview : 9 octobre 2007.

nette séparation entre les quartiers occupés par l'une ou l'autre nationalité. Du Sud vers le Nord, suivant le grand axe de l'allée centrale du bidonville, on trouve la structure suivante : d'abord les baraques occupées soit par des Tunisiens soit par des Algériens. Puis un petit quartier tunisien et un quartier algérien. Enfin, la moitié nord du bidonville est essentiellement occupée par des Tunisiens. Contrairement aux Algériens qui vivent en bonne entente dans les mêmes baraques sans distinction d'origine, au sein de la communauté tunisienne, un partage géographique s'opère entre les immigrés des différentes régions de la Tunisie. Chaque quartier régional se subdivise à son tour en communautés villageoises. Les groupes sont séparés les uns des autres par une distance irréductible puisqu'ils se fondent essentiellement sur des liens de consanguinité. Dans les villages d'origine, les familles entretiennent des relations avec d'autres. De même, au bidonville, le groupe ne peut se passer des autres groupes dont les membres appartiennent au même village que les siens. L'occupation des baraques dans le bidonville correspond à des affinités sociales. 76% des Tunisiens installés dans le bidonville partagent leurs baraques soit avec des parents (61 %) soit avec des amis (15 %). Ces dispositions favorisent ainsi les relations entre les groupes originaires du même village et déterminent leur répartition spatiale dans l'aire du bidonville. Ainsi, tous les groupes issus d'un même village sont situés géographiquement dans un même quartier du bidonville. Le terme de communauté n'apparaît pas applicable aux Tunisiens. On perçoit des groupes hétérogènes avec leurs différences et leurs clivages. Chaque groupe se présente comme une unité indépendante. 144 Cette organisation du bidonville est la projection spatiale de la solidarité qui unit les immigrés en fonction de leur appartenance à un même groupe sociogéographique. Le groupe, dans le bidonville, est situé dans un espace social à double dimension, dont l'une se projette dans les relations des groupes entre-eux, et l'autre se manifeste dans la relation des groupes avec la société globale extérieure.

Dans les propos que nous avons recueillis auprès de trois Tunisiens qui se sont installés « dans la digue des Français », nous discernons deux niveaux de perception et de définition du « groupe ». D'abord, la différence par rapport à la communauté algérienne est assumée et revendiquée. Nos interlocuteurs distinguent deux communautés nationales distinctes : « Nous les Tunisiens, nous évitons les problèmes et nous respectons la loi. Les Algériens provoquent les bagarres et poussent les autorités locales à accroître sa surveillance policière du bidonville ». 145

Ensuite, les Msakins se perçoivent comme une entité homogène, indépendante et différente des « autres tunisiens ». « Tous les Msaknis qui habitent « l'oued » se connaissent et vivent dans les mêmes emplacements. Nous croisons les travailleurs issus d'autres régions tunisiennes dans les allées et les commerces du bidonville mais chaque groupe local garde ses distances avec les autres groupements tunisiens. Nous nous rassemblons par village d'origine : tout un quartier est habité par des Tunisiens originaires de M'saken, un autre est occupé exclusivement par des compatriotes issus de Kébili, un troisième est habité par des Tunisiens provenant du Kef (Nord-Ouest de la Tunisie) ».

D'après les mêmes listes nominatives, en 1969, la population tunisienne installée dans le bidonville, est dans sa totalité masculine. Il n'y a ni familles, ni enfants. La plupart, bien que mariés, vivent en célibataires. La fourchette des âges varie de 18 à 50 ans, avec une majorité de jeunes de 20 à 35 ans. Les travailleurs appartenant à cette tranche d'âge constituent 71 % de l'effectif total des Tunisiens installés dans le bidonville.

 $^{^{144}} ADAM, 207~W~133, « Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures » Rapport SONACOTRA, 1974.$

¹⁴⁵ B. C. De M'saken, Date de l'interview : 9 octobre 2007.

¹⁴⁶ R. K. De M'saken. Date de l'interview : 21 décembre 2007.

Les mauvaises conditions de vie et l'humiliation de vivre dans un logement plus misérable que celui du pays natal n'empêchent pas que cet habitat soit apprécié et même regretté de ses occupants lorsque ceux-ci sont relogés dans les foyers SONACOTRA ou dans les cités de transit. Le bidonville est un espace où l'immigré se sent en sécurité au milieu des siens et où il peut compter sur la solidarité du groupe familial, villageois ou national auquel il appartient. Par ailleurs, cet habitat communautaire assure à ses habitants les services indispensables de la vie quotidienne et limite leurs contacts avec un environnement extérieur, généralement hostile.¹⁴⁷

• Structure économique du bidonville

La première activité économique du bidonville consiste à louer les lits et les baraques. En effet, vécu comme un lieu de refuge pour beaucoup d'immigrés, le bidonville est aussi, pour certains, une excellente affaire commerciale. Seuls 40 % des baraques appartiennent à des travailleurs qui les occupent. 60 % sont loués. Les premiers occupants se sont arrogés le droit à l'usage du sol du bidonville. Des baraques, construites par les premiers occupants de « la digue des Français », sont revendues aux nouveaux arrivants dans le bidonville. Le nouveau propriétaire, à son tour, revend sa baraque à l'occasion d'un départ soit vers son pays d'origine soit vers une nouvelle résidence en France. Au cours du deuxième semestre de l'année 1973, l'acquisition d'une baraque se négocie, suivant son mode de construction entre 500 et 2000 Francs. Des baraques sont la propriété d'un véritable « trust » de propriétaires qui pratiquent un fructueux commerce en louant des baraques à un travailleur ou à un groupe de travailleurs. La location mensuelle d'une baraque varie, selon le mode de construction, entre 30 et 100 Francs. Un certain nombre de propriétaires, tous maghrébins, n'habitant pas le bidonville, vivent exclusivement des revenus provenant de la location des baraques. L'un d'eux possède plus de 10 baraques qui servent de logement à quelques 40 travailleurs : chacun paye un prix moyen de location de 60 Francs, soit pour ledit propriétaire, un revenu mensuel de 2400 Francs. 148

Au delà de « l'économie du logement », les activités commerciales se développent dans le bidonville. En novembre 1973, sont dénombrés 51 cafés et restaurants, 21 épiceries, 14 boucheries, 15 magasins de vêtements, deux tailleurs, quatre coiffeurs et un réparateur de motocycles. Les commerces du bidonville sont des propriétés maghrébines. La majorité des commerçants tirent la totalité de leurs revenus de leur seul commerce. Toutefois, quelques commerces sont les propriétés de travailleurs salariés qui améliorent, avec des activités commerciales, leurs revenus. Il s'agit souvent d'un groupe de travailleurs qui s'associent pour exploiter un commerce. Ces activités commerciales intéressent aussi bien les habitants du bidonville que des ressortissants maghrébins installés ailleurs à Nice. Un Européen, grossiste en boissons et en épiceries, est l'unique fournisseur des commerçants de « la digue des Français ». Il est propriétaire de plusieurs fonds de commerce, de bistrots et d'épiceries dans le bidonville dont il confie la gestion à des Maghrébins. La plupart des commerces sont ouverts de 6 heures du matin à 10 heures du soir. Les commerces de vêtements n'ouvrent que les samedi et dimanche pour permettre à ceux qui vivent en dehors du bidonville et qui y viennent en visiteurs de faire des courses. 149

¹⁴⁷ Simon (Gildas), *op.cit.*, p. 201.

¹⁴⁸ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹⁴⁹ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

Le bidonville n'est pas seulement un lieu de résidence pour quelques 2000 travailleurs maghrébins, il est aussi et surtout un lieu de rencontre et d'échanges pour beaucoup d'autres migrants nord-africains des Alpes-Maritimes. Il leur permet de se retrouver et de vivre une culture qu'ils ne peuvent exprimer ailleurs. Le fait de retrouver le souk traditionnel, de pouvoir échanger des informations, de discuter de leurs problèmes répond aux besoins culturels des immigrés. ¹⁵⁰

Une ambiance de souk règne en fin de semaine lorsque toutes les boutiques sont ouvertes et que les Maghrébins qui résident dans les autres quartiers de la ville viennent faire leurs achats ou rendre visite à leurs parents et amis. Le bidonville devient alors le point de rassemblement de toute la communauté tunisienne. Le bidonville devient où la totalité de la population est présente dans le bidonville sont les fins de semaine, samedi et dimanche. Mais, ces jours-la, outre que le bidonville devient un lieu de promenade et de souk pour de nombreux Maghrébins n'y logeant pas, les préoccupations de la population « bidonvilloise » sont essentiellement les achats, les distractions, si rares soient-elles et la consommation sexuelle. (...) Le dimanche, l'ambiance est celle des jours fériés : les cantines sont fréquentées, des hommes jouent aux cartes dans les baraques, d'autres en grand nombre se promènent dans la rue centrale et les filles se prostituent dans les arrière-boutiques. Quelques hommes sont dans un état d'ivresse certain. Quelques tourne-disques déversent sur l'ensemble des airs arabes et européens (...) »¹⁵³

La prolifération des commerces sur le bidonville semble due, au delà de la fonction économique proprement dite, au besoin de socialisation et d'échanges avec des compatriotes. La conversation avec le vendeur est prétexte à « repersonnaliser » et socialiser l'acheteur qui, trop souvent, se trouve isolé pendant les heures de travail. Ce contact avec le marchand, dans sa langue maternelle, au retour de la journée de travail, permet au travailleur une réintégration en lui-même, après qu'il ait affronté pendant six heures, la langue française dont il ne comprend, plus ou moins que les termes professionnels. La langue française est souvent vécue par le travailleur comme un élément de son aliénation car elle est employée par des contremaîtres ou des chefs de chantier, uniquement pour les ordres et les rebuffades, et rarement pour un échange interpersonnel. ¹⁵⁴

L'existence du commerce joue un rôle sécurisant pour les membres de la communauté immigrée. Le magasin de l'ami, du cousin, du frère est un lieu de repli, un espace social, un cadre de rencontre et d'échange entre les compatriotes, une centrale d'informations et de renseignements. D'après les propos de notre interlocuteur installé dans le bidonville. Le café est le point de rencontre des Tunisiens, toutes origines confondues. Dans ce commerce, on échange diverses informations.

« Les personnes venant du « bled » apportent de nouvelles informations. Le nouveau arrivant se trouve entouré par ses amis et ses compatriotes qui lui demandent : « y a t-il eu de la pluie au bled ? », l'état des récoltes d'olives, les événements survenus dans le village d'origine. Le fait de recevoir autant de nouvelles est une sorte de retour fictif au pays puisque

62

¹⁵⁰ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹⁵¹ ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la digue des Français* »

ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974.

¹⁵³ ADAM,207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

¹⁵⁴ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

l'immigré sait désormais tout. Le magasin est aussi utile pour l'échange des données et d'informations sur le marché de l'emploi à Nice et dans la région, sur les difficultés quotidiennes, sur les nouvelles mesures administratives concernant les immigrés, sur les prix des différents produits et marchandises.... » 155

La prostitution dans le bidonville est une activité lucrative aussi bien pour les prostituées que pour les proxénètes. Le prix du service que rend la prostituée à son client varie entre 5 et 15 Francs. Le montant des recettes est partagé avec le souteneur et le patron de la cantine qui sert de local. 156

« (...) Il ressort que le quartier bidonville des Nord-africains de la digue des Français à Nice, devient un véritable centre de débauche ou la prostitution et le proxénétisme sont courants. Les propriétaires de baraques dites « cantines » ont à leur service de une à trois prostituées (...) Actuellement, il y a de 28 à 30 prostituées en place. De plus des mineurs de Nice et des environs viendraient se prostituer occasionnellement dans ce quartier (...) » 157

La prostitution est la seule forme de présence féminine au sein du bidonville. Il convient de poser le problème de la place qu'occupe la prostituée dans la vie des célibataires et des mariés isolés installés au bidonville. La prostituée n'est, en fait, perçue que comme un simple « objet » de satisfaction sexuelle. Il ne peut y avoir de relations sérieuses au-delà du domaine purement sexuel. La femme prostituée est réduite à occuper la place et la fonction pour lesquelles elle est amenée au bidonville. 158

• L'attitude officielle à l'égard du bidonville : un mal nécessaire

Le bidonville est, d'après les autorités départementales, une zone de non-droit économique : les différents commerces se sont multipliés sans aucune déclaration ni autorisation, ou aucun règlement et ou les bêtes de boucherie sont abattues, dépecées et vendues sans contrôle ni hygiène. Le bidonville est le refuge des proxénètes et des malfaiteurs. Compte tenu des prix pratiqués dans le bidonville, de l'absence de taxations, les bénéfices des commerçants sont trois fois supérieurs à la norme. En effet, aucun contrôle n'est exercé sur les commerces . La totalité des profits est acquise aux propriétaires sans une aucune déduction : taxes ou impôts divers.

Le bidonville est décrit par les autorités départementales comme un foyer de délinquance. Les différents « acteurs de la vie économique » du bidonville se livrent à des bagarres incessantes. « (...) La concurrence qui règne dans ce quartier entraîne fréquemment des bagarres allant jusqu'au coup de feu. (...) L'attrait des gains fait augmenter l'animosité entre les différents clans algériens, tunisiens et kabyles, ce qui entraîne chaque semaine plus de bagarres et de règlements de comptes (...) » ¹⁶¹

Les propriétaires de certains bars du bidonville détiennent des armes pour leur défense personnelle et la défense de leur établissement.

¹⁵⁵ M. H. De M'saken. Date de l'interview : 15 décembre 2007.

¹⁵⁶ ADAM,207 W 133, Gendarmerie nationale, Compagnie de Nice, Rapport du chef d'escadron, commandant de la compagnie au Lieutenant-Colonel, commandant du groupement de Gendarmerie des Alpes-Maritimes, Nice, le 3 mars 1969.

¹⁵⁷ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970. ¹⁵⁸ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹⁵⁹ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970. ¹⁶⁰ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹⁶¹ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français sur la rive gauche du Var* » 30 juillet 1970

« (...) La concurrence régnant dans ce quartier, des équipes se mettent, sur demande, à la disposition de certains patrons de bars en vue de créer la perturbation dans les bars concurrents et les empêcher de travailler. Ces interventions donnent lieu généralement à des bagarres allant jusqu'à des coups de feu. Ces équipes sont payées pour le travail fourni (...) ». 162

Le 17 août 1971, le bidonville est le théâtre d'une bagarre entre « des visiteurs agressifs » et des occupants du bidonville. Seize Tunisiens habitant dans divers quartiers de Nice sont venus dans le bidonville, armés de pistolets et de haches, chercher querelle à des compatriotes. Quatre Tunisiens sont blessés au cours de la bagarre : trois légers et un sérieusement atteint. D'après la police, le motif de la bagarre est un différend d'ordre familial. ¹⁶³

Le quotidien *Nice-Matin* évoque une bagarre entre deux Nord-africains dans le bidonville. « Une bagarre avait éclaté, hier matin au 170, route de Grenoble, dans le bidonville de la digue des Français, entre Nord-africains (...) Le nommé B.M, né le 12 septembre 1947 à Kébili (Tunisie) sortit un pistolet (...) et en menaça A. O. né le 15 mars 1941 à Kercha. Des témoins s'interposèrent et les policiers arrivés à temps, purent le désarmer (...) »¹⁶⁴.

Pour les autorités départementales, le bidonville n'est pas seulement un lieu d'habitat, c'est aussi un endroit ou l'on peut échapper aux multiples soupçons qui pèsent sur l'immigré. Il sert d'abri à des délinquants divers qui y trouvent un refuge sûr pour un temps plus ou moins long. La complexité de l'occupation de l'espace favorise, aussi bien chez les habitants que chez les autorités locales, l'apparition de la notion de « Cache ».

« (...) Un véhicule de ce bidonville aurait à bord un poste de radio préréglé sur les fréquences Police et Gendarmerie. Le bidonville est, en outre, protégé par des guetteurs placés sur des points hauts (...). Ces précautions sont telles que toute intervention devient inutile (...) De nombreux malfaiteurs, proxénètes et autres y (le bidonville) trouvent refuge (...) Il est symptomatique aussi que le bidonville soit le lieu de la plus forte concentration en pourcentage d'habitants en situation irrégulière de la région niçoise » 165

Un nombre plus ou moins important de biens et d'objets, acquis dans des conditions plus ou moins légales, transite par le bidonville, notamment des vélomoteurs. « (...) Il semble acquis que ce ne sont pas des travailleurs nord-africains qui se procurent ces vélomoteurs en les dérobant. Le vol semble plutôt être le fait de jeunes européens, menés, sans aucun doute, par des leaders plus âgés qui font office de revendeurs auprès de commerçants du bidonville. Démontés et remontés au bidonville, les vélomoteurs sont alors revendus à des Maghrébins. (...) » ¹⁶⁶

Outre le problème de la délinquance, le bidonville suscite des préoccupations d'ordre sanitaire. « (...) Les mesures d'hygiène sont inexistantes. Une simple cuvette d'eau sert à la prostituée pour la journée. Seuls six à sept de ces prostituées passent régulièrement des visites médicales. Il paraîtrait que de nombreux cas de maladies vénériennes se seraient déclarés. (...) les règles d'hygiène sont pratiquement inexistantes et les nombreux cas de maladies vénériennes créent un véritable danger pour la ville de Nice toute entière (...) L'accumulation des déchets et des ordures aux abords immédiats du bidonville, assortie de la prolifération des rongeurs, constitue un danger permanent d'épidémies (...)» 167

¹⁶² A.D.A.M, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « *Bulletin de Renseignements* », 9 juillet 1970.

ADAM, 207 W 133, Police urbaine de Nice, Compte-rendu d'intervention, 17 août 1971.

¹⁶⁴ Nice-Matin, 29 mai 1972.

ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « *Bidonville de la digue des Français sur la rive gauche du Var* » 30 juillet 1970.

¹⁶⁶ ADAM, 207 W 133, « *Description du bidonville de la Digue des Français à Nice* », Note de l'équipe d'intervention sur le bidonville de la Digue des Français. Juin 1974

¹⁶⁷ ADAM, 207 W 133, Compagnie de gendarmerie de Nice, « Bulletin de Renseignements », 9 juillet 1970.

Le bidonville de « la digue des Français » semble convenir aux autorités départementales. Celles-ci trouvent dans le bidonville un moyen « d'isoler » les Nordafricains dans un espace délimité et d'éviter leur dispersion dans la ville.

« (...) L'existence de cette petite collectivité nord-africaine si elle présente des inconvénients, offre cependant de réels avantages. En effet, les citoyens de ce village, à la fin de leur journée de travail, s'empressent de regagner leur petit îlot nord-africain. Ils y trouvent leur cadre traditionnel et souffrent moins du dépaysement. Ils y sont heureux et ne gênent plus personne. Ils ne viennent plus en ville. C'est pourquoi on en voit moins traîner sur les plages, sur la promenade ou sur l'avenue Jean Médecin. La police l'a constaté et s'en félicite. Leur contrôle en est facilité (...) » . 168

Néanmoins, les dangers que présente le bidonville pour la sécurité et l'hygiène de ses occupants et pour la salubrité de la région méritent d'être pris en considération et traités sans déclencher une expulsion massive des Nord-africains hors du bidonville.

« (...) un coup de pioche dans une fourmilière, une expulsion répandrait dans Nice 500 Nord-africains à la recherche d'un abri. De multiples îlots insalubres seraient créés dans les zones résidentielles. (...) Mieux vaut un abcès de fixation qu'une gangrène. Par contre, quelques mesures de salubrité doivent être prises pour écarter tout danger de pollution des eaux et assurer aux Nord-africains un minimum d'hygiène (...) » 169

La résorption du bidonville de « la digue des Français » est ajournée en raison de la méfiance de l'opinion publique locale à l'égard de la construction de nouveaux établissements SONACOTRA. D'abord, le projet de construction d'un foyer, dans le quartier Riquier à Nice, provoque la signature d'une pétition rassemblant plus d'un millier de noms, dénonçant les risques du foyer pour la population du quartier. Ensuite, des élus locaux déclarent ouvertement leur hostilité à l'implantation de toute résidence pour travailleurs immigrés sur leur territoire. Pour éviter l'aggravation des mauvaises conditions d'hygiène, les autorités locales ont entrepris quelques travaux dans le bidonville. La rue principale est stabilisée et bitumée sur tout son parcours. Des puisards et des drains sont posés en certains points bas de la rue pour éviter une stagnation des eaux de ruissellement. Cinq pompes à eau sont posées au bidonville. Toutefois, des raisons matérielles, la réalisation de la section d'autoroute A 8 « Nice-ouest-Saint-Isidore, et humaines, la recrudescence des incendies, rendent inéluctable la résorption du bidonville de « l'oued » 170

Le bidonville de « la digue des Français », un des derniers grands bidonvilles de France, est résorbé le 16 mars 1976. Avant d'évacuer le bidonville, les autorités locales se sont attachées à construire trois foyers SONACOTRA, lesquels fournissent des capacités d'accueil capables de reloger les Maghrébins installés dans « la digue des Français ». Les autorités locales sont soucieuses d'éviter la dispersion des Maghrébins dans la capitale azuréenne et la création de nouveaux îlots insalubres. D'abord, pour réussir l'opération du relogement, il faut créer des structures d'accueil suffisantes pour reloger tous les travailleurs. Ensuite, le principe de l'opération doit prendre en considération les constructions sociales qui régissent les communautés présentes au bidonville. L'opération consiste à reloger les habitants sans faire éclater les structures sociales du bidonville et son mode original de fonctionnement. La livraison de la cité modulaire, au 273 route de Grenoble, des foyers-hôtel des quartiers des Sagnes, au 59, route de Grenoble et de Riquier, au 248, boulevard Mont-

65

 $^{^{168}}$ ADAM, 207 W 133, Rapport au Préfet des Alpes-Maritimes, « $\it Bidonville$ de la digue des Français à Nice » 12 septembre 1969

¹⁷⁰ ADAM, 207 W 133, Direction de l'aménagement urbain, Paris le 27 mai 1974.

Boron, s'est effectuée au cours des trois premiers mois de l'année 1976. Ceci a rendu possible la résorption totale, en une seule fois, du bidonville.¹⁷¹

Le recoupement des listes nominatives, élaborées par les autorités départementales en 1969,¹⁷² avec les fiches individuelles de renseignements établies par les services de la Police pour les Tunisiens résidant à Nice ¹⁷³ nous permet de reconstituer les destinations des Msaknis et de leurs compatriotes issus de Kébili quittant la « digue des Français », après sa résorption. D'après les fiches individuelles de renseignements, sur les 54 Msaknis mentionnés dans les listes nominatives, une trentaine s'est installé à la cité modulaire, au 273 route de Grenoble, quatorze individus se sont établis dans le foyer-hôtel de Riquier, dix Msaknis se sont logés dans le quartier des Sagnes. Les 172 travailleurs issus de Kébili se sont installés dans les trois foyers selon la disposition suivante :

Cité Modulaire	Foyer Riquier	Quartier des Sagnes
108	35	29

Le recoupement des mêmes sources nous permet également de reconstituer le comportement des frères qui se sont rejoints à la « digue des Français ». Aussi bien chez les Msaknis que chez les travailleurs issus de Kébili, les membres d'une même fratrie s'installent dans le même foyer. D'après le témoignage d'un de nos interlocuteurs, les Tunisiens s'arrangent pour se retrouver entre compatriotes. Ils choisissent leur répartition dans les logements en fonction de leurs relations personnelles et de leurs origines socio-géographiques.

« Quelques semaines avant la résorption du bidonville, nous étions invités à nous inscrire dans les listes en vue d'obtenir des chambres dans les foyers prévus pour notre relogement. Pour réserver une chambre, Il fallait payer une caution et la moitié du loyer. Chaque individu pouvait s'inscrire dans le foyer de son choix. Des groupes d'amis ou de voisins choisissaient de s'installer dans le même foyer pour éviter de se disperser et de se couper les uns des autres. »

Ces dispositions permettent de reconstituer le dispositif social et spatial qui existait dans le bidonville. L'éclatement de la communauté sociale, qui s'est reconstituée dans le bidonville, risque de porter un coup fatal aux réseaux sociaux et de créer de nouvelles situations déséquilibrantes pour l'individu comme pour les groupes familiaux, amicaux et locaux.

Face au peu d'empressement des Nord-africains à occuper les foyers SONACOTRA, une attitude constatée pendant diverses opérations de relogement, les autorités départementales doivent penser de nouvelles stratégies pour susciter l'intérêt de la population « bidonvilloise » pour les nouveaux logements et pour promouvoir l'habitat dans les foyers SONACOTRA. Les instances en charge de la question du relogement sont conscientes que la réussite de la résorption définitive du bidonville de la « digue des Français » ne peut se faire que par l'adhésion de la population concernée par cette opération. Il faut convaincre les travailleurs que le relogement dans les foyers SONACOTRA constitue un mieux et surtout que les valeurs qui rendent le bidonville « vivable » seront transposées dans les nouvelles structures d'accueil. Les foyers doivent permettre la reconstitution des communautés d'origine et des dispositions socio-géograhiques mises en place par les Nord-africains au bidonville. En effet, la présence de compatriotes dans le nouveau logement est un désir

¹⁷⁴ R. K. De M'saken. Date de l'interview : 21 décembre 2007.

66

¹⁷¹ ADAM, 177 W 494, Secrétariat d'Etat auprès du Ministère du Travail (Travailleurs immigrés), Programme urbain d'action à moyen terme en faveur des immigrés du département des Alpes-Maritimes (1976-1980). ¹⁷² ADAM, 207 W 133, lettre du commissaire principal, chef adjoint de la sûreté urbaine au commissaire divisionnaire, commissaire central, 18 août 1969, objet : « *Nord-africains installés dans le campement de la*

digue des Français »

173 ADAM, de 475 w 328 à 475 w 352.

général. La totalité des travailleurs désire garder dans les foyers les mêmes structures de regroupement. Le relogement doit épargner à la population relogée les effets pathologiques de la désagrégation du groupe et de sa cohésion. Pour que la communauté accepte le relogement, il paraît essentiel aux yeux des planificateurs locaux de ne pas l'imposer du dehors mais que le choix se fasse de l'intérieur, à partir d'une prise de conscience collective. 175

La cité modulaire établie au 273, route de Grenoble, reprend le dispositif spatial et social qui existait dans le bidonville résorbé. Un centre commercial, qui regroupe une douzaine de commerces (quatre boucheries, quatre épiceries, quatre cafés) ainsi que des artisans, assurent aux habitants de la cité les services indispensables. Ces magasins sont tenus par les anciens commerçants du bidonville. En fin de semaine, les Maghrébins qui résident dans l'agglomération niçoise mais aussi des Français viennent y faire des courses. Quant aux prostituées, elles se sont installées discrètement dans une habitation voisine de la cité modulaire. L'établissement dispose également d'une infrastructure médico-sociale et d'une équipe d'animation qui participe à la vie de la cité. 176

Le bidonville de la « digue des Français » est l'illustration de l'échec des pouvoirs publics à fournir un logement décent et adapté aux structures socio-culturelles des Nordafricains installés à Nice. La vie dans le bidonville baigne dans un climat collectif. Lorsqu'un ensemble de gens appartenant à une même société d'origine se trouve déplacé, cet ensemble est toujours enclin à reconstruire autour de lui des structures à l'image de sa société d'origine. La tendance à se retrouver par groupe local est une survivance du village d'origine natal transposé dans le nouvel environnement de vie. L'attitude officielle à l'égard du bidonville illustre l'ambiguïté des politiques publiques en matière de logement des immigrés. D'une part le bidonville est, d'après les autorités départementales, une zone de non-droit économique, un foyer de délinquance et un véritable danger sanitaire pour la capitale azuréenne. D'autre part, le bidonville permet d'isoler les Nord-africains dans un espace délimité et d'éviter leur dispersion dans la ville.

¹⁷⁵ ADAM, 207 W 133, « *Le bidonville de la digue des Français à Nice, Populations et structures* » Rapport SONACOTRA, 1974.

¹⁷⁶ Simon (Gildas), op. cit., p. 203.

LES ARCHIVES ORALES ET L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION

Riadh BEN KHALIFA Alain BOTTARO

L'implantation des populations immigrées en France, son histoire, ses aspects économiques, sociétaux et culturels constituent un axe de recherche commun pour différentes disciplines en sciences sociales 177. Une équipe de chercheurs en histoire, ethnologie et sociologie de l'Université de Nice ainsi qu'un conservateur des Archives départementales des Alpes-Maritimes ont constitué un groupe interdisciplinaire de collecte de sources orales. Un constat commun inspire les participants de ce programme, qui va d'ailleurs s'étendre sur plusieurs années. Les archives écrites disponibles, pour abondantes qu'elles soient, émanent de services qui observent les allogènes de l'extérieur. Elles ne donnent pas directement la parole aux acteurs ayant vécu des expériences diverses, évolutives, complexes, atypiques et ordinaires. Une collecte nouvelle, hors de la sphère de l'écrit, se propose de combler ces lacunes et d'offrir ainsi de nouvelles données et perspectives aux spécialistes de l'immigration et aux amateurs éclairés. Il s'agit de s'enquérir de témoignages relatant les trajectoires individuelles des immigrés, notamment ceux qui ont vécu ou vivent encore à la Digue des Français¹⁷⁸. Cela nécessite de la part des enquêteurs un travail pédagogique préparatoire, afin de convaincre une population, allergique à toute intrusion dans sa sphère privée, de livrer sa vision de l'expérience migratoire vécue.

La quête de récits de vie obéit d'emblée à une démarche volontairement patrimoniale. En effet, le corpus qui sera ainsi constitué est destiné à faire partie des collections publiques des Archives départementales. Cette structure administrative représente d'ailleurs le support logistique pour la collecte des témoignages oraux. La conception de ce projet est l'occasion pour l'historien et l'archiviste d'exposer leur vision d'une expérience commune, de collaborer pour établir un guide d'enquête qui satisfasse des exigences méthodologiques, cognitives et historiographiques de deux métiers complémentaires.

• Les archives orales : une source complémentaire pour l'historien

Bien que les historiens considèrent « les archives parlées » comme un élément utile pour l'étude de l'histoire du temps présent¹⁷⁹, ils les classent comme une source secondaire. Même les archivistes qui s'investissent dans la collecte des témoignages oraux sont, en général, du même avis. Il suffit de regarder le portail du Service Historique de la Défense pour se rendre compte de cette réalité. Dans la rubrique « Fonds et Collections », nous trouvons le titre suivant : « Les archives orales : une source nouvelle et complémentaire pour

-

¹⁷⁷ Parmi les publications récentes où l'axe immigration est traité dans une approche interdisciplinaire, observons «Migration et religion en France (I)», Cahiers de la Méditerranée, n°76, juillet 2008. Bernaldo De Quirós (P.), Martini (M.), Pelus-Kaplan (M.-L.) dir., Étrangers et société : représentation, coexistences, interactions dans la longue durée, Rennes, P.U.R., 2008; Green (N.), Poinsot (M.) sous dir. Histoire de l'immigration et questions coloniales en France, Paris, La Documentation française, 2008, Green (N.), Repenser les migrations, Paris, Presses universitaires de France, 2002. Voir également Gastaut (Y.), Guedj (J.), Déconstruire les préjugés, à paraître.

¹⁷⁸ Parmi les travaux de recherche en histoire contemporaine dirigés par Ralph Schor à l'université de Nice, figure la réalisation d'un corpus d'entretiens d'anciens immigrés italiens. Il a utilisé cette source pour écrire deux articles : le premier s'intitule « De l'intégration », in Roth (F.), Lorraine. Terre d'accueil et de brassage des populations, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 2001. Le second a comme titre : « l'intégration des Italiens dans les Alpes-Maritimes », in Bechelloni (A.), Dreyfus (M.) et Milza (P.), L'intégration italienne en France : un siècle de présence italienne dans trois régions françaises 1880-1980, Bruxelles, éd. Complexe, 1995. De même, l'ethnologue Jean Poirier a guidé ses étudiants de l'université de Nice dans des enquêtes de terrain dans le Sud-Est de la France. Un abondant corpus composé de récits de vie a ainsi été constitué au fil des décennies 1970-1980. Ces matériaux sonores assortis de transcriptions, ont été déposés aux Archives départementales des Alpes-Maritimes. Ils sont désormais accessibles au public depuis leur numérisation sur le site internet de l'institution (www.cg06.fr).

¹⁷⁹ Voir Collectif, Écrire l'histoire du temps présent : en hommage à François Bédarida. Actes de la journée d'études de l'I.H.T.P., Paris, C.N.R.S., 14 mai 1992, Paris, C.N.R.S., 1993.

l'historien ¹⁸⁰ ». « De fait, les archivistes et les historiens se sont montrés en effet longtemps réticents à l'endroit des témoignages oraux et ne leur ont accordé une reconnaissance archivistique et scientifique que tardivement, dans le dernier quart du XX^e siècle¹⁸¹ ». D'ailleurs, nous-mêmes, avant d'envisager l'enquête de terrain, avons commencé par un état des lieux des archives écrites. Ainsi, partons-nous de l'idée que notre tâche consiste, tout d'abord, à saisir les lacunes des archives classiques afin de définir nos besoins en matière de témoignages oraux.

Le réflexe élémentaire du chercheur consiste d'emblée à rassembler un corpus et à le soumettre à un regard critique. De nos jours, les historiens s'accommodent davantage de l'usage des archives orales 182. En fait, depuis une quarantaine d'années, un certain nombre d'institutions publiques et privées se sont lancées dans la collecte de témoignages auprès de leurs anciens employés. La liste est longue, mais il suffit de citer le magnifique travail du ministère de la Défense, du ministère des Affaires étrangères ¹⁸³, ou de celui du Comité d'Histoire de la Seconde guerre mondiale ¹⁸⁴ ... Parallèlement, de nombreuses tables-rondes, colloques, et publications ont préparé le support méthodologique pour la collecte et l'usage de cette source¹⁸⁵.

En outre, l'ouverture des historiens contemporanéiste sur des champs de recherches nouveaux 186 (l'étude de petits groupes sociaux voire d'un seul individu, l'émergence d'une histoire de la mémoire et de la socio-histoire...) se conjugue avec le développement d'une histoire « vue au ras du sol¹⁸⁷». Le besoin de contacter des acteurs sociaux et des témoins oculaires ou auriculaires se confirme. Désormais, les chercheurs doivent compter de plus en plus sur les archives orales comme stratégie principale dans la constitution de leur corpus.

¹⁸⁰ http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr. La collecte de témoignages oraux au sein du ministère de la Défense a débuté au Service historique de l'armée de l'Air en 1972. Cet exemple a été suivi par les services historiques des autres armées et de la gendarmerie. Aujourd'hui, la collecte et le traitement des témoignages sont réalisés par le bureau des témoignages oraux (B.T.O.) du département de l'innovation technologique et des entrées extraordinaires (D.I.T.E.E.X.), par le bureau des études historiques (B.E.H.) du département Marine et, de façon marginale, par le bureau des études et recherches historiques du département Gendarmerie.

¹⁸¹ Descamps (F.) « Les sources orales et l'histoire : une difficile et tardive reconnaissance » in Descamps (F.) (dir.), Les sources orales et l'Histoire. Récits de vie, entretiens, témoignages oraux, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2006, p. 10.

¹⁸² Wieviorka (A.), L'ère du témoin, Paris, Plon, 1998.

¹⁸³ Le ministère des Affaires étrangères conduit depuis 1981 un programme de collecte d'archives orales en procédant à des entretiens auprès d'anciens ambassadeurs et ministres des Affaires étrangères, les invitant à évoquer leur carrière et les événements auxquels ils ont été confrontés. Les entretiens sont réalisés par la direction des Archives avec le concours d'un collaborateur scientifique spécialisé dans les relations internationales. Ils sont conservés par la direction des Archives qui n'en est toutefois que dépositaire. Régis par la législation qui s'applique aux archives privées (Code du patrimoine article L 213-6), leur communication s'opère selon les conditions fixées par

¹⁸⁴ Ce comité a recueilli oralement des témoignages de résistants et de déportés avant de les conserver sous forme écrite. Ces archives sont déposées à l'I.H.T.P. Voir : http://www.ihtp.cnrs.fr/

^{185 «} Archives orales : une autre histoire ? », Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, janvier-février, n°1, 1980; Gagnon (N.) et Hamelin (J.) (éd.), L'histoire orale, St. Hyacinthe, Edisem Inc., 1978; Joutard (Ph.), "Historiens à vos micros. Le document oral, une nouvelle source pour l'Histoire? ", L'Histoire, n° 12, 1979, pp. 106- 113; Ces voix qui nous viennent du passé, Paris, Hachette, 1983; Bernard Alain-Jean-Marie, Joutard Geneviève, Rioux Jean-Pierre sous dir., À la recherche du temps présent : Histoire orale et enseignement, Amiens, C.R.D.P., 1987; Questions à l'Histoire orale : table-ronde du 20 juin 1986 (organisée par Michael Pollak, Dominique Veillon et Danièle Voldman), Cahier de l'I.H.T.P., Paris, CNRS, 1987; Voldman Danièle (dir.), "La bouche de la Vérité? La recherche historique et les sources orales ", Les Cahiers de l'I.H.T.P., n° 21, novembre 1992. Nous pouvons citer ici des dizaines de références. Les plus récentes et les plus réputées sont les travaux de Florence Descamps, voir L'historien, l'archiviste et le magnétophone. De la constitution de la source orale à son exploitation, Paris, CHEFF, 2001; « L'histoire orale, une chance à saisir pour l'archiviste et l'historien », Revue suisse d'Histoire, vol. 53, 2003, pp. 310-318 et Descamps (dir.), Les sources orales et l'Histoire ... op.cit. 186 Pour plus de détails sur ce point, voir Delacroix (Ch.), Dosse (F.), Garcia (P.), Les courants historiques en France, XIXe-XXe siècles, Paris, Gallimard, 2007.

¹⁸⁷ Cf Revel (J.), « L'histoire au ras du sol » préface Levi (G.), Le pouvoir au village. Histoire d'un exorciste dans le Piémont du XVII^e siècle, Paris, Gallimard, 1989.

Ceux qui étudient l'histoire du temps présent ne peuvent plus s'en passer, notamment avec les restrictions imposées pour l'accès aux archives publiques ¹⁸⁸.

Il importe de souligner que le progrès technologique apporte tous les jours des moyens techniques permettant de conserver plus facilement les témoignages. Et même de les diffuser sur Internet pour les mettre à la portée d'amateurs, de curieux et de professionnels de l'histoire. L'association « Génériques » a réalisé, en février 2008, un guide des archives orales sur l'immigration afin de faciliter la recherche sur cette question 193.

Certains historiens continuent toutefois à travailler individuellement pour réaliser des enquêtes relatives à une question étroitement liée à leur objet de recherche. Par exemple, s'ils travaillent sur le parcours d'un homme politique, ils interrogent des amis ou des collaborateurs de ce dernier. Ils ne se sentent pas contraints de les mettre à la disposition du public. Et même s'ils changent d'avis et comprennent l'importance de la diffusion des témoignages recueillis, ils se trouvent face à des contraintes juridiques ¹⁹⁴. Malheureusement, pour des raisons formelles et personnelles, ce type d'enquêtes reste souvent dans les tiroirs de ceux qui les ont réalisées.

Pour que les témoignages oraux soient mis à la disposition d'un large public, il faut le soutien d'une structure de conservation. L'archiviste, par sa connaissance de la procédure à suivre pour collecter, conserver et communiquer des matériaux destinés à servir de base à la recherche historique, fait respecter des étapes précises lors de production des sources orales. Comme il ambitionne de communiquer les documents collectés au plus grand nombre de personnes intéressées à la question de l'immigration, il accorde un intérêt majeur à la présentation et à l'accessibilité aux sources. Conscient que l'évolution de l'historiographie peut toujours permettre de renouveler les questionnements des chercheurs, l'archiviste se positionne dans la durée. En revanche, l'historien cherche à faire fructifier incessamment les

¹⁸⁸ Le Monde, 2 mai 2008.

¹⁸⁹ Archives municipales de Nice, 345 W 1 et 6.

¹⁹⁰ Voir A.D.A.M., 207 W 121, 122, 125, 133, 134, 184.

¹⁹¹ Centre des Archives Contemporaines (C.A.C.) 19910712, articles 1-4; 13-16; 17-32.

¹⁹² Voir dans ce cadre les enquêtes réalisées en novembre-décembre 1973 et en juin 1974 par l'Institut d'Études et de Recherches Interethniques et Interculturelles rattachée à l'université de Nice : A.D.A.M., 207 W 133.

¹⁹³ http://www.generiques.org/images/pdf/Guide archives orales.pdf

¹⁹⁴ La loi reconnaît à l'interview le statut d' « œuvres de l'esprit », à ce titre elles sont protégées par la législation sur les droits d'auteur (loi du 11 mars 1957 codifiée depuis le 1^{er} juillet 1992 par le code de la propriété intellectuelle. Dans l'œuvre de collaboration que constitue l'entretien enregistré, le témoin est considéré comme l'auteur, le chercheur, l'archiviste ou le service qui le mandate, reçoit quant à lui le statut de producteur en tant qu'il « prend l'initiative et la responsabilité de la réalisation de l'œuvre » (art. 17 de la loi du 11 mars 1957). Par conséquent, le témoin possède un droit moral perpétuel son témoignage qui recouvre entre autre les droits de retrait, de repentir y compris la demande de destruction. Le consentement formel et explicite du témoin pour l'enregistrement et la communication de sa parole prend nécessairement la forme d'un contrat écrit.

sources collectées. Les deux métiers s'avèrent ainsi complémentaires. Le fruit de ce travail ne peut être qu'une riche production scientifique et patrimoniale.

• Le point de vue de l'archiviste : l'entrée de d'oralité dans les fonds patrimoniaux

Traditionnellement, les sources de l'histoire sont constituées par l'accumulation des traces écrites d'activités humaines et plus particulièrement celles des institutions politiques et administratives. Une fois soumises au tri et au classement elles deviennent des fonds d'archives accessibles à la recherche. Or, au fur et à mesure de l'élargissement du champ d'investigation des historiens et de l'affinement de leurs problématiques, ce premier patrimoine, tout en demeurant fondamental, révèle ses insuffisances.

Bien que l'histoire des flux humains soit relativement bien connue pour ce qui relève des grandes tendances et des périodes chronologiques¹⁹⁵, l'étude des destins individuels est, encore aujourd'hui, une piste trop peu explorée¹⁹⁶. Car, les matériaux d'une histoire de l'immigration racontée « de l'intérieur », demeurent largement lacunaires dans le patrimoine archivistique français. Pour surmonter de telles contraintes, les historiens renouvellent continuellement leurs méthodes et cherchent des sources nouvelles dont les archives orales font partie. L'archiviste, homme de l'écrit par sa formation, conscient lui aussi de l'importance de cette ouverture sur l'oralité, souhaite jouer dans cette entreprise un rôle majeur¹⁹⁷. Sa démarche se focalise alors sur une pratique professionnelle qui consiste à « provoquer¹⁹⁸» le document ou la trace à conserver par des questions. Il suscite un récit de vie qui tire sa substance de l'évocation de souvenirs et de réflexions personnelles, sur des parcours migratoires en l'occurrence. L'entretien enregistré est conservé dans son état brut pour être communiqué au titre de document d'archives. De ce fait, la collecte de témoignages oraux est une aventure humaine passionnante. Il s'agit d'une expérience personnelle dans laquelle l'archiviste s'implique par ses questions. En outre, la découverte de détails privés sur

Citons à titre restrictif les publications suivantes: Milza (P.), Étrangers, immigrés, français, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985; Schor (R.), L'opinion française et les étrangers (1919-1939), Paris, Publications de la Sorbonne, 1985; Noiriel (G.), Le Creuset français, Paris, Seuil, 1988; Milza (P.), Amar (M.), L'immigration en France au XXè siècle, Paris, Armand Colin, 1990; Weil (P.) La France et ses étrangers (1938-1991), Paris, Calmann-Lévy, 1991; Schor (R.), Histoire de l'immigration en France de la fin du XIX e siècle à nos jours, Paris, A. Colin, 1996; Viet (V.), La France immigrée (1914-1997), Paris, Fayard, 1998; Gastaut (Y.), L'immigration et l'opinion en France sous la Ve République, Paris, Seuil, 2000; Schor (R.), Français et immigrés en temps de crise (1930-1980), Paris, Budapest, Torino, L'Harmattan, 2004; Dornel (L.), La France hostile: socio-histoire de la xénophobie (1870-1914), Paris, Hachette littérature, 2004; Bernaldo-Bernaldo de Quirós (P.), Martini (M.), Pelus-Kaplan (M.-L.) dir., Étrangers et société...op.cit.; Noiriel (G.), Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIXe-XXe siècle: discours publics, humiliations privées, Paris, Fayard, 2007,

¹⁹⁶ Ce champ de recherche a été exploré par les historiens grâce au travail monumental de Rosental (P.-A.), Les sentiers invisibles: espace, familles et migrations dans la France du XIXe siècle, Paris, Éd. de l'école des hautes études en sciences sociales, 1999. Mais la production scientifique en la matière reste encore aujourd'hui timide. Parmi les travaux à signaler citons: la thèse de Rygiel (Ph.), Destins d'immigrés, Cher 1920-1980. Trajectoires d'immigrés d'Europe, Besançon, Presses universitaires franc-comtoise, 2001 et celle du sociologue Kerroumi (A.), Trajectoires d'immigrants maghrébins. Fratrie et mobilité sociale, Paris, Budapest, Kinshasa, l'Harmattan, 2006. Enfin une thèse en préparation, sous la direction du Professeur Ralph Schor à l'Université de Nice Sophia-Antipolis, s'appuie sur l'étude des trajectoires individuelles, afin de prouver que les migrations frontalières propres au XIXe siècle et au premier XXe siècle ne s'expliquent pas seulement par la distance et le phénomène d'attraction répulsion: Kronenberger (S.), Les étrangers dans les régions frontalières françaises (1860-1920).

¹⁹⁷ La reconnaissance de la collecte des témoignages oraux au rang des missions des services d'archives publiques en France a fait l'objet en 1990 d'une saisine par le Premier ministre du Conseil économique et social. Cette saisine a donné lieu au rapport de Georgette Elgey du 10 janvier 2001 : *Les « archives orales », rôle et statut*, Paris, Éd des Journaux officiels, 2001.

¹⁹⁸ Danièle Voldman décrit cette notion «de sources provoquées» qui donne à la collecte, un sens bien particulier. Voldman (D.) (dir.), « La Bouche de la vérité ? : la recherche historique et les sources orales », in *Cahiers de l'IHTP*, n°21, novembre 1992. Voir aussi Descamps (F.), *L'historien, l'archiviste et le magnétophone...op.cit.* p.378

des attitudes, des qualités, voire des modes de vie crée une empathie entre l'enquêteur et son témoin interviewé qui peut servir une méthodologie professionnelle.

Dans l'approche d'une collecte de type nouveau, ne serait-ce que par l'immatérialité des objets que sont les souvenirs, l'archiviste n'est pas sans repère. Avant d'aborder le classement d'un fonds d'archives de l'écrit, il a appris à cultiver l'effacement de soi, à bannir les thématiques *pro domo* du moment pour laisser émerger un plan de classement organique que lui donne le producteur du fonds s'il sait l'écouter¹⁹⁹. Cette perception est peut-être au cœur du métier : dans l'ensemble en apparence informe d'un fonds d'archives avant son classement, gît, sous-jacente, l'économie documentaire d'un autre âge, quand ces écrits n'étaient pas encore des archives. Elle se devine dans les titres de dossiers, à travers les regroupements de chemises ou de cartons, dans les numéros d'ordre anciens. L'archiviste se met alors en quête de ce plan de classement idéal qui ne provient justement pas de ses préoccupations de chercheur mais du fonds d'archives même. Il ausculte les vestiges les plus ténus de l'organisation ancienne.

Ce travail de dépouillement, l'archiviste le transpose dans la conduite de l'entretien semi-directif, pour reprendre la terminologie des sciences sociales : il importe d'emblée de démythifier la notion de grille d'entretien. La volonté de « faire du scientifique » aboutit à confectionner un cadre méthodologique qui vise bien souvent à construire *a priori* le témoin à interviewer. Or, s'il y a source pour l'historien dans le témoignage oral, il faut accepter le présupposé de découvrir l'interlocuteur et même de se laisser surprendre.

Le point central du dispositif de l'entretien réside dans ce « goût » de la conversation. Dépouillée de l'aspect mondain qu'historiquement elle revêt dans la civilisation européenne, la conversation se révèle l'outil méthodologique approprié pour susciter la densité informative du témoignage. En effet, la gratuité de l'échange et l'empathie lui sont consubstantielles, mieux, la liberté de ton, voire le plaisir qu'elle procure favorisent la spontanéité et la démarche introspective au fil de l'échange. Ainsi, la conduite de l'entretien dans la conversation permet d'éviter deux écueils rédhibitoires à nos yeux, l'interrogatoire fermé à visée quantitative et l'entretien de maître à élève de type maïeuticien. Dans cette perspective, le récit de vie devient la forme aboutie de l'entretien. Pour autant, l'archiviste ou l'historien ont un droit d'intervention explicite dans ce récit par le biais des questions. Ils peuvent ménager des passages obligés vers les interrogations qui les préoccupent. Mais le témoin y répondra ou n'y répondra pas, ce qui est une autre façon d'y répondre, dans tous les cas, il le fera avec son affect. Nous touchons là, à la fois aux limites et à la richesse de la source orale 200.

Quels rapports entretiennent les sources orales avec celles écrites ? Les archivistes et les historiens européens attribuent aux sources orales un statut de complémentarité par rapport à la source écrite. L'attachement à la source écrite fait partie de notre héritage culturel : l'écrit est de l'ordre de l'objectivité tandis que l'oralité reste attachée à l'affect et à la subjectivité. D'autre part, la production de la source orale est le fait de l'individu, tout au plus du groupe réduit de personnes, dans ces conditions, rien de comparable quantitativement avec les producteurs des sources écrites. Là se rencontrent les institutions et, d'une façon générale, les décideurs de la vie politique, économique et sociale.

apparaître des éléments du ou des ordres initiaux. » (p.196)

¹⁹⁹ Le manuel d'archivistique française (Direction des Archives de France, *Manuel d'archivistique*, Paris, Archives Nationales, 1991): « C'est en effet à retrouver cet ordre organique initial que devra s'attacher dès l'abord tôt archiviste ayant à traiter des papiers en désordre. L'examen attentif des documents doit révéler les institutions...L'observation minutieuse des sigles et foliotations qui subsistent, le respect prudent des juxtapositions de fait ou des survivances de groupements en articles ou fragments d'articles (liasses, dossiers...) peuvent faire

La conduite d'entretien a fait l'objet d'études spécifiques : Bertaud (D.), Les Récits de vie, Paris, Nathan, 1997. Blanchet (A.) et Gotman (A.), L'Enquête et ses méthodes : l'entretien, Paris, Nathan - Université, 2000.

Ce statut de source subsidiaire conféré à l'oralité se heurte cependant à deux arguments qui plaident en faveur de sa réévaluation : en premier lieu, il serait naïf d'imaginer que l'oralité apparaît avec l'enregistrement du son : en effet, un nombre important de sources écrites se sont constituées à partir de l'enregistrement, au sens littéral du terme, de la parole. Il en va ainsi des interrogatoires contenus dans les procédures judiciaires, les archives des juridictions sont bruissantes d'oralité transcrite, ce qui explique d'ailleurs la place centrale qu'elles occupent de nos jours²⁰¹. Arlette Farge décrit ainsi la parole captée dans les procèsverbaux des interrogatoires de police au XVIIIe siècle : « ces discours inachevés, contraints par le pouvoir à se dire, sont un des éléments de la société, un des points qui la caractérise. Qu'il faille se dire, s'avouer ou non, en fonction d'un pouvoir auquel on se heurte, contre lequel on se débat, pour n'être point mis en prison, est une occurrence qui marque les destins singuliers. Dès lors, que le discours tenu soit embrouillé, mêlant la vérité au mensonge, la haine à la ruse, la soumission au défi, ne l'entache point dans « vérité ». L'archive ne dit peutêtre pas la vérité, mais elle dit de la vérité, au sens où l'entendait Michel Foucault, c'est-à-dire dans cette façon unique qu'elle a d'exposer le Parler de l'autre... »²⁰². À y regarder de plus près, la frontière entre la source orale et la source écrite se révèle moins facile à saisir, dès lors que l'on fait abstraction de la nature de la trace ou de son support²⁰³.

En outre, l'examen critique des sources historiques, quelles qu'elles soient, suppose une pluralité des origines qui permette de les faire dialoguer. En effet, une abondance documentaire univoque ne laisse pas d'embarrasser l'historien si elle ne peut être confrontée à d'autre corpus. Face à la prépondérance des fonds d'archives administratives dans les dépôts publics, les archives privées 204 offrent déjà aux chercheurs leur originalité qui vient éclairer, compléter ou parfois contredire les premières. Ainsi, imaginerait-on une histoire économique sans l'apport des archives d'entreprises ? Participant de ce même constat, nombre de collectes de témoignages oraux ont été suscitées en France par les producteurs d'archives administratives eux-mêmes, conscients des limites de la « source papier » unique : nous avons évoqué le rôle phare des services historiques des armées, on pourrait citer encore le Comité pour l'histoire économique et financière de la France. On peut donc pousser le paradoxe en identifiant aux côtés des archives privées écrites des corpus de témoignages oraux à forte coloration politique ou administrative qui ne sont pas sans rappeler le statut hybride des papiers d'agents. Par conséquent, les distinctions écrit/oral et sources publiques/sources privées ne sont pas intangibles, de même que le préjugé en faveur d'une hiérarchie des sources. L'imbrication des sources écrites et orales et leur dialogue fécond ont été au cœur de la démarche de Philippe Joutard dans l'étude du protestantisme cévenol du XVIIe au XXe siècles. Les récits de la révolte des Camisards à travers l'enquête orale, les papiers de familles et les sources administratives, lui ont permis de mettre en évidence le fonctionnement de la mémoire collective et la place de l'imaginaire dans l'histoire²⁰⁵.

²⁰¹ Bercé (Y.-M.) et Castan (Y.) dir., *Les archives du délit empreinte de la société*, Toulouse, Éditions universitaires du Sud, 1990; Chauvaud (F) et Petit (J.-G.) dir., *L'histoire contemporaine et les usages des archives judiciaires : 1800-1939*, Paris, H. Champion, 1998; voir l'introduction de Farcy (J.-Cl.), *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires (1800-1958), dir.* Vigier (Ph.), Paris, C.N.R.S., Éditions, 1992; *Histoire et archives*, n° 1, 1997 et le n° 2 (hors série) publié en 1998; Lacroix (J.B.), « La recherche dans les archives judiciaires : la procédure correctionnelle », *Recherches régionales*, n° 155, 2000, pp. 75-100; Farcy (J.-Cl.), *L'histoire de la justice française de la Révolution à nos jours*, Paris, P.U.F., 2001, pp. 22-40.

²⁰² Farge (A.), Le goût de l'archive, Paris, Seuil, 1989, p. 40.

²⁰³ Cette idée est développée dans un article co-écrit par Belaid (H.), Bendana (K.), « L'archive, la parole et le témoin », in Actes du colloque de Tunis des 10 et 11 mai 1996, histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, Tunis, Publications de l'I.S.H.M.N., 1998, pp. 17-28.

²⁰⁴ De Joux (Ch.) Even (P.) Lacousse (M.), Les archives privées. Manuel pratique et juridique, Paris, La Documentation française, 2008; Association des archivistes français, Archives privées, un patrimoine méconnu, Paris, A.A.F., 2005.
²⁰⁵ Joutard (Ph.), La légende des Camisards. Une sensibilité au passé, Paris, Gallimard, 1977.

La richesse de l'oralité que la technologie de l'ère numérique permet de capter, de conserver et de diffuser via l'Internet, est promise à constituer, aux côtés des sources écrites, une source archivistique à part entière, comme l'ont été en leur temps la photographie ou les documents audiovisuels. Ce processus, largement entamé dans les années Trente aux Etats-Unis, connaît depuis les années 1990 une phase d'expansion mondiale, marquée par la fondation en 1996, lors de la IXe conférence internationale d'histoire orale à Göteborg, de l'Association Internationale d'Histoire Orale (I.O.H.A.), regroupant les historiens et les archivistes oraux afin de promouvoir des principes et des normes internationales de réalisation, de catalogage et de conservation des sources orales ²⁰⁶. Le succès mais aussi la méfiance qu'inspirent encore ces matériaux proviennent bien souvent de l'affect qu'elles contiennent.

Au-delà de cette première impression liée à l'appréhension d'un nouveau support, les sources orales ont le mérite de poser de façon centrale la question du statut du témoin comme source de l'histoire et plus largement des sciences sociales. Du procès Barbie promu procès pour l'Histoire par l'enregistrement intégral des débats en vue de leur conservation pour les futures générations, jusqu'à nos collectes de témoignages, il n'est question que de témoins et d'archives « provoquées ». Ces corpus, nouveaux par la démarche qu'elles induisent pour l'archiviste qui devient à son tour un *homo faber*, sont un des signes prometteurs de la prise en compte par la profession des convergences interdisciplinaires que vivent les sciences sociales.

• Pour un projet commun de collecte de témoignages sur l'immigration maghrébine

La collecte de témoignages oraux correspond à un projet visant à susciter des sources de « l'intérieur ». En contrepoint d'une collecte de terrain, c'est aussi l'histoire d'un quartier niçois durant ces quarante dernières années qui se dessinera. Le choix s'est porté sur la plaine du Var, de Saint-Augustin à Saint-Isidore. En marge de la ville, ces quartiers demeurés ruraux jusque fort tard, ont accueilli les différentes vagues d'immigration, des Italiens dans l'Entredeux-guerres aux Maghrébins, à partir des années soixante, enfin les ressortissants d'Afrique noire et d'Asie plus récemment. L'équipe de collecte s'est donc constituée sur une base pluridisciplinaire avec deux ambitions communes, travailler sur l'immigration et constituer un corpus de témoignages oraux. Elle réunit un historien, une ethnologue, une sociologue et un archiviste qui se proposent de confronter leurs approches sur un objet commun.

Nous souhaitons donc identifier et rencontrer d'anciens travailleurs immigrés originaires du Maghreb qui voudraient bien nous accorder un entretien sous la forme d'un récit de vie. Deux parcours de vie différents se distinguent au sein de cette population : les personnes âgées isolées et celles vivant en famille. À cette dualité, nous souhaitons répondre par deux types de collecte différents.

D'une part, le lieu de résidence fixe le cadre géographique et institutionnel d'une première collecte qui s'adresse aux résidents des foyers de travailleurs immigrés. Cette opération aura lieu grâce à un partenariat avec le bailleur, ADOMA ex-SONACOTRA²⁰⁷. La population qui vit dans les locaux de cet organisme incarne pour beaucoup l'impossible retour au pays et une éternelle marginalité sociale. La construction même de la résidence Nicéa, lieu principal de notre collecte, trouve son origine dans le relogement des habitants de l'ancien

²⁰⁶ Cf. le site officiel www.iohanet.org

²⁰⁷ Bernardot (M.), Loger les immigrés: La Sonacotra (1956-2006), Bellecombe-en-Bauges, éd Le Croquant, 2008; Lugiez (L.), De Sonacotra à Adoma: une modernisation sur le mode managérial, mémoire de Master professionnel, Grenoble, I.E.P., 2007, Choukri (H.), Loger les étrangers «isolés» en France. Socio-histoire d'une institution d'Etat: La Sonacotra (1956-2006), thèse en science politique, Université de Paris-I, 2006, sous dir. de Michel Offerlé;

bidonville dit de la Digue des Français après son éradication en 1976. Retracer l'historique et l'organisation de cet habitat précaire sera un temps fort de notre enquête.

D'autre part, pour les personnes vivant en famille, nous avons voulu entamer une collecte d'un type nouveau, s'appuyant sur les liens intergénérationnels. Cette entreprise se présente comme un projet pédagogique proposé aux classes de cours élémentaire et cours moyen des écoles primaires regroupées dans la zone d'éducation prioritaire de Nice Saint-Augustin. L'école nous semble à même de réunir les conditions d'un échange entre générations sur les origines et les appartenances multiculturelles : comme lieu de vie au cœur du quartier et comme institution familière. Le succès d'un tel projet réside dans la rencontre avec le réseau associatif, les familles et les enseignants. Au cours de 2008, ce dispositif a abouti à une campagne d'enquête fructueuse consacrée aux métiers liés à l'environnement marin dans les cantons de Villefranche-sur-mer et de Menton. L'équipe de collecte était composée des membres du pôle d'archives orales aux Archives départementales des Alpes-Maritimes et des permanents de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine Maritime de Villefranche-sur-mer. En partenariat avec neuf établissements scolaires, écoles primaires et collèges, trente heures d'entretiens d'anciens professionnels ont été recueillies en cinq mois. Ce corpus se caractérise par sa grande diversité: le savoir-faire empirique issu de la transmission orale ancestrale d'un charpentier de marine, d'un pêcheur ou même d'un corailleur côtoie ainsi la culture scientifique d'un océanographe ou d'un guetteur sémaphoriste. Le lien intergénérationnel a joué un rôle de catalyseur dans la mobilisation des témoins²⁰⁸.

Nous souhaitons proposer aux enseignants et aux élèves des classes de cycle 3, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, de devenir partenaire dans la constitution d'un corpus de témoignages oraux des anciens du quartier, originaires du Maghreb. Ces derniers nous livrent le récit de leur parcours migratoire et les circonstances de leur installation à Nice. Voici les quatre phases qui pourraient être retenues :

- 1/ le recensement des témoins peut s'effectuer dans une première approche grâce à l'aide des associations qui sont au contact à la fois des enseignants et des familles; elles ont un rôle central à jouer au cœur de ce réseau qui s'esquisse.
- 2/ Comme cette démarche est à la fois historienne et patrimoniale, lors d'une première rencontre avec une classe, l'archiviste vient présenter son métier et des documents d'archives. Cette occasion permet d'évoquer l'importance de l'écrit et de la notion de sources et d'histoire. C'est aussi le moment d'expliquer aux élèves le projet de collecte.
- 3/ Les élèves travaillent à un questionnaire.
- 4/ Enfin, à l'école, l'entretien enregistré se déroule en deux temps : d'abord avec les enseignants sans les élèves; puis une rencontre avec les élèves qui posent leurs questions directement aux témoins. La totalité des deux entretiens sera enregistré et fera l'objet d'un CD audio donné à l'école et aux témoins.

Les thèmes à aborder au cours des conversations individuelles avec les témoins sont proposés dans un premier temps aux enseignants. Dans un second temps, les élèves interrogent les immigrés sur les mêmes thèmes, mais souvent avec des questions différentes de celles des adultes. Néanmoins, les deux questionnaires se complètent et s'articulent autour des axes suivants:

- La vie dans le pays d'origine

-

Vie rurale ou urbaine ? Quel métier exercé et dans quelles conditions ? Quelle est la situation matérielle du candidat à l'immigration (les ressources et le niveau de vie, l'habitation, les loisirs) ? Quelle est la composition de sa famille à l'origine ? Quels liens subsistent avec le pays et la famille ? Est-il nostalgique de cette vie ?

²⁰⁸ Le corpus « La mémoire prend la mer » est déposé aux Archives départementales des Alpes-Maritimes.

- Les conditions du départ

Date du départ ? Pour quels motifs ? Départ isolé ou en famille ? Pourquoi le choix de Nice ? L'achat du billet, était-ce un prix élevé ? Comment a-t-il pu se procurer l'argent nécessaire pour l'achat du billet ? A-t-il été aidé par des parents ou des compatriotes ayant déjà immigré? Part-il avec ou sans contrat d'embauche ? Quelle démarche administrative a-t-il effectuée pour partir ?

- Le voyage

Quel est le moyen de transport emprunté ? Retrouve-t-il des connaissances durant la traversée ? Comment dormir ou manger ? Quelles pensées l'animaient durant ce voyage ? Quelle est la moyenne des allers-retours entre la France et le pays d'origine ? Rentre-t-il pour des vacances ou pour des occasions particulières (mariage d'un parent, fête religieuse, démarche administrative à accomplir...) ? Quelle est sa perception de l'évolution sociale, politique et économique de son pays d'origine ?

- L'installation

Arrive-t-il directement à Nice ou passe-t-il par des étapes en France ? Comment s'est passée l'installation dans le quartier ? Quelles sont les difficultés rencontrées pour obtenir un logement ? A-t-il changé de logement durant son séjour en France ? Selon lui, quelles sont les limites du quartier ? Y-a-t-il des points de repères ou une toponymie « empirique » différente de celle officielle ? Y-a-t-il des micro-quartiers à l'intérieur du quartier ? Comment a évolué le quartier : les habitations, les moyens de transports vers le centre-ville ? Y-va-t-on souvent ? Au fil du temps, quels sont les rapports entre communautés dans le quartier ?

Quels sont les métiers exercés ? Quels sont les rapports avec ses employeurs ? A-t-il une activité syndicale ? Quelle est l'importance des réseaux communautaires pour trouver un emploi ? A-t-il changé de métier ? A-t-il l'impression d'avoir évolué socialement ?

D'autres personnes de la famille sont-elles arrivées par la suite ? Les a-t-il aidées ? Quels sont les rapports avec l'administration lors de la préparation des dossiers pour faire venir sa femme et ses enfants? Comment se passe la scolarisation de ces derniers ? Y a-t-il des difficultés particulières ? Les enfants sont-ils aidés par des associations ? Quels sont les rapports intergénérationnels ? Envisage—t-il un retour définitif au bled ou non ? Pour quelles raisons ? Quels sont les lieux de sociabilité ? A-t-il demandé la nationalité française ?

- La religion

Est-il pratiquant ? Si oui, où exerce-t-il ses rites religieux ? Pour le ramadan comment adapte-t-il son rythme de vie pour pouvoir pratiquer le jeune ? Prépare-t-il des repas particuliers à cette occasion ?

- La langue d'usage

Quelle est sa maîtrise du français ? Utilise-t-il sa langue natale ou le français pour parler avec les Maghrébins ? Quelle langue est utilisée avec ses enfants ?

Conclusion

Le projet de constitution d'un corpus de témoignages oraux appréhendé comme archives de l'immigration s'inscrit d'emblée dans une démarche pluridisciplinaire, dans la méthode de la conduite d'entretien, dans les questions abordées mais aussi dans ses buts. En effet, les membres de l'équipe partagent le sentiment que dans un tel projet, la recherche scientifique n'est pas seule partie prenante. La rencontre des témoins, le cadre spatial familier d'un quartier, les dimensions pédagogiques et patrimoniales, font de cette collecte une expérience riche d'humanité où se mêlent recherche, éducation et sociabilité.

Le 7 juillet 1944, Georges Mandel, extrait de la prison de la Santé, est sommairement abattu en forêt de Fontainebleau par un milicien. François Delpla spécialiste de la Deuxième Guerre mondiale, reprend le dossier et, repoussant l'idée d'une initiative prise par l'assassin lui-même, cherche à identifier le donneur d'ordre.

Les ennemis de Mandel étaient nombreux. L'ancien proche de Clémenceau et ministre de la IIIe République avait dénoncé le péril nazi dès 1933. Aussi les thuriféraires de la collaboration le détestaient-ils, d'autant qu'il était juif, qu'ils s'étaient embarqué sur le *Massilia* à destination du Maroc, qu'il semblait avoir envisagé de créer un pouvoir dissident poursuivant le combat avec l'aide de l'empire. Mandel était également soupçonné, sans preuve, d'avoir voulu rejoindre le général de Gaulle. Emprisonné depuis 1940, il ne chercha pas à s'évader car il souhaitait se défendre devant la justice. Mandel avait multiplié les critiques contre Pétain, il gênait Darlan et Abetz dans leurs ambitions. Cependant, observe l'auteur, l'ancien ministre fut tardivement exécuté car les nazis le considéraient comme une sorte d'otage ou de monnaie d'échange. Il aurait finalement été sacrifié sur ordre des plus hautes autorités SS car la mort de cet ennemi du Maréchal compromettrait ce dernier et lui ferait aussi comprendre qu'il était seulement un instrument à la disposition de l'occupant.

François Delpla suit le destin de Mandel de ses prisons françaises à ses prisons allemandes. Il utilise pour la première fois les archives de Charles Courrier, policier affecté à la garde de Mandel en 1940 et 1941. De ce dernier il montre le courage, la lucidité, l'absence d'illusions sur son sort final. La rareté de la documentation sur certains points amène l'auteur à d'apparentes digressions qui constituent en fait des raisonnements par analogie, permettant d'éclairer l'analyse, notamment en ce qui concerne la psychologie des acteurs de drame. Le livre n'apporte pas toutes les réponses, mais il réunit un faisceau de présomptions convergentes et convaincantes.

Ralph Schor

Mazauric (Claude) (dir.), *Temps social, temps vécu*, Actes du 129^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004, Paris, CTHS, 2007, 449 p.

L'ouvrage dirigé par Claude Mazauric « Temps social, temps vécu » fait partie du thème général du 129^e Congrès national des société historiques et scientifiques sur « Le temps » qui s'est déroulé à Besançon en 2004. Sa lecture présente un intérêt scientifique évident par la diversité des communications présentées. Ce sont les règles de cette section fondée par François Guizot alors premier inspecteur des Monuments historiques en 1834²⁰⁹, qui réunirent les professeurs chevronnés et l'ensemble des associations d'érudits de la France entière, regroupées sous le nom de sociétés savantes²¹⁰. Je me propose de rendre compte dans une recension des 40 articles du livre en partant d'un regard d'ensemble de la table des matières pour ensuite aborder plus précisément quelques uns des textes les plus novateurs.

Le plan en trois parties adopté par l'auteur, motivé par un choix thématique vise à laisser au lecteur la liberté de passer de l'un à l'autre article sans compromettre le sens du texte dans sa globalité. Dans la première partie intitulée « Perceptions, impositions et usages du temps social » on peut relever l'intervention d'Alain Bihr qui aborde le sujet avec originalité. Il tient à rendre toute son actualité au matérialisme dialectique issu de la révolution industrielle en la confrontant avec ce que d'aucuns appellent la révolution de l'information qui s'étendit également sur un long terme jusqu'à apparaître de nos jours dans les termes plus généraux de la communication²¹¹. En sachant que la matière n'est pas seulement inertie ou masse mais aussi énergie et dynamisme c'est le rapport entre l'accélération du temps virtuel et la lenteur de l'activité réelle des agents de l'économie qui créée une distorsion entre le travail quotidien et la spéculation sur les marchés financiers. Une réflexion plus récente complète cette démonstration en montrant toute la relativité de l'inscription du temps dans l'espace, puisqu'elle dépend des moyens de communications. Pour prendre un exemple simple, de nos jours, la liaison Paris-Nice illustre la notion de « temps rétréci » tandis que l'accès d'une ville à un village encore mal desservi rallonge cette temporalité²¹². Toute la relativité du rapport entre le temps vécu et le temps social jadis souligné par Claude Lévi-Strauss²¹³ est un mouvement qui prit forme à un moment où les techniques se mirent au service de l'individualisation de la société avec la création de l'Académie des sciences fondée par Colbert en

²⁰⁹ Anne Marie Sidre, *La France du patrimoine. Les choix de la mémoire*, Paris, 1996, pp. 27-35.

²¹⁰ Didier Bouillon, « Sociétés savantes et archives historiques : un partenariat fructueux », dans *Bulletin de liaison des sociétés savantes*, 2006, 11, pp. 20-23.

²¹¹ Daniel Bougnoux, *La communication contre l'information*, Paris, 1995, 143 p.

²¹² Andrée Dagorne, « Réflexions sur le temps. Temps libre et temps libéré », dans *Recherches Régionales*, 2007, 188, pp. 13-26.

²¹³ Claude Levi-Strauss, *Race et histoire*, Paris, 1987, 127 p.

1666²¹⁴. Autre exemple l'approche juridique d'Olivier Vernier qui apporte une contribution importante en dépouillant la législation sur le travail depuis l'abolition des corporations par la loi le Chapelier de 1791 jusqu'à la modification du code du travail de 1934. Celui-ci pourvoyait contrairement aux dispositions précédentes à une adaptation en ce qui concernait les dimanches fériés dans les établissements de commerce en échange d'un repos compensatoire. L'article de Jean-Daniel Morerod est également intéressant. A l'encontre de l'idée que la Révolution française fut l'époque d'où émergea le terme de « siècle » motivé par le lancement de la vogue des expositions industrielles nationales responsables de la distinction de part et d'autres de l'année 1800, du XVIIIe et XIXe siècles²¹⁵, son auteur prétend que l'adoption de la mesure du temps en « siècle » date de la Réforme protestante et concerne tout d'abord la confédération helvétique. D'après l'étude de Benoit Pierre, c'est en France, après la Saint-Barthélemy en 1572, que s'opéra la réception de la mesure séculaire et produit un changement d'attitude marquant du clergé régulier qui aboutit à la création d'ordres moins contemplatifs, principalement chez les Capucins, les Chartreux, les Minimes, les Jésuites et les Feuillants. Ce qui est en jeu ici c'est la consistance historique du modèle élaboré par Max Weber sur le rôle de l'éthique protestante²¹⁶.

L'articulation introduit ainsi logiquement avec la seconde partie intitulée « Travail et temps ». L'intervention d'Olivier Troubat est tout à fait remarquable puisqu'elle permet à travers l'étude des déplacements de Louis II de Bourbon, et des ducs de Berry et de Bourgogne de dessiner l'espace de leur pouvoir propre ainsi que la fréquence de leurs séjours dans le domaine du roi entre la Loire et la Somme entre 1364 et 1410. Or, les capétiens avaient développé une véritable mystique du sang²¹⁷. Jean le Bon qui engendra beaucoup de garçons pris le soin de doter chacun d'eux. Le Berry, l'Anjou, la Bourgogne devinrent ainsi des apanages, des pays associés par des liens fraternels dotés chacun d'un centre, d'une administration voire d'une université pour la formation de ses serviteurs²¹⁸. Sage comme Charles V, qui avait le goût des lettres et le sens du service public puisqu'il fut le premier à prendre l'initiative de constituer en librairie sa collection, ou fou par intermittence comme Charles VI, le pays demeura ainsi pris dans les structures domestiques du roi et par conséquent réparti entre les différentes branches de son lignage. Les ducs conservaient une partie des impôts prélevés dans la province pour les besoins de la couronne. La naissance de la poste aux chevaux en France présentée par Théotiste Jamaux-Gohier poursuit ensuite la problématique de la genèse de l'Etat en France. Si celle-ci fut mise à la disposition du public dès Henri IV nous ne la connaissons que par les récits de voyages dont les auteurs négligent les heures de départ et d'arrivée. Pendant la Révolution française, les courriers officiels exigèrent encore des attentions particulières parmi lesquels les déplacements nocturnes. Néanmoins les distances en kilomètres n'apparurent dans les livres de poste et dans les guides de voyage qu'à partir de 1840. Des routiers aussi patentés que Chateaubriand, Stendhal et Mérimée donnèrent sur le sujet des précisions nombreuses. Un album d'accélération des voyages en France datant de 1888 mettait encore clairement en lumière le développement d'un réseau étoilé autour de Paris.

La troisième partie intitulée « Le temps de vivre et d'apprendre » est sans doute la plus éclectique. L'article de Pierre Charbonnier mérite un développement. En effet d'après les registres étudiés de 1455 et de 1480 le Français que l'on dit aujourd'hui « moyen » désignait à l'époque le paysan ou le compagnon. La ventilation provinciale des lettres de rémission suivant que le suppliant ait choisi comme date un jour du mois ou une fête religieuse permet de distinguer laïcs et chrétiens. Elle distingue l'Auvergne et le Limousin par leur absence de référence à la foi, le nord avec une forte attestation de mentalités religieuses, et le sud plus discrètement représenté dans le choix des jours féries du calendrier liturgique dans leurs suppliques. En ce qui concernait ce dernier un natif de Bordeaux comme Montaigne possédait certes dans sa bibliothèque 219 de quoi connaître la géographie de son époque partageant en partie la théorie des climats développée par Jean Bodin et déjà évoquée par Aristote, mais ses conceptions théoriques furent modifiées dans la pratique par ses voyages. Parcourant la France, l'Allemagne et l'Italie, il rapporta de ses périples des observations sur les changements de coutumes et de paysage de quoi nourrir son sens de l'altérité. Le sud pour Montaigne c'est d'abord son pays gascon et ses contemporains remarquèrent même que sa langue fut un français dialectal latinisé²²⁰. Enfin notre contribution a proposé à partir du cas savoisien un essai de périodisation inédit dans laquelle les rythmes sont séparés par des régimes d'historicité. La coupure de l'instant où la loi bascule d'une expérience du temps à un autre s'appliqua dès le XIIIe siècle. Il existe en effet une remarquable succession entre la publication de la première législation

²¹⁴ Christian Demeulenaere-Douyère, « Un exemple de complémentarité des fonds, les sources de l'histoire de l'Académie des sciences », dans *Cahiers de l'Ecole nationale du patrimoine*, 1999, 3, p. 24.

²¹⁵ Daniel S. Milo, *Trahir le temps*, Paris, 1991, pp. 29-62.

²¹⁶ Max Weber, L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Paris, 1964, 341 p.

²¹⁷ Andrew.W.Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'Etat, France Xe-XIVe siècles*, Paris, 1986, pp. 229-250.

Georges Duby, Le Moyen Age. De Hughes Capet à Jeanne d'Arc 987-1460, Paris, 1987, pp. 329-330.

Montaigne, Les Essais (1595), Chap.III, Livre III, Paul Galleret (ed.), Paris, 1956, pp. 37-38.

Odile Garnier, « Midi, Sud et Antarctique : la fluctuante géographie de Montaigne », dans *Les suds*. *Construction et déconstruction d'un espace national*, Claudine Vassas (dir.), Paris, 2005, pp. 13-15.

par Pierre II et l'inauguration du monopole de la monétisation par Amédée IV. L'absence d'un centre politique fixe laissa cependant inachevé l'apparition de l'Etat, ou pour mieux dire continuait l'expérience subtile d'un agencement entre les villes, les fiefs et les privilèges ecclésiastiques réunis par la seule fidélité dynastique²²¹.

En conclusion la construction très didactique de l'ouvrage dirigé par Claude Mazauric clos judicieusement l'ouvrage par une section « Le temps de se former ». Dans les quatre dernières communications sont évoqués au XIXe et XXe siècle l'école à l'atelier, le combat des instituteurs pour l'enseignement obligatoire, les écoles pratiques de commerce et d'industrie et enfin les internats pour les filles. En somme c'est tout l'appareil scolaire qui comme l'a si bien démontré Antonio Gramsci constitue depuis les bénédictins une clé pour l'avenir²²². Une si vaste confrontation documentaire dont témoigne le présent livre est un tour de force dont la publication en ligne par le Comité des travaux historiques et scientifiques promet de lui donner une diffusion large non seulement dans le public intéressé à tel ou tel aspect particulier mais également au-delà des frontières nationales.

Thierry Couzin

Vidal (Cécile), « La nouvelle histoire atlantique. Nouvelles perspectives sur les relations entre l'Europe, l'Afrique et les Amériques du XVe au XIXe siècle », dans *La revue internationale des livres et des idées*, 2008, 4, pp. 23-28.

Après qu'une longue expérience de toutes les interrelations leur eut fait découvrir la science les peuples s'opposent encore brutalement. Il faut donc chercher au-delà d'elle la certitude des hommes qu'ils ne font qu'un. Cette solidarité est liée à la fonction d'historicité qui les spécifient au-delà de leur insularité et rassemble dans une perspective synchronique non seulement la réalité proprement humaine mais tous ses déterminismes naturels²²³. C'est cette gageure que relève l'article de Cécile Vidal.

En 1492 il y eut l'une de ces conjonctions qui bouleversa pour toujours l'équilibre du monde : la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, la diaspora des juifs d'Espagne et la chute du royaume musulman de Grenade. Le transfert de l'utopie évangélique de la Terre Sainte vers l'Amérique fut à la fois cause et conséquence d'une colonisation qui essaya de créer et d'élargir le vieux monde d'où les conquérants venaient²²⁴ y compris dans ses cadres administratifs. Alors que les pays d'Etats en France imposèrent à la province ses limites²²⁵ aux Antilles comme au Canada l'administration fut organisée sur le principe de la division entre l'intendant et le gouverneur qui prévalait dans les départements portuaires métropolitains de Brest, Rochefort et Toulon²²⁶. Ce sont les cadres nationaux de l'Histoire qui ont été très récemment renouvelé d'abord par la world history américaine qui conduisit à étudier ensemble les pays riverains de Atlantique²²⁷ puis par la réintroduction de la notion d'Empire qui mit l'accent sur les interconnexions entre des espaces désignés sous les noms d'Atlantique français, d'Atlantique noir et d'Atlantique catholique. En effet si certaines thématiques se prêtent particulièrement bien à une analyse panatlantique comme les migrations, la traite et l'esclavage, d'autres tels que le commerce, la composition ethnique et le pouvoir impérial réclament un changement d'échelle d'interprétation²²⁸. On peut retrouver cette dialectique de la fragmentation et de l'unité dans les positions de Bartolomé Las Casas qui avait été la première personne ordonnée prêtre à Saint-Domingue en 1513 et pour lequel les Indiens réunissaient tous les caractères de l'innocence²²⁹. La naturalité précédant cette immersion du peuple de Dieu dans l'Histoire la pratique du baptême collectif devait avoir d'un même mouvement un effet salvateur et intégrationniste. L'expérience originale des réductions jésuites des indiens guaranis appartient à ce courant²³⁰ et on en trouva plus tard encore des traces dans les Caraïbes jusque dans le code civil haïtien de 1825 dont la spécificité tenait dans le traitement favorable destiné aux enfants naturels et

²²³ Charles Morazé, *La logique de l'histoire*, Paris, 1967, pp. 59-64.

²³⁰ Charles Lugon, La République des Guaranis. Les jésuites au pouvoir (1610-1768), Paris, 1970, 244 p.

²²¹ Bernard Demotz, « Les comtes qui en 400 ans firent la Savoie », dans *L'histoire en Savoie*, 1994, pp. 1-32.

²²² Antonio Gramsci, *Textes*, André Tosel (ed.), Paris, 1983, pp. 319-328.

Anne Melquiond, Les Méditerranéens créateurs d'Etats hors la Méditerranée. Langues et cultures méditerranéennes en Amérique et dans la colonisation en général après le XVe siècle, Mémoire de DEA, José Gentil Da Silva (dir.), Université de Nice-Sophia Antipolis, 1992, pp. 3, 23-29 et 40.

²²⁵ François-Xavier Emmanuelli, *Un mythe de l'absolutisme bourbonien : l'intendance du milieu du XVIIe siècle à la fin du XVIIIe siècle (France, Espagne, Amérique)*, Paris, 1981, pp. 175-176.

Michel Vergé-Franceschi, « Les gouverneurs des colonies françaises au XVIIIe siècle : l'exemple antillais et canadien », dans Les Européens et les espaces océaniques au XVIIIe siècle, Paris, 1997, pp. 107-128.

²²⁷ Silvia Marzagalli, « Sur les origines de l' « Atlantic History » : paradigme interprétatif de l'histoire des espaces atlantiques à l'époque moderne », dans *Dix-huitième siècle*, 2001, 33, pp. 17-31.

²²⁸ John H. Elliot, *Empires of the Atlantic World Britain d Spaain in America*, 1492-1830, Londres, 2006, 608 p. ²²⁹ Bartolomé de Las Casas, *Très brève relation de la destruction des Indes* (1552), Roberto Fernandez Retamar (ed.), Paris, 1996, 153 p.

dans le cadre d'une citoyenneté élargie puisqu'il suffisait pour en disposer d'être né en Haïti ou en pays étranger d'un père ou d'une mère haïtien²³¹. Si on a pu trouver dans le monde anglo-saxon un précédent irlandais à la colonisation, dans le monde hispanique également l'Archipel des Canaries connut une forte immigration en provenance de la péninsule ibérique car le commerce y fut favorisé par un afflux de métaux précieux et de monnaie investi dans la production plutôt que dans les placements avant de devenir une terre d'émigration vers l'Amérique à la fin du XIXème siècle²³². Cécile Vidal insiste ensuite sur l'importance de la culture politique à la fois dans la métropole et dans ses prolongements américains²³³. Au Portugal l'ordre napoléonien fut rejeté au nom d'un équilibre impérial différent qui dût composer, après l'installation du régent Dom Joao et de la cour à Rio de Janeiro en 1808, avec le succès du nationalisme au Brésil et ailleurs, en Amérique latine, suite à l'échec du projet de Confédération de Simon Bolivar sanctionné au congrès de Panama en 1826, la guerre arracha le Venezuela et l'Equateur à la Grande Colombie en 1839 et l'Uruguay et le Paraguay aux Provinces-Unies du Rio de la Plata, laissant ainsi toute latitude aux Etats-Unis d'intervenir conformément à la doctrine du président Monroe en 1823²³⁴.

Cécile Vidal s'est donc livrée dans cet article court et dense à un exercice difficile témoignant de son souci de l'histoire comparée par l'histoire de l'historiographie. L'intérêt de la collaboration internationale en la matière y est démontré avec un brio et souligne en outre toute la richesse qu'il convient d'apporter à la révolte de Toussaint Louverture à Saint-Domingue dans les nouvelles orientations de l'histoire mondiale.

Thierry Couzin

Benkorich (Nora) et Winock (Michel) (ed), La Trahison de Munich. Emmanuel Mounier et la grande débâcle des intellectuels, CNRS Editions, Paris, 2008, 184 p.

L'abandon de la Tchékoslovaquie à la conférence de Munich en septembre 1938, les conséquences politiques, économiques et militaires de cette reculade, le succès et le prestige qu'Hitler en retira marquèrent une étape décisive et divisèrent profondément l'opinion française. La revue personnaliste *Esprit*, fondée en 1932, qui professait jusque-là des vues pacifistes et avait prôné un rapprochement avec la République de Weimar, changea d'orientation. En effet, Emmanuel Mounier, directeur de la revue, publia dans le numéro d'octobre 1938 un article vigoureux, « Lendemain d'une trahison », où il affichait un choix nettement antimunichois, alors que la position inverse -le « lâche soulagement » comme disait Léon Blum- se révélait majoritaire en France. Ce texte valut à Mounier de recevoir un abondant courrier. Nora Benkorich réédite l'article, ainsi que les lettres, récemment retrouvées, qu'il inspira. Michel Winock, dans sa préface, situe avec précision le contexte et la signification du débat.

Mounier voyait dans le recul de la France la preuve de sa « décomposition souterraine », le signe du « déshonneur » et de la « trahison ». Il accusait « la bourgeoisie désemparée (...) qui redoute de toute aventure l'écroulement de ses privilèges ». Il se déclarait attristé car il avait vu que « les rues et les villages de France grouillaient d'hommes suant de peur ». Il mit en cause Daladier, « l'homme du 7 février, le lâcheur des lendemains de catastrophes, ce taciturne à la bouche molle que des amateurs physionomistes ont pris pour un chef ». Mounier était effrayé de constater que le pouvoir de l'Allemagne s'étendait désormais « de la Baltique à la mer noire ». Contrairement à beaucoup de ses contemporains il s'interrogeait sur la nature et les modes d'action du nazisme. Il en montrait la singularité et le danger. Dans un autre article, publié le 1^{er} novembre 1938, il précisa : « Le national-socialisme n'est pas une idéologie, comme croient les nationalistes français ; c'est une foi qui laboure une nation ». Et il demandait s'il fallait attendre que le péril brun fût aux frontières pour l'affronter.

Mounier reçut des approbations. Ainsi celle de Francique Gay qui redoutait « les pires manœuvres des fascistes larvés » déjà à l'action en France. Le philosophe Paul-Louis Landsberg était réconforté par la position d'*Esprit* où il discernait « une manifestation du sens de la dignité ». Un lecteur de base, l'abbé Desbois, écrivit à Mounier : « Vous avez soulagé notre conscience ». Dans un article de la *Vie intellectuelle*, le 10 octobre 1938, Maurice Schumann prédit que Munich encouragerait l'impérialisme nazi : « Les voies de l'hégémonie sont

²³² José Gentil Da Silva, « Aux Canaries : monnaie et marginalité », dans *VI Coloquio de Historia Canario-Americana*, Gran Canaria, 1984, pp. 315-323.

²³¹ André G. Cabanis, Michel Louis Martin, « Un exemple de créolisation juridique modulée : le code civil haïtien de 1825 et le code napoléon », dans *Revue internationale du droit comparé*, 1996, 2, pp. 443-456.

²³³ Jacques Godechot, « La révolution de l'Occident. Révolution « française », ou Révolution occidentale ? », dans Id., *La grande nation. L'expansion révolutionnaire de la France dans le monde de 1789 à 1799*, Paris, 1983, pp. 23-41.

²³⁴ Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, 2002, pp. 70-75.

frayées ». Même Jean-Pierre Maxence qui se situait alors à l'extrême droite et se ralliera à Pétain en 1940 dit à Mounier : « des pages comme les vôtres soulagent, éclairent, rendent un peu d'espérance ».

Mais les munichois réagirent fortement. Leur pacifisme s'alimentait d'abord aux souvenirs de 1914-1918. Ainsi un ancien combattant s'écria : « Accepter la guerre, c'est accepter l'infamie et l'abomination (...). J'ai vu des horreurs ». Jean Goguel, frère de François était choqué par « l'idée singulière qu'une paix puisse être aussi catastrophique qu'une guerre » et accusait Mounier de méconnaître la réalité « qui est faite d'hommes, lesquels sont tout sauf de la chair à canon ». Louis Leibrich, enseignant à la Sorbonne, pensait qu'une guerre moderne « supprimerait certainement plus de germes de civilisation, de révolution et de rédemption que ne peuvent le faire tous les fascismes réunis ». Ce lecteur proposait même d'aller au-delà de Munich et de rendre à l'Allemagne ses anciennes colonies. D'autres lecteurs trouvaient légitimes les revendications des Allemands des Sudètes. François Goguel voulait que la gauche se déclarât munichoise pour ne pas laisser le monopole de cette position à la droite et ne pas faciliter ainsi l'instauration d'une politique intérieure conservatrice. Plusieurs lecteurs attaquèrent directement Mounier, son « sursaut sentimental » et sa « grandiloquence » comme disait l'universitaire Jacques Perret, son « bellicisme répugnant » comme l'écrivait un abonné qui demanda à ne plus recevoir *Esprit*.

Le riche dossier que constitue ce livre permet de juger concrètement l'intelligentsia confrontée au phénomène nouveau du nazisme. La lucidité, la cécité, la résignation, la révolte s'exprimèrent tour à tour. Il apparaît dans ce cas précis que les penseurs, lecteurs habituels d'*Esprit*, n'étaient ni meilleurs ni pires analystes que leurs contemporains. Ils partageaient les presciences, les certitudes, les illusions de la société environnante.

Ralph Schor

Chapoutot (Johan), L'Age des dictatures (1919-1945), collection Licence, PUF, Paris, 2008, 262 pages.

Pourquoi tant de régimes autoritaires se sont-ils installés en Europe durant l'entre-deux-guerres ? Johann Chapoutot discerne les conditions de ce phénomène dans l'héritage du XIXe siècle, notamment dans la mythologie de l'identité nationale et des identités construites, dans l'enrégimentement progressif des populations, la civilisation urbaine, la perte de vitesse de la religion. La Grande Guerre qui s'accompagne d'une massification, d'une mobilisation totale, d'une banalisation de la violence, d'une destruction des valeurs rationnelles n'apparaît pas synonyme d'une victoire de la démocratie et du droit. Ainsi, après 1918, les anciennes structures sont profondément ébranlées et une culture de la brutalité peut se développer. L'auteur analyse alors l'évolution des divers Etats soumis à la dictature. Il distingue soigneusement les régimes réactionnaires d'inspiration national-catholique et les régimes fascistes moins conservateurs.

Le livre se signale par de nombreuses qualités. L'information est sûre, alimentée aux acquis les plus neufs de la recherche. Des paragraphes intéressants et inhabituellement fournis sur les aspects religieux sont présents. La démonstration se révèle à la fois riche et nuancée. Ainsi définir le fascisme comme une culture plus que comme une idéologie permet d'expliquer toutes les contradictions du système. Montrer le totalitarisme sous l'apparence d'un idéal, d'une « expérience dynamique », plus que sous celle d'une réalité concrète et définitive, fait comprendre la diversité des sociétés concernées et particulièrement la polyarchie du IIIe Reich. Le lecteur est cependant étonné par la forme : l'étudiant moyen auquel s'adresse le manuel comprendra-t-il des allusions telles que « l'ordre social règne parfois comme à Varsovie » (p.27) ou « les chaisières chantent l'hosannah » (p.34). Le vocabulaire sera-t-il toujours décrypté par ce même étudiant qui rencontrera, sans définition préalable, force apodicticité, holistique, téléologie, herméneutique, idéologènes, mythologènes, catabase, *Mostra augustea della romanita, ersatzkaiser, gesellschaft...* L'ouvrage ne s'adresse pas aux collègues cultivés, aristotéliciens et germanophones.

Ralph Schor

Dubasque (François), *Jean Hennessy* (1874-1944). *Argent et réseaux au service d'une nouvelle république*, PU de Rennes, 2008, 374 p.

La thèse de François Dubasque, consacrée à un homme politique de second plan, Jean Hennessy, n'en apporte pas moins de nombreux éclairages neufs sur l'évolution des idées en France dans l'entre-deux-guerres et sur les réseaux complexes où se mêlent intérêts économiques, journaux, mouvements plus ou moins idéologiques, groupes de pression.

Jean Hennessy est issu d'une influente et riche dynastie de négociants en cognac et d'élus conservateurs libéraux. Il fait des études d'histoire, se montre antidreyfusard, se marie en premières noces avec la fille d'Albert de Mun, ce qui le rapproche des catholiques sociaux républicains. Laissant la gestion des affaires à d'autres membres de sa famille, il s'engage en politique, s'implante solidement en Charente dont il est député de 1910 à

1932. Au début de sa carrière, il siège avec les modérés du centre droit. Hennessy préconise très tôt une réforme de l'Etat démocratique fondée sur une représentation professionnelle et régionale, au sein de circonscriptions plus vastes que les départements. Il milite aussi pour la SDN et pour une Europe fédérale. Hennessy appuie son action sur des réseaux d'influence au carrefour desquels il se place : mouvements fédéralistes et régionalistes, syndicalisme agricole, Collège des sciences sociales, Ecole des hautes études internationales, presse d'opinion où il possède des intérêts, surtout *l'Oeuvre* et le *Quotidien*. Il côtoie ainsi de nombreuses personnalités et est des plus en plus écouté à gauche.

De la sorte, Jean Hennessy évolue sur l'échiquier politique, met sa fortune au service du Cartel des gauches et s'inscrit au groupe des républicains socialistes en 1920. Il combat rudement « Poincaré-la-guerre » et anime la Ligue de la République. Ancien membre de la délégation française à la SDN en 1920-1921, il est nommé par le Cartel ambassadeur à Berne en 1924. Mais Hennessy, déçu par le Cartel, se rallie à l'union nationale de son ancien adversaire Poincaré. Ce dernier, appréciant l'aide de ce modéré de gauche et important patron de presse, en fait son ministre de l'Agriculture en 1928. Ce poste, occupé jusqu'en 1930, marque l'apogée de la carrière d'Hennessy. Ensuite brouillé avec ses anciens amis de gauche, un temps compromis dans l'affaire Hanau, accusé de renier ses positions pacifistes, sévèrement battu à l'élection présidentielle de 1931, il perd son siège de député en 1932. Il réussit cependant à se faire élire dans les Alpes-Maritimes en 1936, mais il joue un rôle effacé à la Chambre. Dans le même temps, fondateur en 1932 du Parti social-national qui aurait compté jusqu'à 10 000 adhérents, Hennessy semble dériver vers des conceptions autoritaires s'incarnant dans un Etat corporatif soumis à un pouvoir fort. Si l'ancien ministre emploie un vocabulaire qui l'apparente à l'extrême droite, il reste cependant partisan de la souveraineté nationale et du régime parlementaire. La dureté de son ton reflète plus sa marginalisation politique qu'un revirement idéologique. Munichois en 1938, il vote les pleins pouvoirs à Pétain le 10 juillet 1940. Il essaie de convaincre les hommes de Vichy d'adopter ses idées de réforme.

En dépit de ses choix successifs, Hennessy reste fidèle à ses options originelles régionalistes et fédéralistes, ce qui donne une relative cohérence à ce parcours atypique. L'auteur montre clairement la modernité du personnage, défenseur d'idées d'avenir, et ses limites. Cette étude solide, à la clarté exemplaire, apporte beaucoup sur les dessous de la politique dans l'entre-deux-guerres, les rapports entre argent, presse et pouvoir, le rôle des groupes de pression, l'esprit des années 1930. Il apparaît que les déterminismes pèsent peu en politique : Hennessy qui possédait les moyens matériels de satisfaire ses ambitions a échoué.

Ralph Schor

Chapoutot (J), Chartreux (F.), Houte (A.), Mourlane (S.), Potel (J.Y.), Europe. Mémoires profondes. Récits fondateurs des 27 Etats membres de l'Union européenne aux XXe et XXIe siècles, autrement, Paris, 2008.

Un groupe d'historiens publie un livre original qui s'adresse aux jeunes et au grand public curieux de découvrir l'identité et les événements fondateurs de l'Europe unie. Les auteurs partent de l'idée que la définition géographique de l'Europe, pointe avancée de l'Asie, se révèle difficile, tandis qu'une approche historique permet de mieux cerner la réalité de ce continent. Celui-ci montrent-ils, s'appuie sur une culture commune. Certes cette culture se fractionne en identités nationales qui ont jadis conduit à des affrontements meurtriers. Mais les heurts ont aidé à l'émergence de valeurs communes ou complémentaires et ont fermement ancré l'idée d'une paix nécessaire et définitive. Ils veulent illustrer cette affirmation de Victor Hugo selon qui une « guerre entre Européens est une guerre civile ».

Les auteurs, pour mener leur projet à bien, présentent d'abord neuf moments clés de l'histoire européenne aux XXe et XXIe siècles : le traité de Versailles, la conférence de Munich, la Shoah, la guerre froide, le traité de Rome, mai 1968, la chute du mur de Berlin, le traité de Maastricht et l'élargissement de 2004. Puis viennent les « Récits fondateurs des 27 pays de l'Union ». Pour chacun de ces pays, l'accent est mis sur sa singularité, ainsi le passé explosif de la Bulgarie, la neutralité de la Finlande ou la Révolution des œillets au Portugal. Des mises au point s'intercalent entre chaque chapitre : mises au point sur des phénomènes globaux comme les religions, l'immigration, la colonisation et la décolonisation, gros plans sur des lieux représentatifs comme Riga, sur l'entreprise Nokia, sur des hommes tels de Gaulle, Dimitrov, Dubcek et même Tintin. Les questions délicates ne sont pas éludées : Malte et les pavillons de complaisance, les Luxembourg possible paradis financier, le passé nazi de Kurt Waldheim élu président de la République autrichienne en 1986.

Les auteurs constatent lucidement qu'il existe bien une Europe institutionnelle, qu'il existe aussi des Européens épris de paix, de démocratie, de liberté, mais qu'il n'existe pas encore de citoyens européens toujours conscients de ce qui les unit. Le présent livre, luxueusement imprimé, doté d'une riche iconographie, de nombreuses cartes, d'une chronologie, d'un lexique et d'un index, cherche à faire apparaître un sentiment commun et à rendre le vieux continent intelligible pour ceux qui y vivent. Par la clarté et l'honnêteté de son propos il peut aider à atteindre ces objectifs.

Ralph Schor

Agulhon (Maurice), Les mots de la République, Presses Universitaires du Mirail, Toulouse, 2007, 125 p.

Il est heureux que dans une collection récente Maurice Agulhon aujourd'hui professeur honoraire au Collège de France ait avec l'aide de jeunes collaborateurs publié un ouvrage qui sous la forme d'un dictionnaire se propose de présenter au lecteur un abécédaire de la République française depuis la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 jusqu'à la réduction du mandat présidentiel à cinq ans par le référendum du 24 septembre 2000. Son œuvre, depuis sa thèse en 1968²³⁵ jusqu'à sa participation à l'histoire de France aux côtés de Georges Duby, Emmanuel Le Roy Ladurie, et François Furet, a contribué au renouvellement de l'histoire politique d'Hughes Capet à François Mitterrand²³⁶. Maurice Agulhon a suivit une voie du reste clairement exposée dans sa leçon inaugurale au Collège de France en 1986²³⁷ qui a mit les modes de sociabilités méridionaux et la symbolique de Marianne dans la France entière au service d'une vision deux fois séculaire de la République qui lui est propre et qui a fait de nombreux émules.

Fort commodes à la lecture les peut-être trop nombreuses 133 entrées du livre satisferont le lecteur curieux de suivre les méandres de la République qui fut semble-t-il longtemps le modèle de toutes les républiques et, pourquoi le taire, voire encore aujourd'hui. Qu'il s'agisse ou non d'un travers, le fait est que l'on a pu voir apparaître dans la compétition entre les nations lors du développement de la philologie en 1876 l'invention du « miracle grec » par Ernest Renan comme palliatif esthétique du miracle juif du monothéisme ²³⁸. Il est une sorte de théorème de la pensée libérale selon lequel ce sont les hommes qui font l'histoire avant d'être mus par elle. Ce débat ne date pas d'hier et l'historicité de la persistance de la dichotomie droite-gauche ne saurait être dissociée du mouvement plus général qui fait de l'Etat un phénomène de longue durée²³⁹. La forme de l'ouvrage nous invite à passer de l'événement aux doctrines, et des institutions aux lieux de mémoire. « L'affaire Dreyfus » qui traite de l'antisémitisme et de la naissance de la presse d'opinion entre 1894 et 1899, « L'Affaire Stavisky » de 1934 de la corruption et du populisme, la « Libération » en 1944 dont le mot se suffirait à luimême s'il ne fallut pas également compter avec l'épuration et, pour suivre l'auteur, jusqu'à la proclamation de la IVème République en 1946, l'exaspération du menu peuple et l'enjeu stratégique à « Alger » de 1830 à 1958. A ce propos le 26 mars 1957 on pu lire ainsi dans le journal Le Monde : « L'opinion a été alertée depuis quelques mois par les récits de sévices qui auraient été infligés en Algérie à certaines personnes arrêtées. Le 6 octobre le ministre résident à télégraphié au président de la commission de l'intérieur à l'assemblée nationale pour demander l'envoi d'une délégation parlementaire afin d'enquêter (...). Le rapport déposé et annexé au procès verbal de la séance du 9 mars conclut qu'après un examen approfondi du dossier la délégation composée de sept membres a décidé à l'unanimité moins une voix que rien ne pouvait l'amener à des tortures subies (...). Ce n'est pas sans une certaine surprise que nous avons lu dans le rapport de la délégation parlementaire une justification des lois d'exception dans ce qu'elles ont de plus dangereux. (...). Il est peut-être moins opportun – pour citer le rapport - « l'arrestation qui provoque presque toujours une émotion qu'il convient d'exploiter immédiatement » parce que « plus tard les détenus réfléchissent, se ressaisissent, et on obtient plus rien d'eux » (...). « Principe redoutable qui montre que principal souci est la recherche de l'aveu par la surprise. Nous savons où peut conduire le zèle le mieux intentionné lorsqu'il s'agit d'obliger un détenu à parler »²⁴⁰.

Et puisque cet ouvrage a été publié par l'Université de Toulouse-le Mirail il vaut la peine pour conclure de citer la notice sur le « Midi » : « Le Midi est une région mal définie (on dit aussi « au sud de la Loire ou, plus vaguement le « sud » mais fait partie de la notoriété républicaine pour deux raisons. L'une est positive : c'est dans le sud de la France que l'on trouve le plus de participation populaire et même paysanne à la vaine résistance républicaine au coup d'Etat du 2 décembre 1851. L'autre, plus négative, c'est qu'il a vocation à fournir quantité d'hommes politiques, souvent avocats de leur métier, éloquent et ambitieux. La tendance des républicains de droite à caricaturer le Midi a donné naissance à certaines traditions littéraires, comme, par exemple, le *Numa Roumestan* d'Alphonse Daudet ». Finalement l'intérêt didactique autant que la forme de pensée française explique que tel adjectif ne soit employé sans faire mention de son contraire. « Ce n'est pas assez d'avoir l'esprit bon, mais le principal est de l'appliquer bien. Les plus grandes âmes sont capables des plus grands vices, aussi bien que des plus grandes vertus » 241. Aussi politique qu'elle soit si la science se fonde encore sur l'intellect elle continue de peiner à penser le fait religieux.

84

²³⁵ Maurice Agulhon, *Pénitents et francs-maçons de l'ancienne Provence. Essai sur la sociabilité méridionale*, Paris, 1968.

²³⁶ Maurice Agulhon, *Histoire de France. La République de 1880 à nos jours*, Paris, 1990.

Maurice Agulhon, « Conflits et contradictions dans la France d'aujourd'hui », dans *Annales E.S.C.*, 1987, 3.

²³⁸ Pierre Vidal-Naquet, « Renan et le miracle grec », dans Id. *La démocratie grecque vue d'ailleurs. Essais d'historiographie ancienne et moderne*, Paris, 1990, pp. 246-264.

²³⁹ Fernand Braudel, François Chatelet, Annie Kriegel, Victor Leduc, « Pour ou contre une politicologie scientifique », dans *Annales E.S.C.*, 1963, 1, pp. 119-132.

²⁴⁰ Maurice Garçon « De la légalité », dans *Le Monde*, 26 mars 1957, p.1.

²⁴¹ René Descartes, *Discours de la méthode* (1637), Paris, 1966, p. 17.

Heyriès (Hubert), Garibaldi, Héros d'une Europe en quête d'identité, Serre, Nice, 2007, 205 p.

Depuis la signature du traité de Rome le 27 mars 1957 par la France, l'Italie, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la République fédérale d'Allemagne, l'Union européenne a intégré en son sein 27 Etats au point que certains se sont émus de la préséance donnée au marché libre au dépend de l'homme. Jacques Delors a déclaré que ce qui lui manquait désormais c'était « un supplément d'âme ». L'ouvrage d'Hubert Heyriès se propose d'étudier en quoi Giuseppe Garibaldi pouvait devenir une figure emblématique de l'Europe dans sa diversité auquel sa naissance le 4 juillet 1807 à Nice d'un marin et petit commerçant niçois et d'une mère génoise ne le prédisposait pas plus que d'autres hommes issus du petit peuple. Faire l'histoire de son parcours exceptionnel autant qu'imprévu revint en somme à témoigner sur la liberté de l'individu.

La première partie de l'ouvrage est consacrée à l'homme d'action que fut Giuseppe Garibaldi. Il adhéra dès 1833 à la Giovane Italia fondée par Giuseppe Mazzini et son premier fait d'arme consista à s'embarquer pour prendre d'assaut l'arsenal de Gênes tandis que Giuseppe Mazzini déclenchait une insurrection en Savoie. L'échec de l'entreprise le conduisit d'abord à Marseille en 1834 où il apprit sa condamnation à mort par contumace et s'exila alors en Amérique du sud où il participa à la création des Etats d'Argentine et d'Uruguay jusqu'en 1848. Le 9 mars 1848 L'Echo des Alpes-Maritimes écrivait : « On nous annonce l'arrivée prochaine à Nice de Mme Joseph Garibaldi, femme de notre illustre compatriote Joseph Garibaldi qui a combattu si glorieusement en Amérique pour la cause de la liberté. Il y a un mois le conseil municipal de cette villa adressa au gouvernement une demande d'amnistie en faveur de tous les condamnés pour délits politiques. Tout porte à croire que Joseph Garibaldi arrivera lui-même prochainement en Italie, et nous formons des vœux pour qu'il puisse retourner dans la ville qui le vit naître, et joindre son concours à la défense de la cause italienne ». 242 Ce geste péninsulaire est rapidement brossé en trois traits saillants. D'une part son lien avec la dynastie de Savoie. Garibaldi devint général du gouvernement provisoire lombard en 1848 puis en 1859 à nouveau mais cette fois à la tête des Chasseurs des Alpes. Après la déconfiture des Italiens à Custoza en 1866 ses troupes continuèrent le combat et sa victoire de Bezzecca lui ouvrit la route de Trente mais il fut obligé de s'arrêter à cause d'un armistice sur le point d'être signé par Victor-Emmanuel II et c'est à cette occasion qu'il lui répondit son fameux « Obbedisco ». Le second aspect tient dans son ambition de faire de Rome la capitale de l'Italie. Il se battit d'abord aux côtés de Mazzini lors de l'éphémère République romaine en 1849 puis en 1862 lorsqu'il tenta de conquérir Rome en partant de la Sicile avec le mot d'ordre « O Roma O Morte » avant qu'il ne soit arrêté par l'armée régulière italienne dans le massif de l'Aspromonte, et en 1867 ses troupes de volontaires furent décimés par les Français à Mentana. Enfin l'expédition des Mille qui en six mois conquirent le royaume des Deux-Siciles en 1860. Toutes ces aventures ne laissèrent ni les écrivains romantiques ni les gouvernements étrangers indifférents. Ses correspondances témoignent de sa solidarité envers les exilés londoniens, Herzen, Bakounine, Louis Blanc, Ledru-Rollin, Karl Blind et Giuseppe Mazzini, les démocrates allemands et la Suisse terre d'accueil des proscrits, les anarchistes russes et autres minorités et minoritaires dont Hubert Heyriès dresse soigneusement la liste.

Nous serons plus réservés sur la seconde partie du livre qui s'attache à définir en quoi Garibaldi fut un homme de culture européenne. Si l'auteur montre bien comment son appartenance au milieu maritime le porta très tôt à voyager à Odessa, Constantinople, Marseille et Rome on voit mal pourquoi sa biographie intellectuelle ne serait pas plus proche des aventuriers des temps anciens ou modernes puisqu'il y a toujours « une Amérique à découvrir ²⁴³». Dans le cas de Giuseppe Garibaldi celle-ci consista dans son éveil à une conscience politique proche de l'internationalisme par le hasard d'une rencontre avec le saint-siméonien Emile Barrault en 1833 et son initiation à la franc-maçonnerie qui débuta à Montevideo en 1844 pour s'achever après l'unité italienne notamment avec son élection au titre de grand maître du grand Orient d'Italie en 1864. Par ailleurs le héros rédigea ses mémoires de son vivant qu'il débuta par dépit en 1849 pour les terminer en 1872. Plutôt que de parler d'une pensée cohérente ses idéaux furent exprimés de temps à autre dans la presse. Ainsi d'une sorte de manifeste qu'il rédigea dans « Il diritto » le 22 octobre 1860 : « supposons que l'Europe forme un seul Etat. Qui penserait à la déranger dans sa propre maison ? Qui s'aviserait, je vous le demande, de troubler le repos de cette souveraine du monde ? ».

La dernière partie de l'ouvrage est sans aucun doute la plus originale puisqu'elle se propose d'étudier ce qui fut, ce qui reste, et ce qu'il importe de poursuivre, dans le souvenir de Giuseppe Garibaldi mort dans l'île de Caprera au large de la Sardaigne le 2 juin 1882. Ce que Hubert Heyriès appelle ainsi la mémoire controversée ce sont les anathèmes qui se sont abattus sur lui venant aussi bien de droite avec le très conservateur Journal de Genève dont le rédacteur en chef Marc Debrit compara Garibaldi à Jeanne d'Arc et à Don Quichotte en 1882 que

²⁴³ Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Paris, 1985, p.121

²⁴² L'Echo des Alpes-Maritimes, 9 mars 1848, Archives municipales de Nice

de gauche ou le futur communard Auguste Blanqui le considéra en 1860 comme un grand enfant. Quant à la mémoire héroïsante elle se manifesta chez les républicains et les socialistes aussi bien en Belgique, en Espagne, en Russie, en Roumanie qu'en Allemagne comme en porte témoignage le texte de Karl Kautsky qui salua son altruisme et sa persévérance en 1907, et en France même l'hommage rendu à ceux qui avaient bien mérité de la patrie fut une occasion d'inaugurer en 1891 la statue de Garibaldi sur la place qui porte son nom à Nice. Nommé par Gambetta le 14 octobre 1870 à la tête de l'armée des Vosges, Garibaldi fut ensuite élu à l'assemblée nationale réfugiée à Bordeaux le 8 février 1871 mais dû renoncer à son mandat en raison de l'invalidation de sa nationalité italienne. La mémoire en héritage fut celle de sa famille dont l'épisode le plus marquant fut l'engagement de la légion garibaldienne en faveur de la France en 1914²⁴⁴. La mémoire brouillée est celle de l'abus de Mussolini. Enfin ce que l'auteur nomme la mémoire historicisée est tout simplement celle dont s'emparèrent les historiens depuis la seconde guerre mondiale à nos jours. Quant à ces deux dernières distinctions on peut demeurer circonspect dans la mesure où le rapport entre le temps objet et la vie fut-elle celle d'un historien pose problème.

La lecture de cet ouvrage riche d'une très belle iconographie et publié à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Giuseppe Garibaldi marque à proprement parler une date dans l'historiographie. En effet son choix joue savamment sur une forme de transmission de la mémoire héroïque afin de proposer un modèle pédagogique à la génération des enfants de l'Union européenne à laquelle nous appartenons et à ceux qui viendront après nous.

Thierry Couzin

²⁴⁴ Hubert Heyriès, *Les garibaldiens de 14. Splendeurs et misères de chemises rouges en France de la Grande guerre à la Seconde guerre mondiale*, Nice, 2005, 672 p.

COMPTES-RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Marsilio (Claudio), Dove il denaro fa il denaro. Gli operatori finanzari genovesi nel fiere di cambio del XVII secolo, Città de silencio, Novi Ligure, 2008, 243 p

Les affaires de banquiers généralement demeurent obscures ou plutôt la paresse de l'historien pousse à les délaisser pour minorer leur rôle dans l'Histoire. Le livre de Claudio Marsilio réussit à satisfaire par son approche didactique à la fois le béotien en matière financière et le spécialiste le plus pointu. Nous connaissions les foires de changes depuis le grand ouvrage de José Gentil Da Silva²⁴⁵ dont l'intervention du change vertical pour désigner le rapport de change inégal entre la monnaie en métal précieux et la monnaie de billon puisque toujours favorable à la première avait été salué par Fernand Braudel lui-même comme une formule heureuse²⁴⁶.

L'auteur nous en propose à travers l'étude des foires de change de Novi et Plaisance de découvrir comment ces lieux au XVIIe siècle l'argent faisait de l'argent. C'est à la nouvelle génération des banquiers génois que Philippe II d'Espagne réserva en 1576 les asentistas²⁴⁷ et ainsi les réunions du crédit européen constituèrent en quelque sorte une république internationale de l'argent et ceci plusieurs décennies après, comme l'écrit joliment l'auteur, que le rideau tombe. La foire de change peut se définir comme un rassemblement important et organisé à périodicité régulière et espacée de marchands venant de régions éloignées. Sa genèse moderne remonte au transfert décidé par Charles VIII du centre des affaires à Lyon pour concurrencer la place de Genève²⁴⁸ et dont la caractéristique fut de séparer nettement les foires de marchandises comme celles de Champagne au Moyen Age et celle du change en argent. En ce sens ces foires sont un trait d'union entre la finance privée et les institutions économiques de l'Etat.

La finalité de ces réunions consistait dans le paiement et le rachat de lettres de change à brève échéance et d'en négocier de nouvelles pour celles à venir. Les modalités du contrat, soigneusement réglées, établissaient que la partie qui recevait une quantité de monnaies sur la place s'obligeait à payer en un autre lieu une quantité d'espèces monétaires différente mais équivalente. Pour fixer le rapport entre les différentes quantités de monnaies on distinguait celle qui constituait la *res* du change, sûre et stable, et celle qui représentait le *pretium*, incertain et variable. Quant aux déplacements des foires elles témoignent du souci de s'établir en terrain sécurisant. Il y en eut ainsi à Medina del Campo, à Besançon, à Lugano, jusqu'à ce que les banquiers génois choisissent Plaisance et la protection des Farnèse à partir de 1579. En 1596 Philippe II menaça de faire cesser ses paiements aux banquiers génois pour leur imposer Pise dans le grand-duché de Toscane mais l'expérience échoua par manque d'attractivité de la ville au regard des principaux courants commerciaux européens si bien qu'en 1622 les opérateurs financiers s'installèrent à Novi.

Les monnaies en circulation étaient nombreuses du fait de la multiplicité des hôtels des monnaies et des diverses entités politiques. Ceci ne favorisait pas la classification des différentes espèces de monnaies. Leur valeur intrinsèque était le motif de l'ampleur de leur diffusion : tandis que les monnaies de comptes tendaient à rester à l'intérieur de leur territoire d'émission, les pièces d'or, et un peu moins d'argent, s'échangeaient dans les transactions commerciales internationales. L'indice de la souveraineté politique se mesurait par le monopole de la circulation et de la frappe monétaire dont la valeur était établie par le souverain si bien que son tarif exprimait une monnaie idéale. De fait sa nature tant morale que pratique relevait depuis des siècles de la littérature commerciale et de la discipline juridique. Ainsi c'est à l'époque du développement des villes au XIIIe siècle que l'Eglise voulut codifier l'usure en montrant que dans le commerce de l'argent ce qui se vendait entre le moment du prêt et celui de son remboursement ce n'était pas une marchandise mais l'intérêt c'est-à-dire une propriété

²⁴⁵ José Gentil Da Silva, *Banque et crédit en Italie au XVIIe siècle. Tome I. Les foires de change et dépréciation monétaire*, Paris, 1969.

²⁴⁶ Fernand Braudel, *Civilisation matérielle*, *économie et capitalisme XVe-XVIIIe siècle*. *3 Le temps du monde*, Paris. 1979

²⁴⁷ Thomas Kirk, « *The apogee of the hispano-genoese bond* », *dans Hispania. Revista Espagnola da Historia*", 2005, 1, pp 46-51

²⁴⁸ Jean Combes, « Une capitale de l'Europe au XVe siècle : Genève », dans Annales ESC, 1964, 4, pp. 804-808

dont la mesure n'appartenait qu'à Dieu²⁴⁹. A l'époque moderne cependant il ne s'agissait plus de stigmatiser la figure du juif déicide tant le volume des échanges avait changé avec la mondialisation de l'économie. D'ailleurs quant à ce que pensaient les créanciers eux-mêmes l'usage de leur langue demeurait essentiellement dans un cadre technique sans qu'il ne soit jamais question de théoriser la pratique²⁵⁰.

Le livre de Claudio Marsilio est également attentif à la chronologie des foires et aux événements qui rendaient cette institution nomade mais non exempte de querelles entre chaque *natio*. En 1622 par exemple eut lieu une série de tentatives du duc de Parme, du gouverneur de Milan, d'un groupe de financiers de Bologne et des opérateurs florentins afin de centraliser à nouveau le centre des affaires à Plaisance. Peine perdue, le Sénat ligure maintint son soutien à Novi. Et encore en 1624 Charles-Emmanuel 1^{er} entreprit de sceller une alliance avec le roi de France à laquelle s'associa bientôt Venise afin d'envahir Gênes. Si la paix advint ce fut pourrait-on dire sure le dos des pays dominés puisque ce sont les deux puissances française et espagnole qui signèrent le traité. Durant cet épisode belliqueux les Génois transférèrent leurs foires à Massa.

Surtout l'auteur s'étend sur la banqueroute espagnole de 1627 qui est une date clé de l'historiographie sur la question. S'il est certain que les banquiers génois installés à Madrid marquèrent le coup il faut replacer dans le contexte plus vaste de la stratégie diplomatique menée par le premier ministre le comte Oilvares. Ce dernier eut comme projet de substituer aux Génois les hommes d'affaires portugais afin d'installer la prépondérance hispanique sur les différentes places internationales. Or, la révolte d'Evora en 1637 qui précéda la sécession du Portugal de la couronne d'Espagne en 1640 sanctionna la défaite de la politique du comte duc Olivares qui fut limogé en 1643²⁵¹.

On peut résumer ce qui des années 1650 jusqu'à la fin du XVIIe motiva le besoin de sécurité des opérateurs génois en suivant les modifications incessantes du jeu des alliances dans le contexte de l'extrême fragmentation qui prévalait dans la péninsule italique qui conduisit à une concurrence entre Plaisance et Novi et, en fin de compte, l'installation de la foire à Sestri Levante dont la localisation présentait l'avantage d'être proche de la finance milanaise en 1697. Les trois derniers chapitres du livre sont consacrés à d'importantes figures de la finance génoise rédigés grâce au dépouillement des archives privées des familles Pallavicini,Sauli et Spinola. Facilitée par un glossaire des termes en usages chez les banquiers, la lecture de ce livre est pour conclure d'autant plus édifiante qu'elle éclaire d'un jour nouveau le problème par ailleurs bien connu des mécanismes qui présidèrent au passage de la conception médiévale de l'usure à la banque de l'époque moderne.

Thierry Couzin

Dakhlia (Jocelyne), *Lingua Franca. Histoire d'une langue métisse en Méditerranée*, Arles, Actes Sud, 2008, 591 p.

La Méditerranée de l'Histoire, loin de se limiter aux pays riverains, est un vaste creuset dont les contours touchèrent l'Asie centrale via la mer Noire, l'Irak des Abbassides, l'Autriche des Habsbourg, et aussi bien l'Angleterre depuis sa présence dans la mer intérieure au XVIIIe siècle²⁵². Le livre de Jocelyne Dakhlia nous invite à travers une réflexion sur la notion de civilisation elle-même à actualiser la pensée de Fernand Braudel dont le maître livre demeura emprunt du contexte colonial de l'affrontement²⁵³ par la redécouverte d'une langue des confins.

L'origine du contenu de la *Lingua Franca* renvoie à l'émergence des langues vernaculaires qui remplacèrent le latin dès le XIVe siècle en Occident et plus tôt encore sur ses marches comme le Midi de la France après la conquête de Simon de Montfort qui présida à l'appellation de *lenga d'oc* tandis que dans le Sud de la péninsule après la défaite des Zirides malgré l'afflux de populations ligures et franques le notariat resta entre les mains des Grecs ou des Arabes et à la même époque Innocent trois investit la Sicile du terme *Regnum*²⁵⁴. Les Arabes désignaient les Européens d'Occident comme les Latins au francs, *Franj* par opposition aux Européens du Levant appelés *Rûm*. La perméabilité de la langue écrite à la langue qui se parle a suscité la création du Collège de France à Paris par François 1^{er} en 1530, les langues orientales, grecques, hébraïques et arabiques,

²⁴⁹ Jacques Le Goff, *La bourse et la vie. Économie et religion au Moyen Age*, Paris 1986

²⁵⁰ José Gentil Da Silva, « L'Histoire : une biologie de l'événement politique », dans *Annales ESC*, 1971, 3, pp. 868-871

²⁵¹ Jean-Frédéric Schaub, « *La crise hispanique de 1640. Le* modèle des « révolutions périphériques en question » dans *Annales HSS*, 1994, 1, pp. 220-221

²⁵² Salvatore Bono, « Sulla storia della regione mediterranea », dans *Mediterranea. Ricerche Storiche*, 2005, 5, pp. 409-410.

²⁵³ Fernand Braudel, *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*, Paris, 1990, 2 Vol.

Thierry Couzin, Après Braudel. Notes d'historiographie contemporaine sur la Méditerranée, dans *Mediterranea. Ricerche Storiche*, 2009, 15, pp. 22-23.

bénéficièrent d'une chaire²⁵⁵. L'acte de nommer étant à l'origine de toutes les taxinomies c'est par l'autre que le même acquiert son identité²⁵⁶. Il fallut attendre le dictionnaire de Furetière de 1690 pour voir codifiée l'usage de cette forme de communication : « Langue franque : la langue franque, ou langage franc, est un jargon qu'on parle sur la mer Méditerranée, composé du français, italien, espagnol et autres langues, qui s'entend par tous les matelots et marchands de quelque nation qu'ils soient. Ce qui vient de ce que les Français étendirent autrefois bien loin leur empire, de sorte que les Grecs, les Sarrasins, les Arabes et les Abyssins appelèrent tous les Européens du nom de Francs vers le temps de Charlemagne ». L'expédition de Napoléon en Egypte en 1798 inaugura non la colonisation européenne elle-même mais bien plutôt le renouveau universel du regard français sur l'altérité²⁵⁷. D'une part dans son « Tableau de la France » publié en 1833 Jules Michelet ne se contenta pas de célébrer la victoire de l'histoire sur les contraintes de la géographie et rapprocha l'homme du Midi de l'Afrique via les deux grandes péninsules de la Méditerranée occidentale²⁵⁸. Par ailleurs dans son récit « Vacances en Espagne » qui rassemblait ses notes prises dans la péninsule ibérique au cours de son séjour en 1843 et 1844 Edgar Quinet écrivit certes que le peuple espagnol étant illuminé par les « éclairs de ces langues qui scintillent de la Castille au Chili » allait répandre dans le monde « l'Esprit nouveau » mais il souligna aussi que « l'Espagne moderne n'a voulu jusqu'à ce jour devoir son salut qu'à la royauté et au catholicisme » 259. Enfin Hippolyte Taine dans son « Voyage en Italie » de 1864 tendit à montrer que l'esprit des Italiens tenait dans la diversité de ses paysages et de son climat²⁶⁰.

C'est ainsi sur la variété des langues des nations que l'on pense le franco comme un précipité de diversité. Or, l'idée d'une unité des langues et à la fois que cette langue soit perdue rejoint inévitablement au-delà des déterminismes biologiques le complexe d'Adam²⁶¹. L'histoire de la *Lingua Franca* est donc exemplaire parce qu'elle révèle qu'entre la Chrétienté et l'Islam à l'époque de la course il exista un lien indicible. Une fois déprise du colonial elle devint comme l'esperanto dans l'entre deux-guerres porteuse d'un retour à l'utopie de la langue parfaite en demeurant grosse après mai 1968 d'un avenir pour les langues sans Etat. Laissons à Jocelyne Dakhlia le mot de la fin : « Parler une même langue n'est pas parler d'une même voix ».

Thierry Couzin

²⁵⁵ Gilles Veinstein, *Chaire d'histoire turque et ottomane*, Leçon inaugurale au Collège de France, Paris, 2000,

²⁵⁶ Marcienne Martin, « Réification de l'homme et nomination », dans *Célèbres ou obscurs. Hommes et femmes* dans leurs territoires et leur histoire. Résumé de communication. 134ème Congrès des sociétés historiques et scientifiques, Paris, 2009, pp. 26-27.

²⁵⁷ Stuart Woolf, « The construction of european world-view in the revolutionary-napoleonic years », dans *Past* and Present, 1992, 137, pp. 72-101.

²⁵⁸ Hervé Terral, « L'homme du Midi et l'homme du Nord : la question nationale chez Jules Michelet », dans *Les* suds. Construction et déconstruction d'un espace national, Claudine Vassas (dir.), Paris, 2005, pp. 115-117.

²⁵⁹. Paul Gonnet, « Les traits originaux de l'Espagne au milieu du XIXème siècle, vus par Edgard Quinet », Ibid., pp. 59-61. Robert Escallier, « A propos du voyage en Italie (1864), réflexions sur la place du milieu dans la relation

d'Hippolyte Taine », dans Recherches Régionales, 2007, 187, p. 4.

²⁶¹. Edgar Morin, « Le complexe d'Adam et l'Adam complexe », dans L'unité de l'homme. 3. Pour une anthropologie fondamentale, Edgar Morin, Massimo Piattelli-Palmarini (dir.), Paris, 1974, pp. 271-284.

RECHERCHES RÉGIONALES

se propose de faire mieux connaître les Alpes-Maritimes et les contrées limitrophes telles qu'elles apparaissent au travers des recherches en sciences humaines et sociales.

La revue publie, dans un esprit multidisciplinaire, des travaux originaux, des résumés de thèses ou de mémoires de maîtrise, des documents d'archives, des données statistiques, des notes de lecture, toutes les informations qui font progresser la connaissance ou facilitent les études ultérieures.

En assurant ce périodique, la Direction des Archives du Conseil général des Alpes-Maritimes reste fidèle à sa mission qui est essentiellement de fournir aux chercheurs les instruments de documentation indispensables à la réalisation de leur œuvre.

> FONDATEURS Etienne Dalmasso Andrée Devun

COMITÉ DE RÉDACTION Jean-Bernard Lacroix Loïc Rognant Ralph Schor



CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES CENTRE ADMINISTRATIF DÉPARTEMENTAL 06206 NICE CEDEX 3 - TÉL. 04 97 18 61 71